

SECTION 02: PRESENTATION DE LA COMMUNE

SECTION 02: PRESENTATION DE LA COMMUNE

CLES DE LECTURE	26
Situation géographique	27
Diversité des tissus	27
Objets référentiels	27
 MISE EN PERSPECTIVE STATISTIQUE	 29
Evolution de la population	30
Composition de la population	32
Densité et emplois	32
 LECTURE HISTORIQUE	 35
Transformation du territoire communal	36
Patrimoine	38
Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)	42
 CONTEXTE 2006: RELEVÉ CARTOGRAPHIQUE ET SENSIBLE	 45
Plan directeur cantonal	46
Zones d'affectation	48
Situation foncière	50
Plans localisés de quartiers	52
Equipements sociaux et scolaires	54
Affectation des rez	56
Bâti et espaces publics: relevé sensible et synthèse	58
Topographie	62
Hydrographie	64
Milieus sensibles	66
Structure paysagère et milieux naturels	68
Caractère végétal	70
Paysage: relevé sensible et synthèse	72
Carte des promenades	76
Description et évolution des réseaux de déplacement	78
Transports collectifs et mobilités douces	80
Hierarchie du réseau routier	82
Charges de trafic	84
Déplacements: relevé sensible et synthèse	86
Bruit	90
Pollutions	94
Energies	97
Gestion des déchets ménagers	97
Contraintes et enjeux environnementaux: synthèse	98
 ETUDES EN COURS	 101
Statut légal des études	102
Etudes en cours à Lancy	103
Carte et tableau de synthèse	105

CLES DE LECTURE

Le présent chapitre permet de dresser un état des lieux de la commune au travers de quatre regards spécifiques:

- une mise en perspective statistique;
- une lecture historique ;
- l'observation du contexte communal de 2006 à l'aide de cartes et relevés sensibles;
- une synthèse des études en cours.

Il en ressort l'image complexe d'une commune urbanisée, appelée à se développer et à coordonner son futur avec celui de l'agglomération et des communes voisines. Sa densité, près de 6'000 habitants par km², traduit son intégration à l'agglomération au même titre qu'Onex ou Carouge. Lancy n'a plus un caractère résidentiel comme Veyrier ou encore Chêne-Bougeries.

Le bâti et les réseaux ont peu à peu investi l'ensemble du territoire, comme l'atteste la lecture des cartes historiques. L'analyse du cadre légal cantonal, du bâti, des équipements existants, du cadre naturel et du paysage, des mutations en cours dans le domaine des déplacements, ainsi que des données nécessaires à une gestion environnementale permet de saisir dans le détail le contexte complexe auquel répond le plan directeur 2008. Le grand nombre d'études en cours sur le territoire communal témoigne de l'importance et de la variété des enjeux en présence, tant d'un point de vue social qu'environnemental.

Compte tenu de ce contexte communal fortement fragmenté, une lecture établie uniquement avec les outils traditionnels (analyse par thématiques: bâti, paysage et déplacements) ne semble pas suffisante. Nous proposons d'appréhender les particularités de la commune à la lumière de trois thèmes qui considèrent la globalité du territoire communal:

- la situation géographique;
- la diversité des tissus;
- les objets référentiels.

Ces thèmes sont reconnus comme structurants pour la commune et c'est sur eux que s'appuient le diagnostic et l'image directrice formulés en SECTION 03.

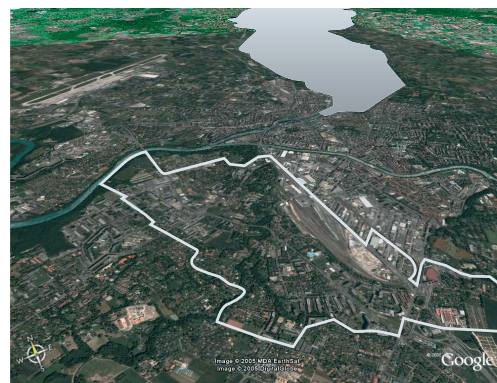
SITUATION GEOGRAPHIQUE

La situation géographique et topographique particulière du territoire lancéen est une de ses principales caractéristiques. Elle a participé à construire l'histoire de Lancy, conditionnant le développement de son bâti, de son paysage et de ses voies de communication.

La position de la commune par rapport à la ville de Genève et à l'agglomération a eu une incidence sur son organisation et influence toujours fortement son développement. Lancy est proche du centre-ville de Genève tout en maintenant un certain détachement induit par des limites topographiques telles que les falaises du Rhône ou la terrasse morainique de l'avenue Eugène-Lance.

Actuellement, les liaisons entre Genève et Lancy se diversifient et se multiplient, avec l'arrivée du tramway et du CEVA en particulier. De ce point de vue, la limite entre Genève et Lancy disparaît progressivement. Si Lancy est en passe de devenir partie du continuum bâti de l'agglomération genevoise, les limites topographiques perdurent cependant.

Le plan directeur prend position par rapport à ce constat, il prête notamment attention aux liaisons qui se développent entre l'urbanité de Genève (Acacias, Praille) et le coteau de Lancy. Il considère également la continuité du tissu urbain qui se poursuit à l'est vers Onex et Plan-les-Ouates.



situation géographique

DIVERSITE DES TISSUS

La lecture sensible traite de la diversité des tissus et des nombreux types de paysages et réseaux rencontrés à Lancy. Cette diversité est due d'une part aux dimensions du territoire communal et d'autre part à la manière dont la commune s'est développée.

Le tissu communal actuel n'est pas le résultat de l'extension des villages du Petit- et du Grand-Lancy, mais de l'apparition de développements externes (Prairie, Caroline, Palettes, Bachet et autres) venus se juxtaposer aux entités existantes. Le plan directeur vise à tirer parti de cette diversité en valorisant les caractères différents et en définissant les liaisons entre les différents types. Il s'agit de reconnaître la juxtaposition d'identités multiples et de trouver les moyens simples d'y apporter de la cohérence.



diversité des tissus

OBJETS REFERENTIELS

La présence d'objets référentiels de dimension communale ou cantonale est également un trait caractéristique de Lancy. Répartis sur l'ensemble du territoire communal, ces repères participent à la structure et à l'orientation de la commune. Ils incarnent un important potentiel de mise en valeur iconographique des différentes identités lancéennes.



objets référentiels



communes prises en compte dans l'analyse

MISE EN PERSPECTIVE STATISTIQUE

Lancy est, avec ses 27'111 habitants, la troisième commune du Canton de Genève en terme de population et la dix-huitième en terme de surface, avec 482 hectares (Office cantonal de la statistique, 2005 et 1992). Ces deux indications suffisent à établir l'importance de cette commune dans l'agglomération urbaine franco-valdo-genevoise.

Difficile d'évaluer "à l'œil nu" si Lancy fait partie de la périphérie urbaine ou si les évolutions de ces dernières années lui confèrent un caractère franchement urbain. La prise en compte de données statistiques (source: OCSTAT) nous permet d'esquisser des éléments de réponse. A titre de comparaison et selon des critères similaires, les quatre communes avoisinantes, Genève, Carouge, Onex et Plan-les-Ouates sont prises en compte dans cette analyse.

La population de Lancy grandit-elle comme celle de ses voisines? Les proportions de jeunes, de personnes âgées, de Confédérés ou d'étrangers y sont-elles comparables? De combien d'espace et de combien d'emplois chaque habitant dispose-t-il sur sa commune de résidence?

C'est au travers des réponses à ces différentes questions que le caractère de Lancy se dessine, tant par rapport à la ville "historique" (Genève et Carouge) que face à ses voisines densifiées à partir des années soixante (Onex et Plan-les-Ouates).

EVOLUTION DE LA POPULATION

La population lancéenne suit une courbe d'augmentation relative qui la distingue de ses voisines. Si on prend, comme c'est le cas dans le diagramme A, comme référence de départ la population des différentes communes en 1950, on constate les faits suivants.

- A Lancy la population a cessé d'augmenter de manière significative depuis 1975.
- L'intensité de la transformation impliquée par un apport de population somme toute comparable (voir diagrammes B et C) sur ces différents territoires les distingue fortement. Onex était quasiment vide avant la construction des ensembles d'immeubles qui aujourd'hui la caractérisent (876 habitants en 1950, 16'293 en 1975), alors que Lancy (5'727 habitants en 1950, 24'110 en 1975) a connu une mutation plus progressive.
- Le schéma suivi par Plan-les-Ouates la distingue également de Lancy: ce n'est qu'au cours des vingt dernières années que l'accroissement relatif de sa population rompt avec la situation héritée des années cinquante.
- Carouge et Genève, des territoires déjà totalement urbanisés en 1950 suivent eux une trajectoire en aucun cas comparable à celle de Lancy, Onex et Plan-les -Ouates.

diagramme A
Evolution relative des populations
communales depuis 1950.
Source: OCSTAT 2005

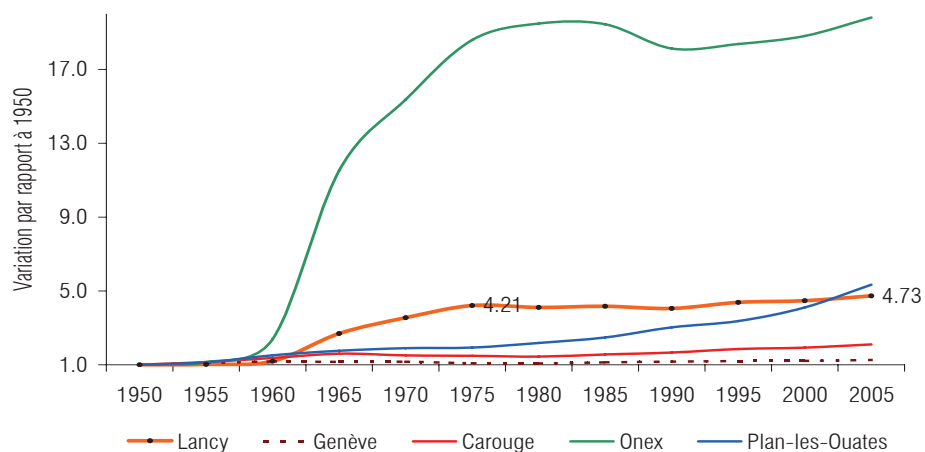


diagramme B
Evolution en termes absolus des
populations communales depuis 1950.
Source: OCSTAT 2005

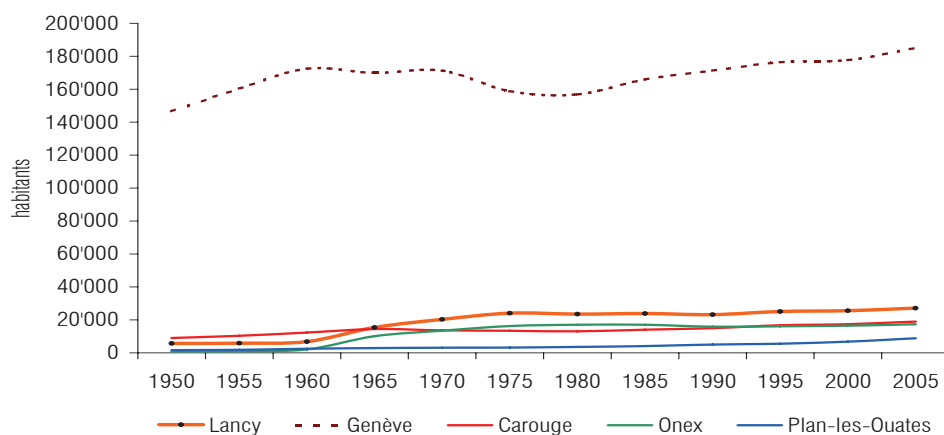
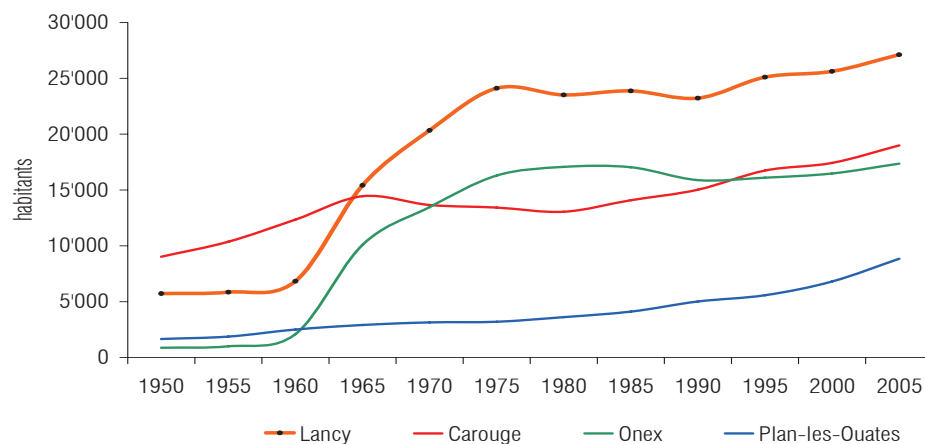


diagramme C
Détail sur les communes.
Source: OCSTAT 2005



COMPOSITION DE LA POPULATION

La comparaison des communes en termes de mixité culturelle (diagramme D) et générationnelle (diagramme E) démontre une grande homogénéité de la population dans cette partie du canton. Rien ne permet de distinguer Lancy de ses deux voisines comparables en termes d'effectifs, Carouge et Onex. Seule Plan-les-Ouates se distingue par une population plus jeune et plus autochtone.

DENSITE ET EMPLOIS

L'utilisation du sol à Lancy (tableau F) place clairement la commune loin derrière les taux présent en Ville de Genève. Malgré un territoire presque entièrement bâti (contrairement à Plan-les-Ouates), Lancy se place encore, du point de vue de la densité, dans la catégorie des communes périurbaines.

La comparaison du rapport entre nombre d'emplois disponibles et nombre d'habitants distingue clairement Lancy d'Onex, dont la vocation strictement résidentielle est confirmée par un ratio d'emplois par habitants extrêmement faible. La même conclusion, mais pour des raisons inverses, s'impose pour Plan-les-Ouates et sa zone de développement industrielle et artisanale.

Avec ses périmètres d'activité tertiaires et secondaires intercalées entre de grands quartiers d'habitation de différents "standings", Lancy attire tant des habitants employés ailleurs dans le canton que des travailleurs pendulaires n'habitant pas la commune. Ceci rend l'interprétation du taux d'emplois par habitants comme indicateur qualitatif de l'urbanisation délicate. Il est néanmoins possible, en comparant avec les chiffres de 1975, de faire l'hypothèse que Lancy se trouve dans une phase transitoire entre un passé de commune résidentielle et un futur qui verrait de plus en plus de Lancéens travailler à proximité de leur lieu d'habitation.

SYNTHESE

Depuis que la ville a atteint la lisière de Lancy, peu après la deuxième guerre mondiale, la commune suit un parcours original du point de vue de son peuplement. Celui-ci s'est stabilisé à un niveau qui détermine une densité relativement faible par rapport à celui du centre ville de Genève. Mais, contrairement à ses voisines Onex et Plan-les-Ouates, Lancy semble posséder un intéressant équilibre entre habitat et travail. Ni "cité dortoir", ni "zone industrielle", ni "centre-ville", Lancy incarne une forme d'urbanisation diffuse.

diagramme D
Mixité culturelle en 2005.
Source: OCSTAT 2005

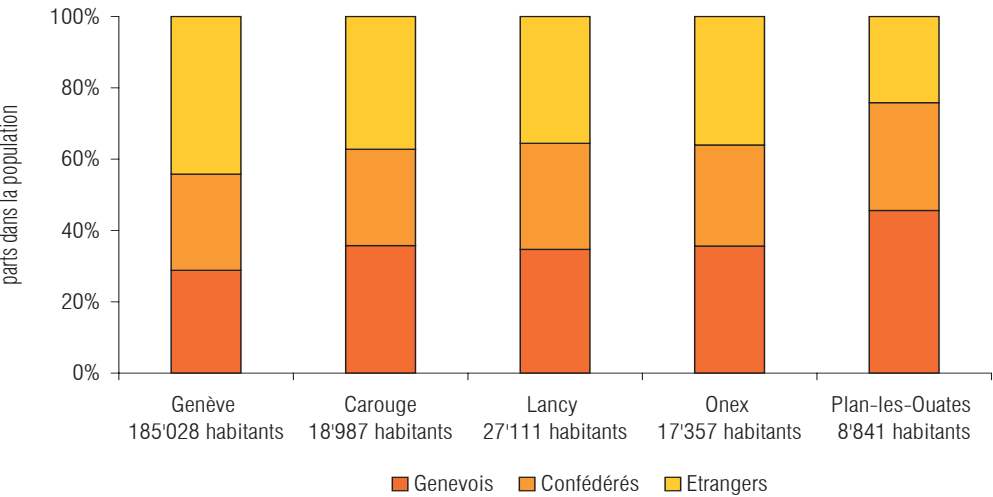


diagramme E
Mixité générationnelle 2005.
Source: OCSTAT 2005

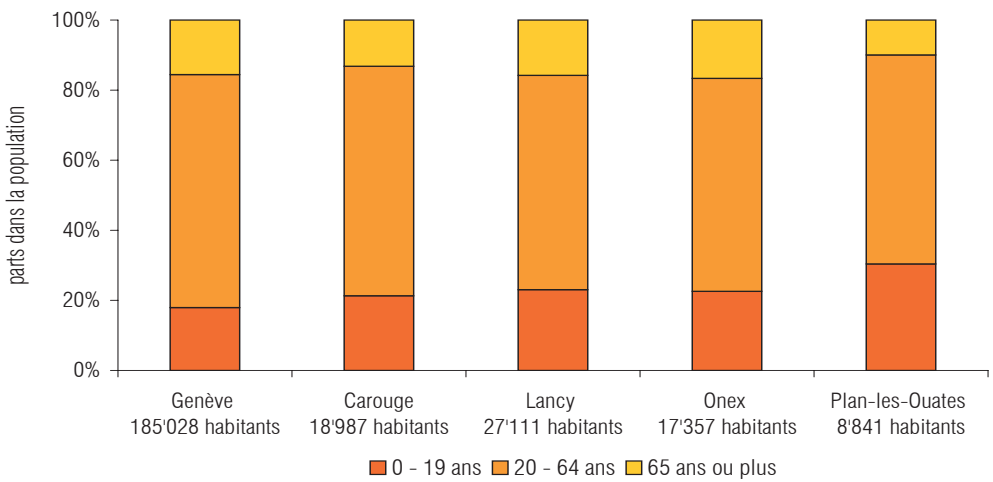
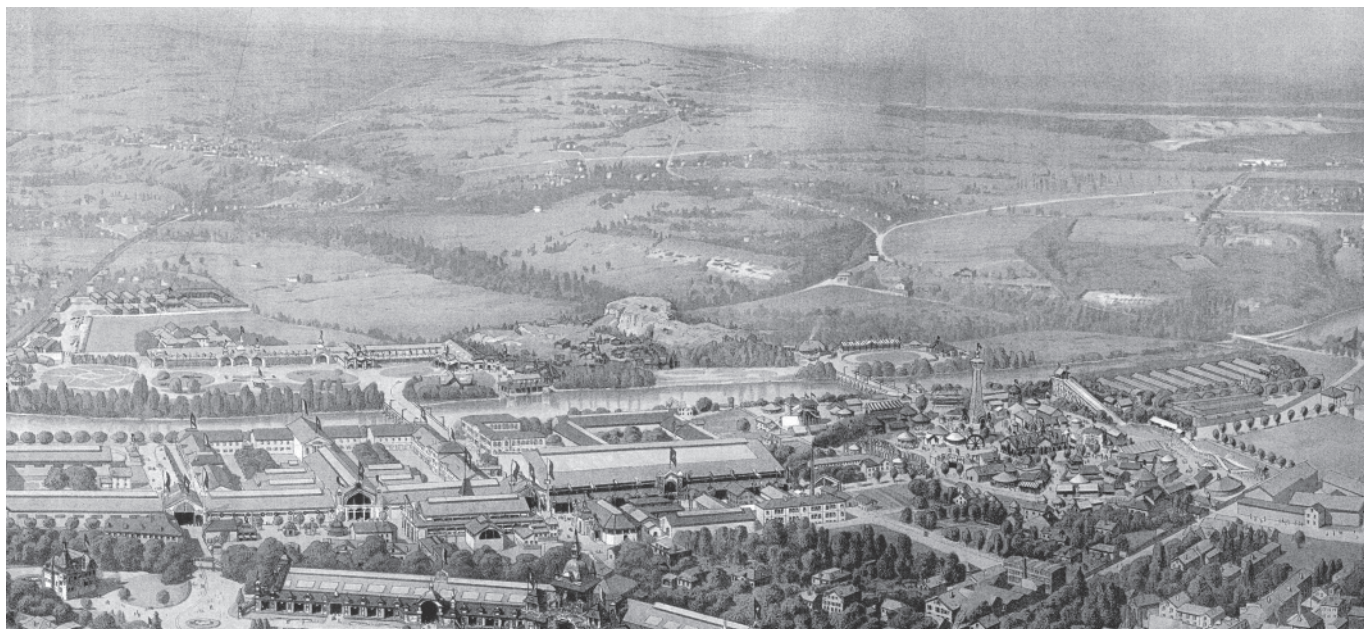


tableau F
Emplois et densité en 1975 et 2005
Source: OCSTAT 2005.

	Emplois par habitant		Habitants par hectare	
	1975	2005	1975	2005
Lancy	0.33	0.49	50.0	56.2
Genève	0.84	0.76	100.1	116.7
Carouge	1.05	0.88	50.7	72.2
Onex	0.09	0.1	58.0	61.1
Plan-les-Ouates	0.51	0.81	5.4	15.0



vue sur Lancy depuis le ballon captif de l'exposition nationale de 1896

LECTURE HISTORIQUE

La commune de Lancy a été l'objet de plusieurs études historiques, citons ici le livre "Histoire de Lancy" édité en 2001 par la commune et réunissant des textes de plusieurs auteurs.

Dans le cadre de la révision du plan directeur, la lecture historique décrit l'évolution du bâti sur la base d'anciennes cartes et présente de manière synthétique les valeurs attribuées au patrimoine (inventaires cantonaux et fédéraux).

TRANSFORMATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Les chiffres ci-dessous sont des ordres de grandeur et n'ont pas de valeur statistique.

1837 700 HABITANTS ET 100 BATIMENTS.

Le territoire communal présente un visage entièrement agricole façonné au cours des siècles. L'habitat est regroupé dans le village du Grand-Lancy, les hameaux du Petit-Lancy, du Bachet-de-Pesay et ci-après du Bachet. Quelques rares fermes sont dispersées au milieu des champs. Ce paysage de bocage accueille des familles aisées durant la belle saison. Depuis la ville, les seuls accès passent par le pont de Carouge et empruntent les rampes du Pont-Rouge, du Grand-Lancy ou la route de Saint-Julien.

1900 2100 HABITANTS ET 200 BATIMENTS, DONT 100 MAISONS INDIVIDUELLES.

La commune est encore à dominante agricole. L'installation, à la fin du XIXe siècle, de tramways rayonnant du centre-ville vers la campagne a généré une forte activité de construction de maisons individuelles. Il devient alors aisé de travailler "à la ville" et d'habiter à Lancy. Des pavillons et de petites villas se construisent sur le plateau de Saint-Georges ainsi que quelques villas plus cossues autour de Claire-Vue et de Surville. Relié au centre par le nouveau pont de Saint-Georges, le village du Petit-Lancy s'étoffe. Les maisons contiguës du chemin de l'Epargne sont un exemple novateur d'habitat social.

1945 5400 HABITANTS ET 1000 EMPLOIS, 720 BATIMENTS, DONT 500 MAISONS INDIVIDUELLES.

Des terres agricoles subsistent aux Palettes et à la Caroline et se prolongent sur les communes voisines (Plan-les-Ouates, Onex). La transformation de Lancy en commune résidentielle s'est poursuivie durant près d'un demi-siècle, marquant une pause lors des deux guerres mondiales et un fléchissement après le krach de 1929. Plus de 400 villas sont construites, ainsi que quelques rangées d'immeubles de 2 ou 3 étages (Bachet, chemin de Claire-Vue).

Le Pont-Butin relie désormais Lancy à la rive droite. L'important complexe ferroviaire de marchandises et de triage de la Praille est en pleine réalisation.

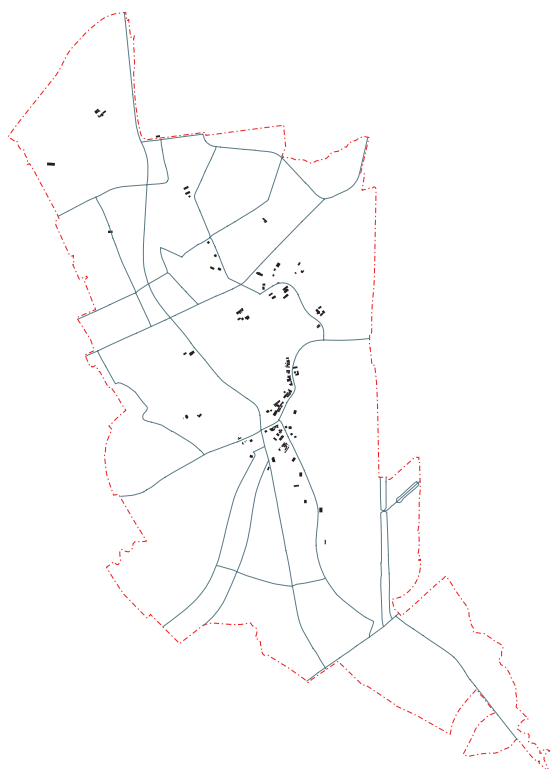
2007 27'548 HABITANTS ET 13'317 EMPLOIS, 2'063 BATIMENTS, DONT 915 MAISONS INDIVIDUELLES, 822 IMMEUBLES DE LOGEMENTS OU MIXTES ET 326 BATIMENTS NON RESIDENTIELS (SOURCE OCSTAT 2006).

L'agriculture n'occupe plus que une douzaine d'hectares, soit 3% de la commune. Lancy est désormais urbanisée de manière extensive. Ce n'est ni une ville avec ses rues, ses cours, ses places et ses parcs, ni la campagne, avec des villages et des espaces cultivés ou naturels. Lancy a les caractéristiques d'une commune périphérique de l'agglomération. Sur soixante ans, l'activité de la construction équivalait à 3 ou 4 milliards de francs. La population a quintuplé et le nombre d'emplois s'est multiplié par quinze. Ces chiffres se traduisent sur le territoire, par :

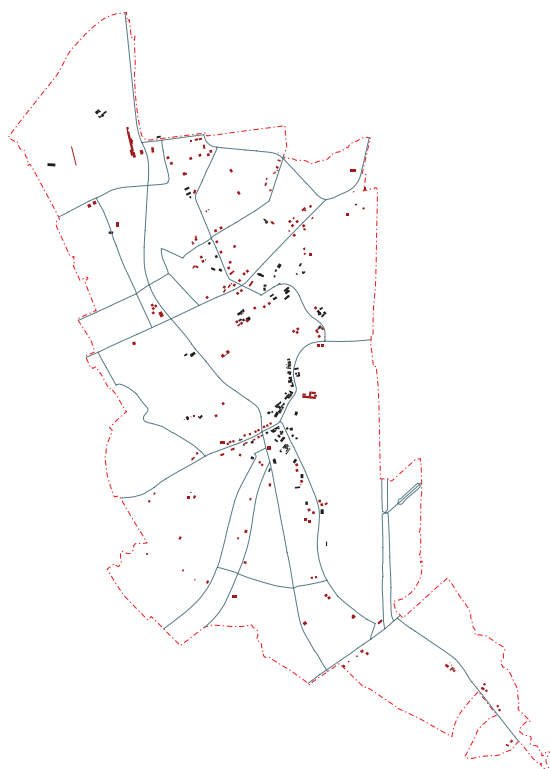
- l'utilisation complète de la zone dévolue aux villas (5e zone), qui arrive à saturation, sous réserve des possibilités de "remplissage" par le doublement du coefficient d'occupation à 0,4%;
- l'édification de grands ensembles résidentiels où les immeubles sont regroupés en quartiers de barres de 2 à 4 étages, de 6 à 9 étages, dominés par quelques tours de 15 à 25 étages;
- la réalisation de plusieurs secteurs d'activités parfaitement reconnaissables par la grande emprise au sol des bâtiments, qui sont parfois gigantesques, comme à la Praille.

Des équipements d'importance cantonale sont implantés depuis quinze ans sur la commune, comme le dépôt des TPG, le stade de Genève et le centre commercial de la Praille et, plus anciennement, le Centre d'enseignement professionnel (CEPTA).

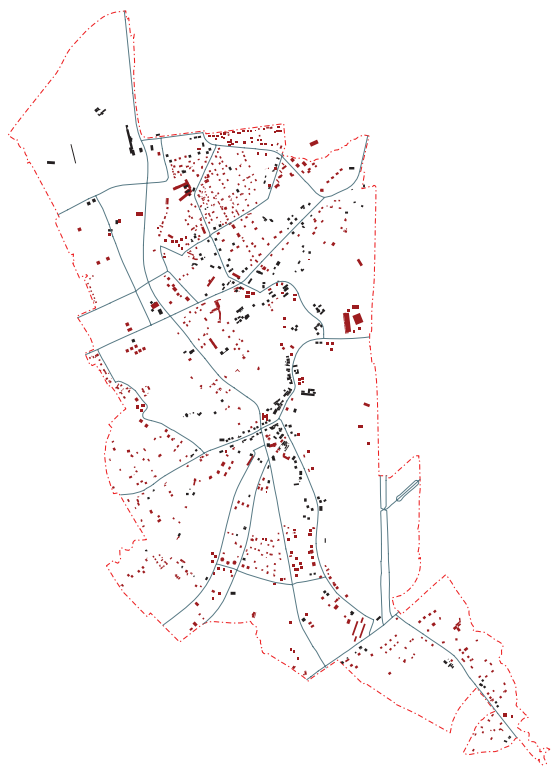
Les infrastructures, notamment celles liées aux déplacements, ont sectionné le territoire de la commune. C'est, en particulier, le cas des raccords autoroutiers, de la route des Jeunes et de la T 104. Les liaisons ferroviaires, par tramways et par train régional (CEVA) sont en plein développement.



1837



1900



1945



2006

PATRIMOINE

Les éléments du patrimoine architectural et naturel répertoriés à l'échelle cantonale sont inventoriés selon deux catégories. La première considère les éléments recensés qui font référence à un périmètre ou à l'époque moderne, la seconde présente les objets isolés recensés en 1982.

> fiche B

LES ELEMENTS RECENSES

Bâtiments modernes:

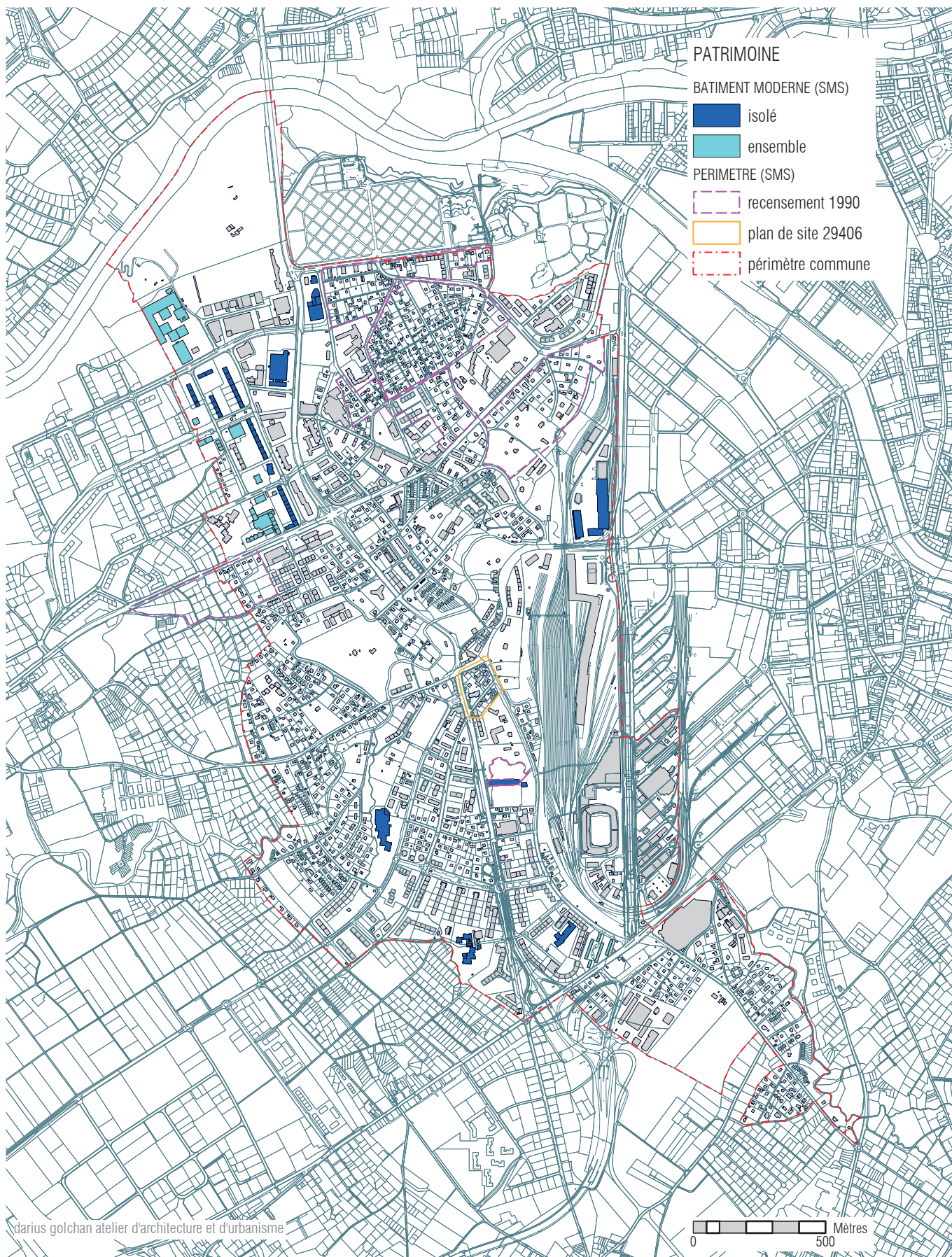
En 1999, le Service des Monuments et Sites du Canton de Genève (SMS) a édité un ouvrage recensant le bâti "moderne" du canton. On trouve en bleu sur cette carte les bâtiments et ensembles mentionnés dans cet ouvrage sans hiérarchisation de valeurs.

Plan de site du village du Grand-Lancy:

Le plan de site n° 29406a-543 identifie deux catégories de bâtiments: les "bâtiments maintenus" et les "autres bâtiments". Seuls ces derniers peuvent être démolis ou reconstruits à l'intérieur des aires d'implantation définies par le plan de site. A noter que le plan de site n'est actuellement pas en vigueur.

Recensement périphérique:

En 1990, le SMS a complété le recensement et l'inventaire cantonal d'un recensement dit de la couronne urbaine. Des éléments construits liés à des espaces publics de qualité ont été répertoriés sous forme de périmètres. Ils sont ici représentés à titre indicatif sans indication précise des éléments qu'ils contiennent.



RECENSEMENT 1982 (SMS)

Chaque village du canton a reçu un degré de conservation de la substance bâtie. A ce titre, sur la commune de Lancy, seuls les secteurs des villages du Grand- et du Petit-Lancy ont été répertoriés. Le service des monuments et sites (SMS) a attribué une valeur de qualité patrimoniale aux bâtiments anciens, c'est-à-dire antérieurs au vingtième siècle. Echelonnée de 1 à 7, l'échelle de valeurs va de "très remarquable" à "altère le site". Nous présentons ici les deux premiers échelons, les plus importants du point de vue du patrimoine.

Les éléments de patrimoine historique bâti sont relativement peu nombreux sur le territoire communal et majoritairement concentrés sur trois secteurs:

- le secteur de l'ancien village du Grand-Lancy (le plan de site n° 29'406 traduit la forte valeur identitaire que le noyau villageois confère à l'ensemble de la commune);
- le secteur du Petit-Lancy sur lequel sont concentrés la plupart des périmètres d'inventaire dont les qualités patrimoniales ne relèvent pas tant du bâti que d'un ensemble environnemental offert par des jardins privatifs et espaces ouverts relativement anciens;
- le domaine de Saint-Georges est également répertorié, la qualité très remarquable lui est attribuée pour la composition des bâtiments anciens ainsi que les qualités paysagères du domaine agricole.

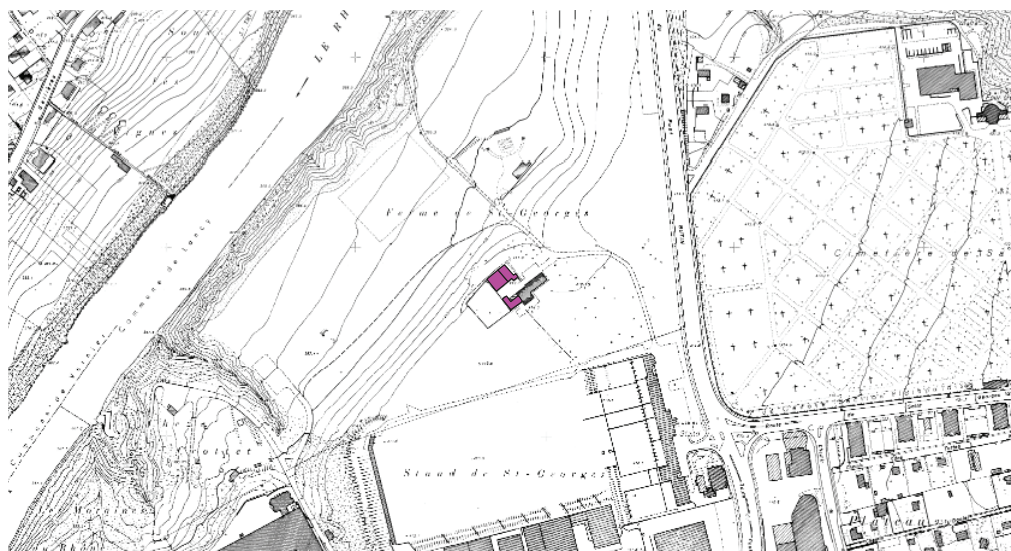
> fiche 03
> fiche 01

Le bâtiment qui de la Mairie de Lancy est spécifié comme objet très remarquable par le recensement SMS de 1982. Son affectation institutionnelle, la qualité de son architecture, sa situation en terrasse dans le parc de la Mairie et sa visibilité depuis la ligne de tram (15 – 17) en font un objet référentiel pour les habitants de Lancy et pour les autres visiteurs.

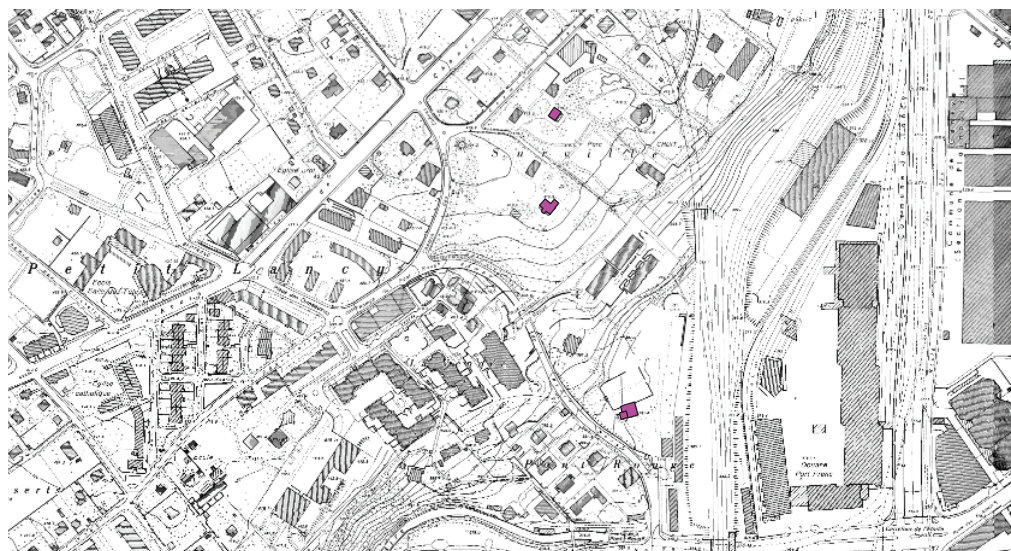
> fiche B

RECENSEMENT 1982 (SMS)

- objet très remarquable
- objet remarquable



Saint-Georges



Petit-Lancy



Grand-Lancy

INVENTAIRE DES VOIES DE COMMUNICATION HISTORIQUES DE LA SUISSE (IVS)

L'inventaire des chemins historiques, établi par l'office fédéral des routes en 1996, attribue une valeur aux routes existantes, valeur patrimoniale basée sur l'historique des cheminements et le patrimoine qu'ils possèdent: haies, murets, objets routiers, arbres, etc.

Il hiérarchise les données selon deux critères: échelle d'importance (nationale, régionale, locale) et substance (état de conservation et qualité patrimoniale de l'objet).

Répondant à une exigence de la Loi fédérale sur la protection de la nature (LPN), l'inventaire implique que la Confédération préserve au maximum les voies d'importance nationale.

La commune de Lancy est traversée d'est en ouest par trois de ces voies:

- GE 2.2, actuelle route de Chancy;
- GE 2.1, route des Acacias et route du Grand-Lancy, dont l'importance tient du lien qu'elles assuraient depuis l'époque gauloise sur la rive gauche du Rhône, entre Genève et le Fort-de-l'Ecluse en direction de Lyon;
- GE 3, actuelle route de Saint-Julien, qui reliait, dès l'époque romaine, la rive nord du Léman à l'actuelle localité de Seyssel où le trafic rejoignait la navigation fluviale sur le Rhône en direction de la Méditerranée.

Dans le cadre de l'aménagement communal, l'intérêt de cet inventaire se situe essentiellement au niveau des voies d'importance régionale et locale. Plusieurs d'entre elles définissent des liaisons entre le nord et le sud de la commune, dont:

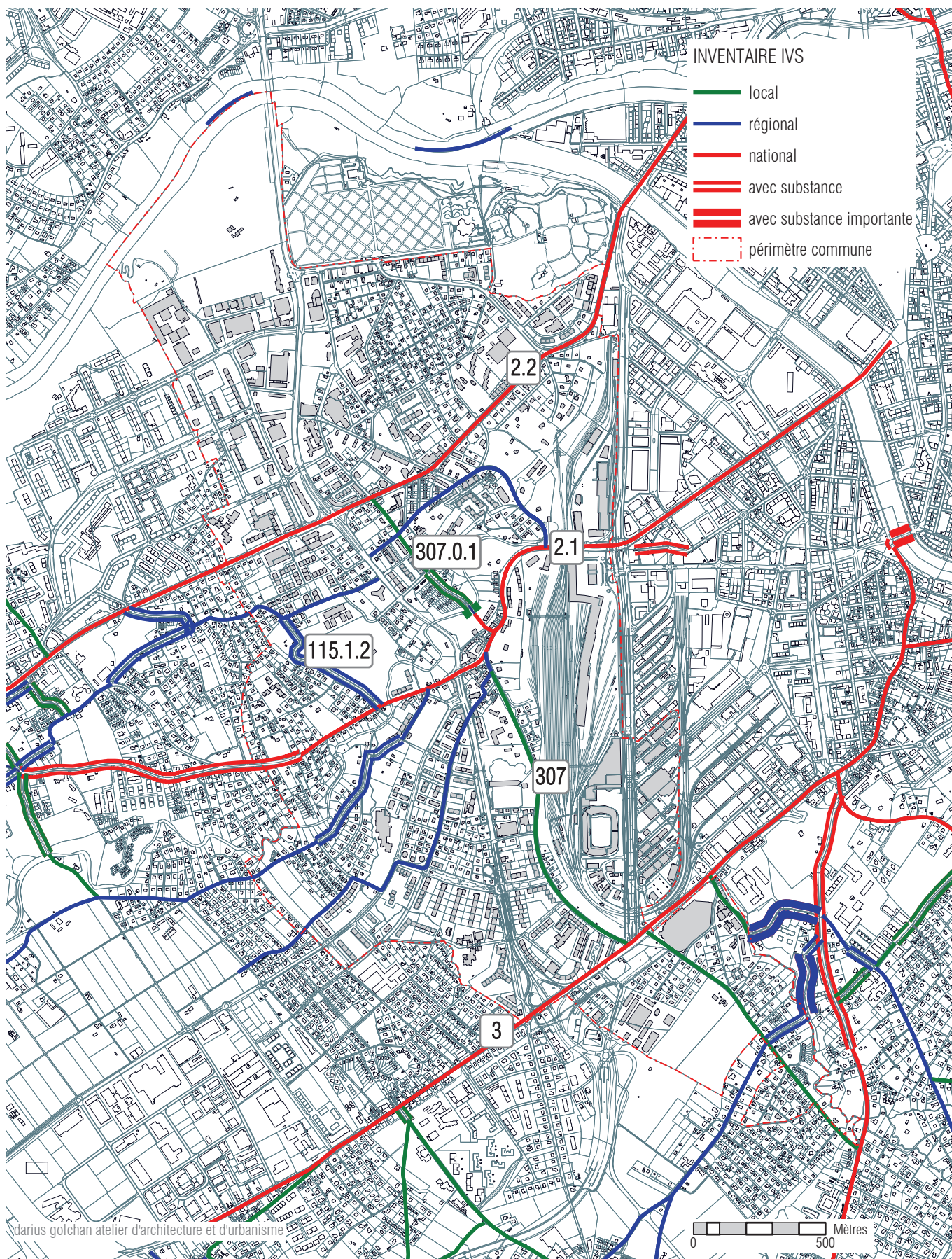
- GE 115.1.2, d'importance régionale, qui longe la limite ouest du Parc Navazza (chemin de la Colline);
- GE 307 /307.0.1, d'importance locale, qui relie au plus court le lieu dit "La Chapelle" au Petit-Lancy. Le tronçon entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy (307.0.1) emprunte le chemin et le pont du Gué (de grande valeur patrimoniale) caractérisés par un parcours rectiligne terrassé atténuant le profil pentu du vallon de l'Aire.

Cette carte démontre qu'historiquement la commune était traversée principalement d'est en ouest. Trois voies d'importance nationale quasiment équidistantes les unes des autres attestent de l'importance du transit de l'agglomération qui s'organisait en fonction des passages sur l'Arve.

La conséquence directe de la topographie (présence des falaises du Rhône) est l'absence d'axe historique parcourant la commune du nord au sud. Plusieurs cheminements existent dans cette orientation, mais il s'agit de petits tronçons qui reliaient des lieux-dits.

Les itinéraires nationaux (axes de transit) ont été modifiés et adaptés aux contraintes du trafic contemporain et par conséquent ne possèdent que peu de substance.

Les cheminements locaux ont par contre été préservés, ceci dû certainement à la construction du Pont-Butin et de la route du même nom qui a accueilli le trafic et permis aux petits itinéraires de conserver leur substance historique.





avenue des Communes-Réunies, mai 2006

CONTEXTE 2006: RELEVÉ CARTOGRAPHIQUE ET SENSIBLE

En plus d'une importante population résidente et active, Lancy accueille des infrastructures d'importance cantonale, voire nationale, ceci tout en ayant su garder sous certains aspects un caractère villageois. Le stade de la Praille est destiné à recevoir des événements d'envergure internationale, la gare de triage du même nom est un maillon important du réseau des chemins de fer fédéraux.

Ce chapitre dresse un état des lieux fondé sur des données fournies par différentes administrations et, dans certains cas, des relevés de terrain privilégiant une approche sensible (subjective) du territoire. Celle-ci cherche à traduire le regard de l'habitant ou du passant sur le bâti, les voiries et le paysage naturel lancyens.

Cette lecture offre l'opportunité de confronter les différentes problématiques spécifiques à l'aménagement du territoire:

- cadre légal, soit l'affectation du sol (plan directeur cantonal, zones d'affectation, situation foncière, plans localisés de quartiers);
- bâti et espaces publics, soit l'occupation du sol (équipement sociaux et scolaires, affectation des rez, relevé sensible);
- cadre naturel et paysage (topographie, hydrographie, structure paysagère et milieux naturels, parcs et promenades, milieux sensibles, relevé sensible);
- déplacements (carte des promenades, description et évolution des réseaux de déplacements mécanisés, hiérarchie du réseau routier, charges de trafic, transports collectifs et mobilités douces, relevé sensible);
- gestion environnementale (pollutions, énergies, gestion des déchets ménagers).

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Le plan directeur cantonal 2015 (mis à jour en 2006, adopté par le DETEC en 2007) définit les objectifs d'aménagement à poursuivre pour l'ensemble du territoire et fait partie des orientations générales du plan directeur communal 2008. Il est, pour mémoire, composé de deux volets.

- Le concept d'aménagement définit des objectifs: le développement durable, le "maintien et l'amélioration des conditions-cadre pour un accueil et une vie de qualité", "freiner les déséquilibres dans la répartition des habitants et des places de travail", l'ouverture sur la région transfrontalière, une préservation souple de la zone agricole et une urbanisation différenciée visant à freiner la densification du centre-ville et à l'intensifier dans la couronne;
- Le schéma directeur décrit la mise en oeuvre du plan par 68 fiches de "projets et mesures". Les enjeux principaux de l'aménagement de la commune de Lancy sont traités dans les fiches suivantes: 2.01 / 2.02 / 2.03 / 2.08 / 2.11 / 2.15 / 2.20 / 3.05 / 3.07 / 3.10 / 3.14 / 4.02 / 4.04 / 4.10 / 5.03 / 5.05.

> annexe E

Certains projets cantonaux sont en cours de réalisation ou à un stade d'étude avancé et sont décrits dans ETUDES EN COURS ainsi que dans les ANNEXES A, d'autres, moins avancés, seront ici brièvement résumés.

Les fiches déterminant des projets précis concernant Lancy sont les suivants.

- "2.15 PAC: La Chapelle – Les Sciers". Voir ANNEXES A, numéros 1.1 et 1.2.
- "2.20 PAC: Praille – Bachet": Ce projet vise, à long terme, une réaffectation partielle de la zone industrielle assurant une meilleure intégration du stade de Genève au tissu et réseau de transport urbain. Voir ANNEXES A, numéro 1.4.
- "4.02 Raccordement ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA)". Voir ANNEXES A, numéro 1.4.
- "4.04 Extension du réseau de tram". Réalisée sur l'avenue des Communes-Réunies, l'extension va se poursuivre sur la route de Chancy (ANNEXES A, numéro 1.3) et est envisagée à long terme sur la route de Saint-Julien.

> annexe A

Des projets cantonaux ne font pas nécessairement l'objet d'une fiche au plan directeur mais en découlent directement, il s'agit de projets de densification tels que les PDL Les Marbriers (2.1), Semailles (3.1), le projet SOVALP (2.2) ainsi que le masterplan PAV (1.6).

On retiendra que la commune de Lancy accueille de nombreux projets dont les enjeux se considèrent à l'échelle de l'agglomération franco-genevoise. Il s'agit d'un secteur suburbain en mutation et en passe d'intégrer le tissu continu du centre-ville, tant par le bâti que par les réseaux de transports.

> fiche G
> fiche 04

URBANISATION

données de base contenu du plan directeur

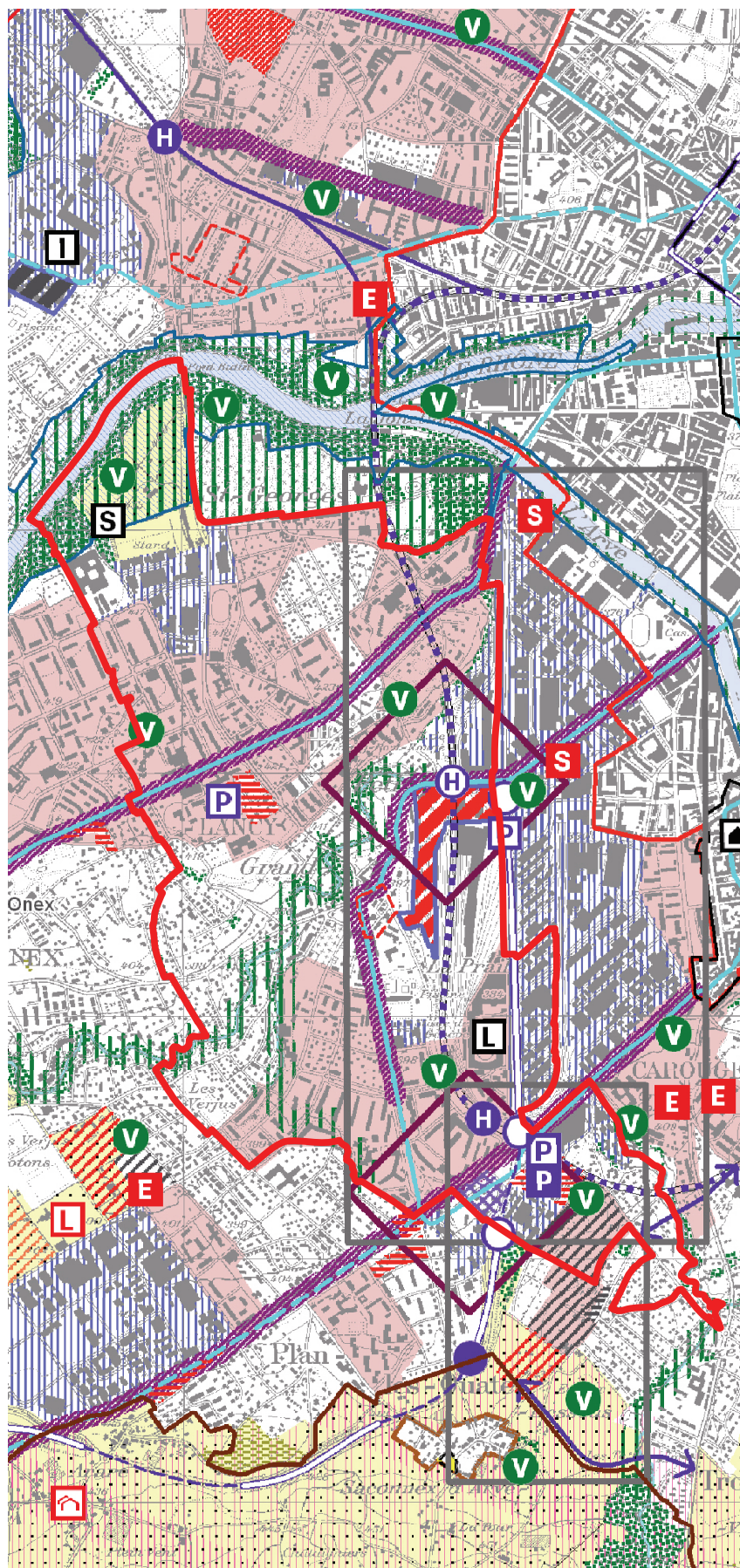
		Zones à bâtir (y.c. zone de verdure) à l'intérieur du canton
		Frein à la densification du centre urbain
		Densification différenciée de la couronne suburbaine
		Densification de la 5e zone (villas) par modification de zone
		- sur terrains libres de constructions
		- sur terrains bâtis en villas
		Extensions urbaines sur la zone agricole (sites possibles)
		Extensions urbaines sur la zone agricole (sites réservés pour le moyen et le long terme)
		Réaffectation de zones à vocation industrielle
		Périmètre d'aménagement coordonné dans l'agglomération (PAC)
		Périmètre d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT)
		Voies urbaines structurantes
		Pôles d'échange et d'activités
		Centres périphériques
		Grands équipements publics / en projet / réservation
		Sites construits protégés/à protéger
		Zones à vocation industrielle et artisanale
		Réaffectation en zones à vocation industrielle et artisanale de terrains sis en 5ème zone (villas)
		Extension de la zone industrielle sur la zone agricole

NATURE - PAYSAGE - AGRICULTURE

		Zone agricole / extension
		Sites naturels et paysagés protégés
		inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
		Corridors pour la grande faune/ Rétablissement à étudier
		Réseaux agro-environnementaux
		Pénétrantes de verdure
		Parcs et aires de délassément
		Lacs et cours d'eau
		Renaturation de cours d'eau avec effet important sur le territoire
		Cadastre forestier

TRANSPORTS

		Raccordement ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)
		Lignes de chemin de fer en service
		Gares / haltes
		Réseau de tramway existant et projet engagé / prolongement à étudier (tracés indicatifs)
		Autoroute / nouveau tronçon autoroutier
		Echangeurs ou jonctions autoroutiers / à construire (France)
		Tronçons du réseau routier à étudier
		Traversées de localités
		Parcs-relais (100 places et plus) / à étudier

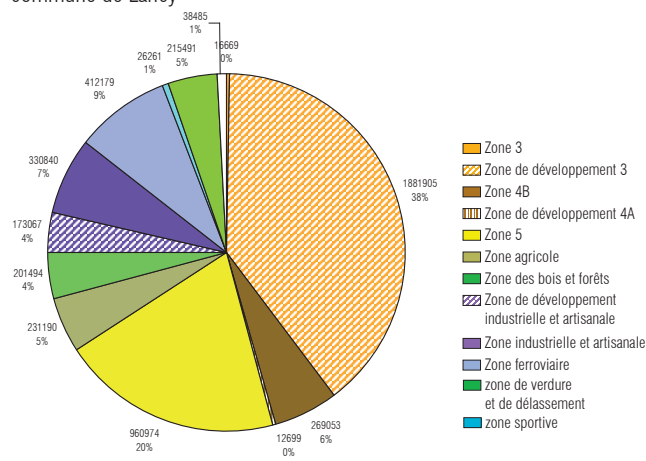


extrait du plan directeur cantonal mis à jour en 2006

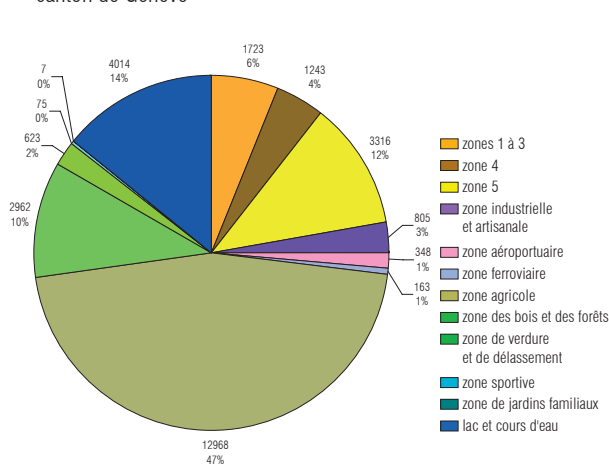
ZONES D'AFFECTATION

Le plan cantonal des zones d'affectation du sol définit, sur la commune de Lancy, dix zones différentes. La majorité d'entre elles concernent la zone à bâtir (zone 3, zone de développement 3, zone 4B, zone de développement 4A, zone 5, zone industrielle et artisanale, zone de développement industrielle et artisanale et zone ferroviaire) alors que la zone agricole et la zone bois et forêt ne représentent qu'une faible partie du territoire communal.

commune de Lancy



canton de Genève



Avec 38% de son territoire en zone de développement 3 et 20% en zone 5 (villas), Lancy se distingue par une forte composante résidentielle. Cette caractéristique est susceptible de s'accroître à l'avenir car une partie de la zone ferroviaire est vouée à un changement d'affectation (SOVALP).

- La zone ferroviaire occupe 41 hectares, soit 9% de la surface du territoire communal. Elle est destinée aux installations, voies, gares et activités liées à l'exploitation ferroviaire. Les constructions possibles (notamment en dessus des voies) sont subordonnées à l'adoption d'un plan localisé de quartier.
- La zone industrielle et artisanale occupe 33 hectares, auxquels on peut ajouter 17 autres en zone de développement du même type soit au total 11% du territoire communal.

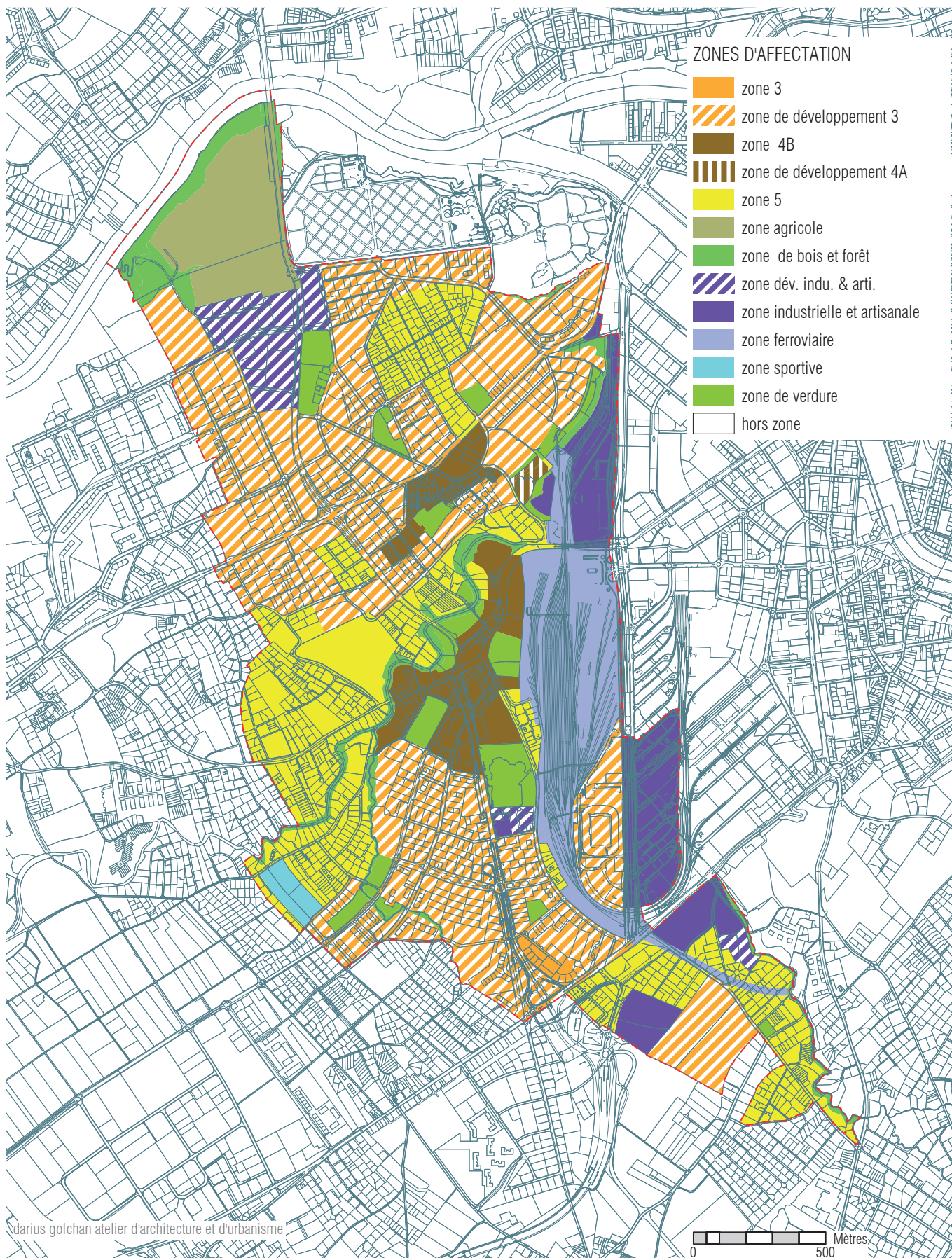
Ces zones sont destinées aux constructions industrielles, artisanales et ferroviaires, c'est-à-dire à des activités de production. Le potentiel de ces surfaces est à l'origine de plusieurs études offrant des options soit de déclassement au profit de la construction de logements, soit de création de nouvelles surfaces d'activités et donc d'emplois.

Les zones d'affectation représentent le principal cadre légal cantonal de l'aménagement du territoire communal. Il s'agit de veiller à l'adéquation entre les zones, les orientations d'aménagement et la réalité construite. Des modifications de zones peuvent s'avérer pertinentes dans deux cas:

- projets en cours nécessitant des modifications de zone, comme la zone villa du PAC La Chapelle-Les Sciens ou le secteur ferroviaire de SOVALP;
- adaptation du plan de zones aux affectations actuelles (toilette de zone), comme le périmètre du stand de tir de Saint-Georges classé en zone agricole ou le Parc Chuit classé en zone de développement 3.

> fiche 04

> fiche 01



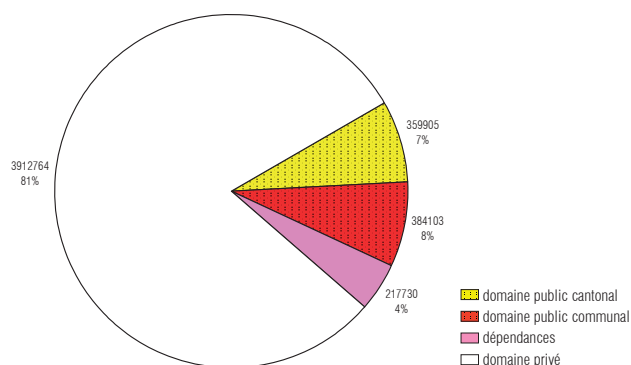
SITUATION FONCIERE

Cette carte représente la structure parcellaire, les types de propriété et les principaux propriétaires présents sur le territoire communal.

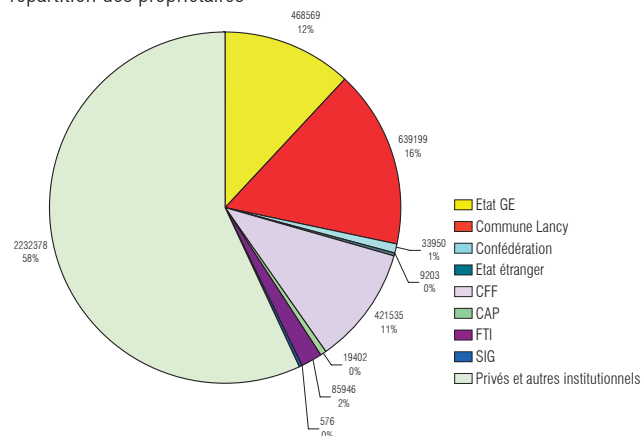
On distingue trois types de propriété du sol.

- Le domaine public, qui désigne avant tout les voiries et espaces ouverts. Il est contrôlé par le canton (pour 7% du territoire communal) et par la commune (pour 8% du territoire communal).
- Le domaine privé, qui représente la majorité du territoire (81% du territoire communal). Il est réparti entre de nombreux propriétaires: des collectivités publiques (commune, canton, confédération), des fondations et entreprises publiques (CFF, FTI, SIG) et pour une large part, des particuliers et institutions privées.
- Les dépendances (4% du territoire communal), qui sont essentiellement des terrains ouverts dans lesquels sont enclavées des parcelles privées accueillant du logement collectif. Elles sont potentiellement soumises au contrôle de plusieurs propriétaires et constituent une catégorie à part qui pourrait être assimilée à un domaine public en mains privées.

types de propriétés



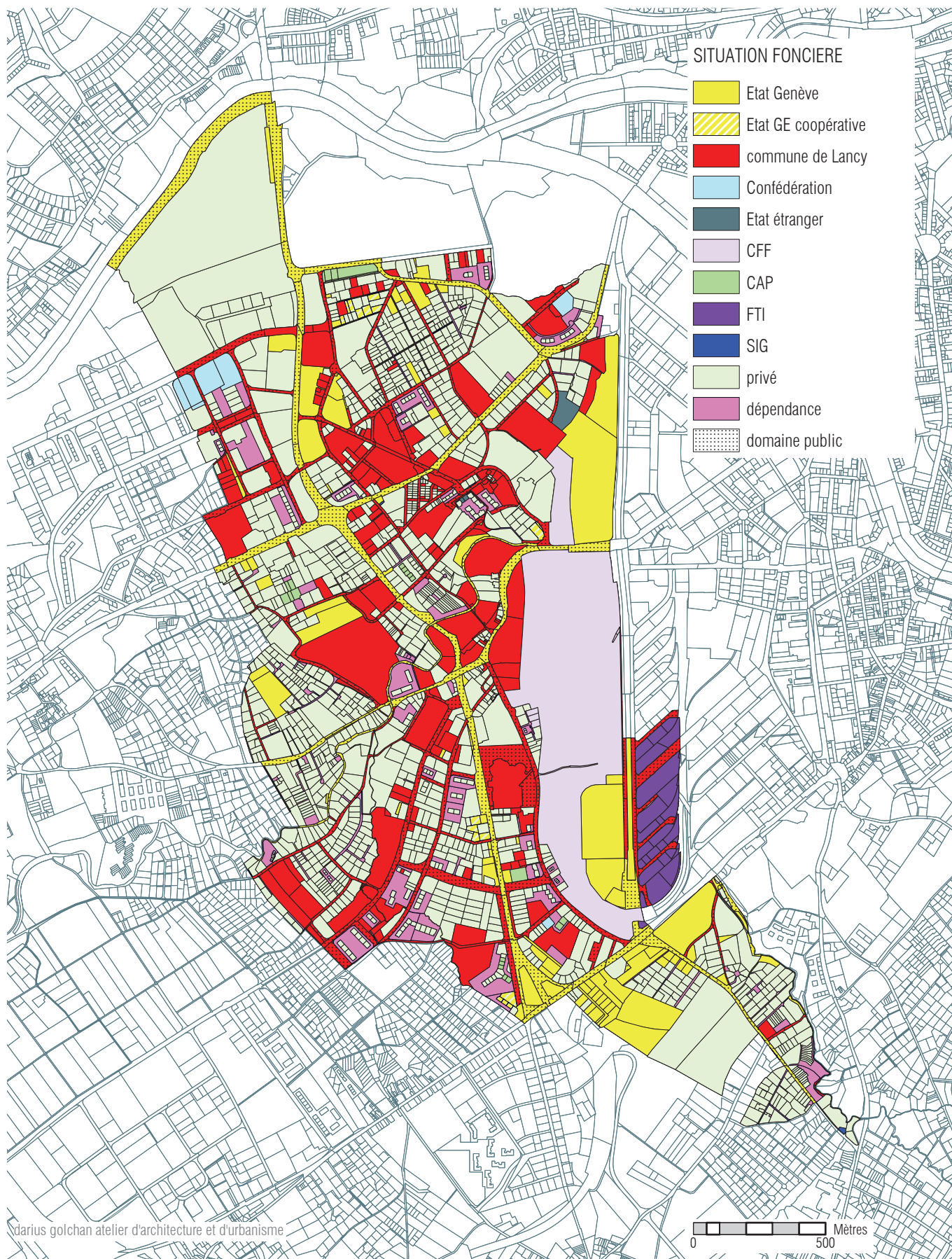
répartition des propriétaires



La commune et le canton possèdent les parcelles appartenant au domaine public. Ils possèdent également avec les CFF 39% des parcelles en domaine privé. Au total, l'ensemble des propriétés en mains publiques représente environ 50% du territoire communal, le reste du parcellaire appartenant à une multitude de petits propriétaires privés.

Cette répartition conditionne la réalisation des projets d'envergure, elle s'en trouve facilitée lorsque le parcellaire est entre peu de mains et/ou en mains publiques. Le fractionnement du territoire en petites parcelles privées influence donc fortement la réalisation des projets de densification. Cette dernière est subordonnée à la mise en place d'une politique foncière qui intègre tous les intervenants.

> fiche G



PLANS LOCALISES DE QUARTIERS

Le plan localisé de quartier (PLQ) est un plan d'affectation ayant force de loi. Cet instrument de planification urbaine a pour but d'assurer le développement des voies de communication et l'aménagement des quartiers et permet de définir le contexte et les impacts des projets immobiliers. Il est facultatif dans les zones ordinaires et obligatoire dans les zones de développement.

Le plan localisé de quartier fixe le tracé des voies de communication projetées et les alignements le long ou en retrait de ces voies; le périmètre d'implantation, le gabarit, les places de stationnement et la destination des bâtiments à construire; les bâtiments à maintenir et les terrains réservés aux équipements publics; la végétation à sauvegarder ou à créer; les arbres à abattre; les espaces libres, privés ou publics, notamment les places, promenades, espaces verts et places de jeux ainsi que les remaniements parcellaires nécessaires.

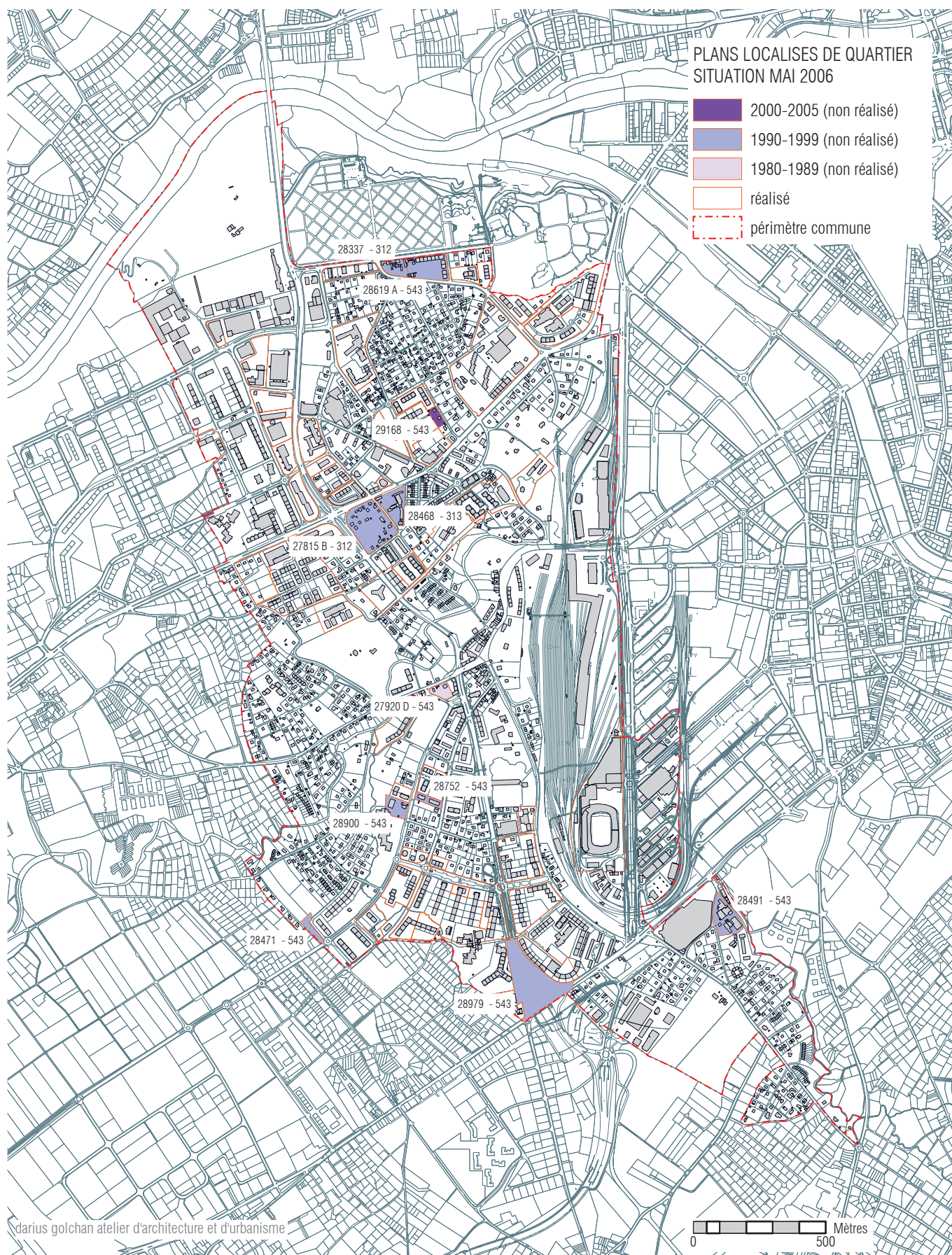
Sur l'ensemble du territoire genevois, et ce depuis une dizaine d'années, la densification de la couronne suburbaine préconisée par le plan directeur cantonal soulève de nombreuses controverses qui aboutissent à la non réalisation des PLQ adoptés et freinent le lancement de nouvelles procédures. Lancy n'échappe pas à ce constat, sachant que la majorité de ses PLQ non réalisés ont été adoptés avant 1999.

Les PLQ non-réalisés signalés sur la carte ci-contre portent les numéros suivants:

28752 - 543;
28752 - 543;
28619 A - 543;
28337 - 312;
28900 - 543;
28979 - 543;
28468 - 313;
27815 B - 312;
28491 - 543;
27920 D - 543;
28471 - 543;
29168 - 543.

Certaines études aujourd'hui adoptées ou en cours (PAC La Chapelle-Les Sciens, PDL du quartier des Marbriers, masterplan PAV, SOVALP, PDL du quartier des Semailles) ont pour objet l'élaboration de plans directeurs localisés (PDQ) et devraient aboutir, après concertation, à l'établissement des nouveaux PLQ.

> fiche G



EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SCOLAIRES

Cette carte représente la répartition des établissements offrant des services à caractère socio-éducatif et paramédical. Ces équipements touchent à une dimension qui va au-delà de l'échelle communale. A ce titre, et au vu de la continuité du tissu entre Lancy, Onex et Plan-les-Ouates, les équipements localisés sur les communes voisines sont également représentés sur la carte.

On peut classer les éléments répertoriés en trois catégories:

- Les établissements publics destinés à l'enseignement (écoles primaires, cycles d'orientation, écoles professionnelles, de commerce et collèges). Si les bâtiments accueillant l'enseignement primaire sont financés par la commune, le reste de la filière est strictement du domaine cantonal.
- Les établissements partiellement publics, destinés aux loisirs de jeunesse (co-financés par le canton et la commune), les établissements pour handicapés (qui dépendent de l'Hospice Général), les établissements médico-sociaux destinés aux personnes âgées (EMS, co-financés par leurs pensionnaires et le canton) et les établissements d'accueil de la petite enfance (soit subventionnés par la commune au travers d'associations, soit totalement privés).
- Les établissements privés (crèches, garderies, établissements scolaires privés offrant l'intégralité de la filière, du primaire au post-obligatoire supérieur).

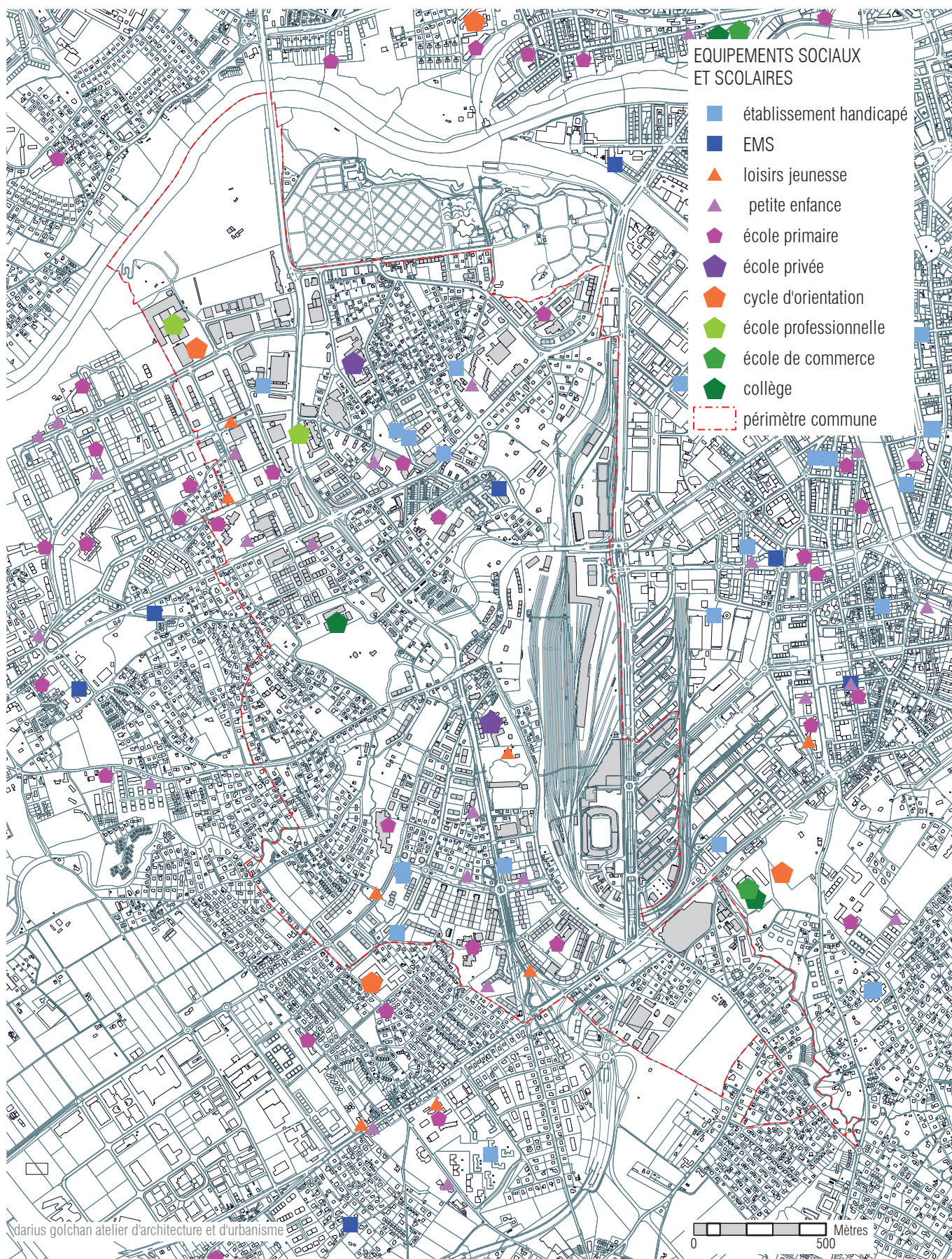
La commune de Lancy regroupe 8 écoles primaires, 1 cycle d'orientation, 1 collège, 1 école professionnelle, 2 écoles privées, 4 établissements de loisirs de jeunesse et 9 établissements destinés à la petite enfance. On constate une absence d'équipements de "loisirs jeunesse" dans les grands ensembles visibles sur Onex alors que deux d'entre eux sont localisés en bordure ouest du plateau de Saint-Georges sur Lancy. Un seul EMS est localisé sur la commune.

La répartition spatiale de ces équipements sociaux sur le territoire met en évidence quatre groupes indépendants des limites communales. Ils révèlent trois pôles majeurs de densité (Grand-Lancy, Petit-Lancy et Carouge) et un pôle émergeant (le plateau de La Chapelle). Ces polarités marquent quatre entités territoriales référentielles et identitaires pour la commune.

> fiche B

En regard des projets de densification planifiés sur le territoire de Lancy, ces polarités seront appelées à se développer, notamment au sud de la route de Saint-Julien.

> fiche G



AFFECTATION DES REZ

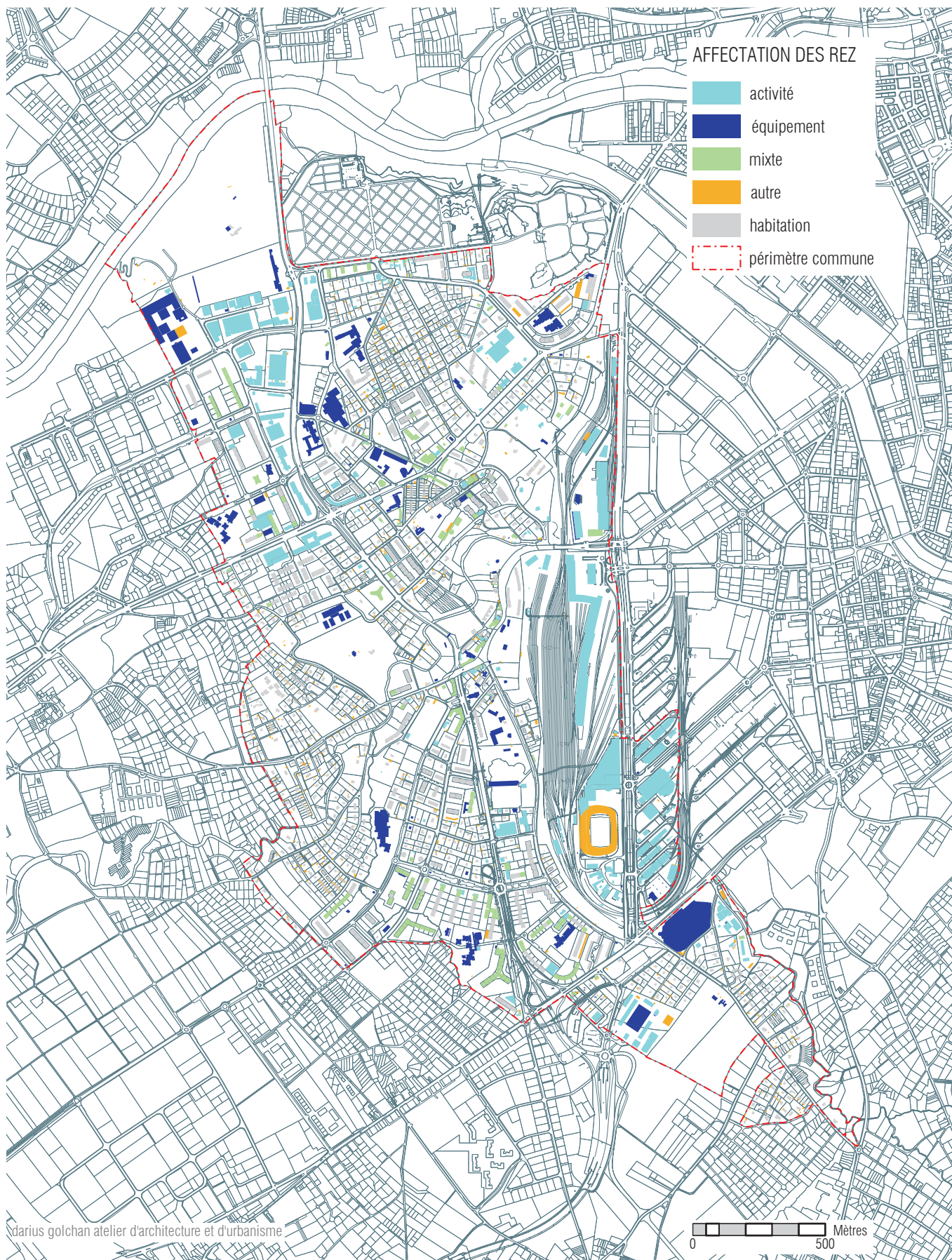
L'affectation des rez-de-chaussée correspond à une nomenclature officielle attribuée à chaque bâtiment existant sur le canton. Elle permet de rendre compte d'une part de la localisation des équipements publics et activités, et d'autre part du caractère de l'espace public. Une affectation "mixte" correspond généralement à des immeubles accueillant aussi bien commerces, cafés-restaurants, artisans et services que du logement. Une affectation "d'activités" correspond principalement à une activité industrielle. Une affectation "d'équipement" désigne à la fois des établissements sociaux, le stand de tir, ou le dépôt des TPG.

- La commune de Lancy présente une grande variété d'affectations et des équipements majeurs à l'échelle du canton.
- L'importante proportion d'habitations au rez définit un tissu bâti résidentiel sur la majorité du territoire communal.
- Une concentration particulière d'affectations mixtes est présente dans les secteurs du Grand-Lancy et des Palettes ce qui atteste de leur tendance à l'urbanisation.
- Les surfaces vouées à l'activité répondent à des usages industriels en raison de leur bonne accessibilité routière ou ferroviaire, plus qu'à du commerce de proximité.

La mixité entre habitat et emplois est un gage de qualité de vie et garantit un dynamisme social. Cette mixité n'est cependant concentrée qu'en quelques lieux, un clivage de type centre-périphérie existant entre le sud et le nord de la commune: la plupart des bâtiments mixtes sont situés dans les secteurs Grand-Lancy - Palettes alors que ceux du plateau de Saint-Georges – Petit Lancy accueillent principalement un bâti monofonctionnel (résidentiel ou d'activité).

L'apparition de lignes de tram devrait modifier cette répartition, notamment sur la route de Chancy et l'avenue des Communes-Réunies. Ces axes devenant plus urbains, cela devrait notamment générer l'apparition de mixité au niveau des rez, ce qui peut influencer le caractère de l'espace public.

> fiche 05



BATI ET ESPACES PUBLICS: RELEVÉ SENSIBLE ET SYNTHÈSE

Tous les types de gabarits sont représentés à Lancy. En parcourant la commune, on découvre un territoire compartimenté où se juxtaposent des groupes de pavillons et de villas, des maisons de campagne, quelques fermes, des noyaux historiques, des grands ensembles et des secteurs industriels.

Ces composants du domaine bâti correspondent à différents tissus sociaux-économiques et définissent la morphologie du territoire.

Nous avons tenté de rendre compte de cette diversité en répertoriant les catégories de bâtiments. Les paragraphes suivants décrivent les constructions selon leur forme et leur gabarit, leur mode d'occupation et leurs qualités architecturales.

Six principaux types de bâti sont identifiés dans la commune.

TYPE 1: BATIMENT AGRICOLE ET MAISON DE CAMPAGNE

Quelques bâtiments agricoles, fermes et granges rappellent la vocation économique du Lancy d'autrefois. Au cours de ces dernières décennies, ils ont changé d'affectation, accueillant des logements, des dépôts ou des services communaux. Le domaine de Saint-Georges est le seul ensemble qui ait gardé une part d'intégrité. Les rares maisons de campagne sont implantées dans d'anciens domaines, comme Surville (Aubert) ou Bel-Air (Navazza-Oltramaré), témoignages de l'intérêt historique de la bourgeoisie de Genève pour la campagne. Elles occupent le centre de grandes parcelles magnifiquement arborisées. Aujourd'hui, plusieurs de ces bâtiments ont une affectation publique et sont, par conséquent, devenus des lieux représentatifs de la vie communale.



domaine de Saint-Georges

TYPE 2: NOYAU ANCIEN

En regard de sa superficie, Lancy possède peu de substance historique. Le village du Grand-Lancy est en réalité la seule localité comportant un ensemble historique de caractère rural. Composé de maisons mitoyennes de petit gabarit, il est un exemple typique des villages implantés le long des chemins qui parcouraient la campagne et menaient à Genève.

Une infime partie de la population lancelienne réside dans ces bâtiments qui possèdent pourtant un fort potentiel identitaire pour l'ensemble des habitants de la commune. Ce sont principalement les qualités de l'ensemble qui sont à retenir plus que celles de bâtiments en particulier.

Au Petit-Lancy, un petit noyau de quelques maisons de hameau subsiste au lieu-dit La Vendée.



avenue Eugène-Lance

TYPE 3 : VILLA ET PAVILLON

Les premières villas, construites à la fin du XIX^{ème} siècle sont de deux à trois niveaux, comme à Claire-Vue, à Surville ou au chemin de la Colline et sont entourées de grands jardins qui offrent une arborisation généreuse. Une des particularités de la commune réside dans les ensembles de maisons plus modestes, d'architecture "parisienne" (début du XX^{ème} siècle), qui étaient généralement habitées par les travailleurs du quartier industriel de la Jonction. Récemment, les parcelles se divisent pour permettre des constructions contiguës ou plus petites.

Une certaine cohésion sociale entre les habitants s'est révélée lorsque des projets de densification ont concerné ces quartiers. Le parc de villas et de pavillons de Lancy présente des qualités architecturales standard, rarement intéressantes.



chemin de Gilly

TYPE 4: GRAND ENSEMBLE

Lancy possède sur son territoire des barres et des tours de logements caractéristiques des années soixante, principalement situées aux Morgines, Palettes et Bachet. Ces bâtiments ont été construits en période de forte pénurie de logements. Il s'agit de grands ensembles d'habitations, de huit à vingt-cinq étages, qui accueillent la majeure partie de la population communale. Si les rez-de-chaussée sont régulièrement occupés par des commerces, les étages sont presque exclusivement affectés au logement. Plusieurs bâtiments, dont les qualités architecturales ont fait l'objet de recensements positifs, exigent une réhabilitation urgente.

On ressent, en parlant avec les habitants des quartiers, l'existence sous-jacente de certains clivages entre groupes sociaux, culturels ou générationnels, sans qu'ils soient trop aigus.



chemin des Palettes

TYPE 5: BATIMENT INDUSTRIEL

Une diversité de gabarits industriels est présente sur la commune. On peut les classer en deux grandes familles: les bâtiments liés au rail et ceux desservis uniquement par des voiries.

Les bâtiments de la Praille se caractérisent par leur linéarité. Ils se mesurent par hectomètres, ont des gabarits variés et sont destinés aux activités d'échange. Les bâtiments industriels ou artisanaux de la Caroline offrent des gabarits bas, qui dénotent une forme de gaspillage foncier.

Certaines constructions industrielles sont enclavées dans des tissus résidentiels, comme au chemin des Rambossons.

Le patrimoine industriel est globalement sans grande valeur architecturale.



avenue des Communes-Réunies

TYPE 6: QUARTIER CONTEMPORAIN

Ce type de bâti relève d'une composition géométrique découlant de l'évolution de la typologie en barre des années 60. Néanmoins, les gabarits sont plus bas et orientés vers des espaces publics propres aux quartiers. Majoritairement constitués de logements sociaux, ceux-ci abritent de nombreuses familles.



square Clair-Matin

BATI ET ESPACE PUBLIC: SYNTHÈSE

Le sol lancéen est complètement occupé. Site de La Chapelle excepté, il ne recèle pas de réserve de terrain à bâtir, Bel-Air (Navazza-Oltramaré) et Saint-Georges ayant une vocation évidente d'espace naturel. Toutes les activités sont représentées, sans tendance forte à une spécialisation. Seule l'agriculture est absente, à la petite exception du domaine de Saint-Georges.

L'occupation complète du sol communal ne détermine cependant pas une entité urbaine cohérente. Lancy n'est plus campagne, mais n'est pas ville. C'est plutôt une juxtaposition de typologies de quartiers et d'espaces déterminés par des mesures législatives, réglementaires et normatives de zoning et de grilles d'équipements. On y trouve des secteurs de grands ensembles, des secteurs de petits immeubles, des quartiers de maisons individuelles, eux-mêmes différenciés en villas et en pavillons, ainsi que deux zones industrielles. Le centre commercial de la Praille et le stade représentent une exception par leur dimension et leur programme particulier. Ces secteurs ne s'interpénètrent pas et se "côtoient sans se tutoyer", dégageant un fort caractère de compartimentage social et visuel de la commune.

Seuls les anciens noyaux des Grand- et Petit-Lancy et leurs abords immédiats présentent des caractéristiques clairement urbaines: intégration de différentes activités productives et sociales, continuité de l'espace public.

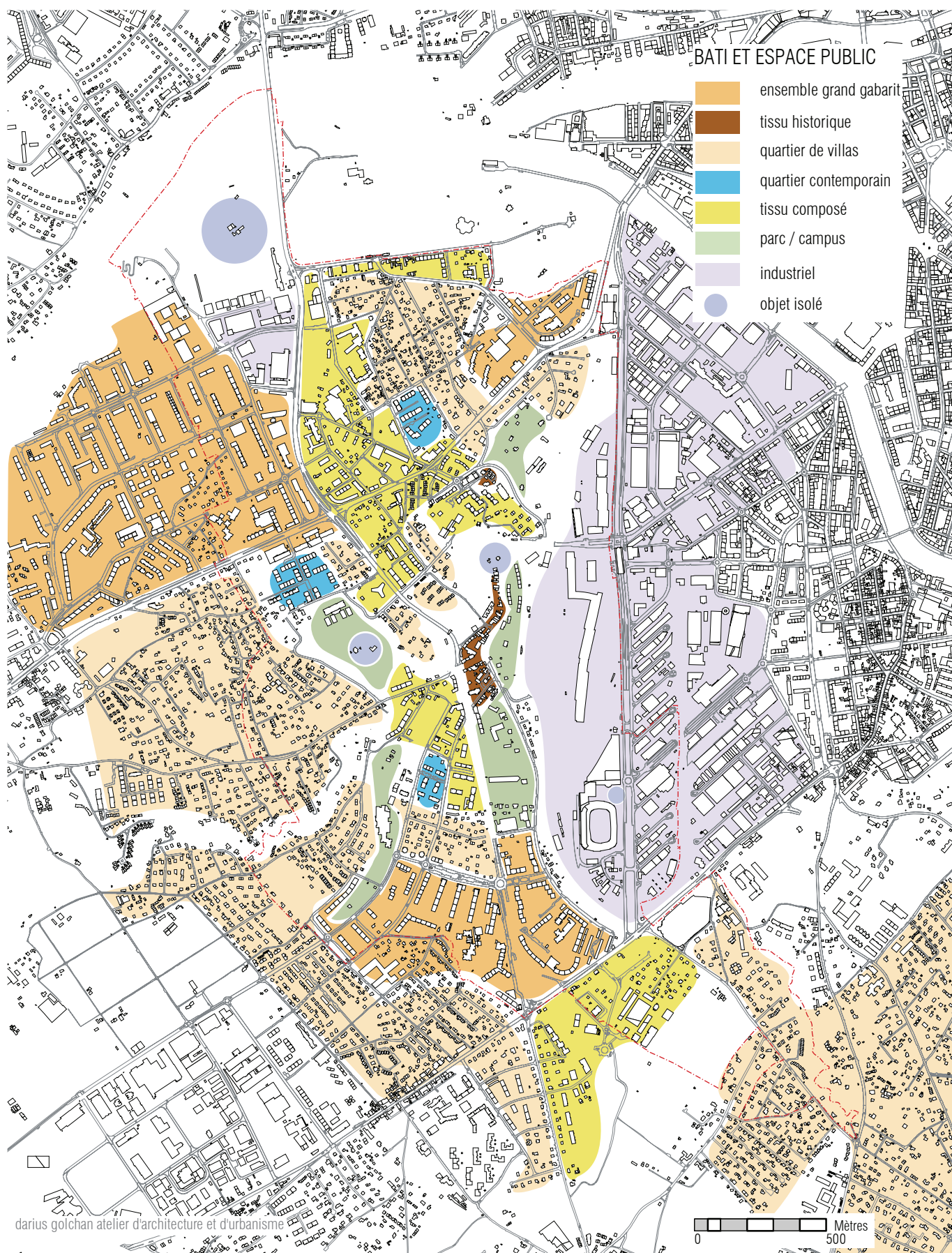
Par rapport à l'importance de son domaine bâti, peu d'objets de valeur architecturale sont présents sur le territoire communal: quelques bâtiments agricoles traditionnels et quelques villas, les écoles enfantines et primaires, certaines barres d'habitations comme aux Morgines, certains bâtiments industriels et des équipements publics comme la piscine ou le parc En Sauvy. L'intérêt patrimonial réside plus dans certains noyaux historiques (Grand-Lancy), les groupements (chemin de la Station) ou les quartiers "systématiques" de villas et de pavillons (Petit-Lancy).

De 1950 à 1980 environ, l'aménagement lancéen a été déterminé par la volonté cantonale en période de fort développement économique et de forte pénurie de logements (constructions en 3^{ème} zone de développement). Privée de pouvoirs d'aménagement et d'urbanisme, la commune a développé une politique patiente et permanente d'achats fonciers, de création d'équipements de toute nature et de toute taille et de qualification de l'espace public.

Des pôles de quartier, aux échelles diverses, répartis dans le territoire communal se distinguent par la qualité de leur aménagement. Les secteurs du Bachet et du Pont-Rouge, qui accueilleront les prochaines gares CEVA de la commune devront répondre à une dimension cantonale. Ceux plus modestes comme la place des Ormeaux ou celui des Palettes n'ont pas encore développé un caractère identifiable.

L'espace public communal, à l'image des secteurs bâtis ne recèle pas de lieu référentiel particulier à la commune. Il résulte d'une suite d'espaces ouverts, traversant quartiers de villas puis lotissements sans réellement intégrer les notions de seuil ou de hiérarchie.

Certaines réalisations communales à l'échelle des quartiers présentent de grandes qualités. Les chapelets d'équipements que l'on parcourt du parc Chuit jusqu'au chemin des Pâquerettes ou de part et d'autre de la mairie contribuent fortement à définir l'identité communale. Le traitement soigné et contrôlé des voies communales principales, secondaires et piétonnes participe aussi à la recherche d'une cohésion communale.

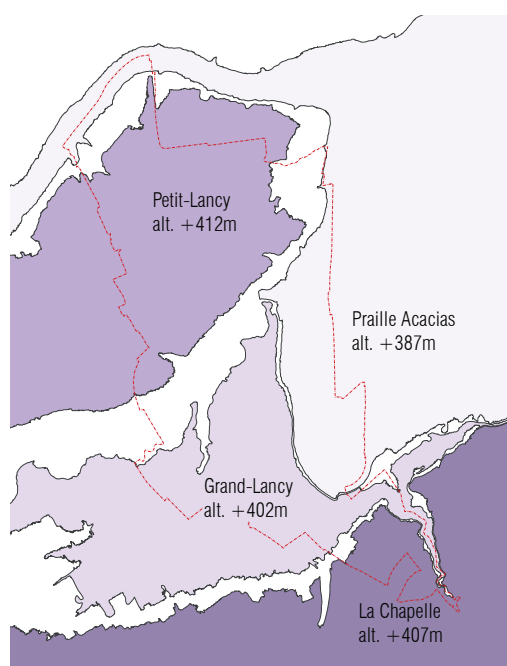


TOPOGRAPHIE

La carte représente le relief du territoire par des courbes de niveau équidistantes de 2.5 m.

Quatre entités topographiques sont relevées sur le territoire communal, elles correspondent à quatre plateaux majeurs:

- Le plateau du Petit-Lancy, limité par le Rhône et l'Aire (alt. moyenne de 412m);
- Le plateau du Grand-Lancy, limité par l'Aire et la route de St-Julien (alt. moyenne de 402m);
- Le plateau de La Chapelle, limité notamment par la route de St-Julien et la Drize (alt. moyenne de 407m);
- Le plateau de la Praille-Acacias, situé dans la plaine alluvionnaire de l'Arve, limité par la terrasse de l'avenue Eugène-Lance (alt. moyenne de 387m).



entités topographiques

Ces quatre entités sont définies par des accidents topographiques forts – vallons et falaises – qui ont largement influencé la structure du tissu urbain et le tracé des réseaux de transports. Si ces accidents topographiques imposent des coupures à l'échelle des quartiers (les habitants des plateaux peinent à établir des connexions entre eux, les vallons creusés par les cours d'eau étant des limites difficiles à franchir, particulièrement pour les piétons et les deux-roues), ces accidents accompagnés de pénétrantes de verdure constituent des entités paysagères référentielles et unificatrices à l'échelle de la commune.

Les vallons de la Drize, du Voiret, et de l'Aire, ainsi que les rives du Rhône sont composés de sols instables représentant une contrainte en terme de prévention des risques.

> fiche E
> fiche H
> fiche 01



HYDROGRAPHIE

> fiche E

La carte présente le réseau d'évacuation des eaux pluviales (assainissement), les cours d'eau, les périmètres identifiés comme présentant un risque d'inondation en cas de crue de l'Aire, les nappes phréatiques, ainsi que les limites de bassins versants.

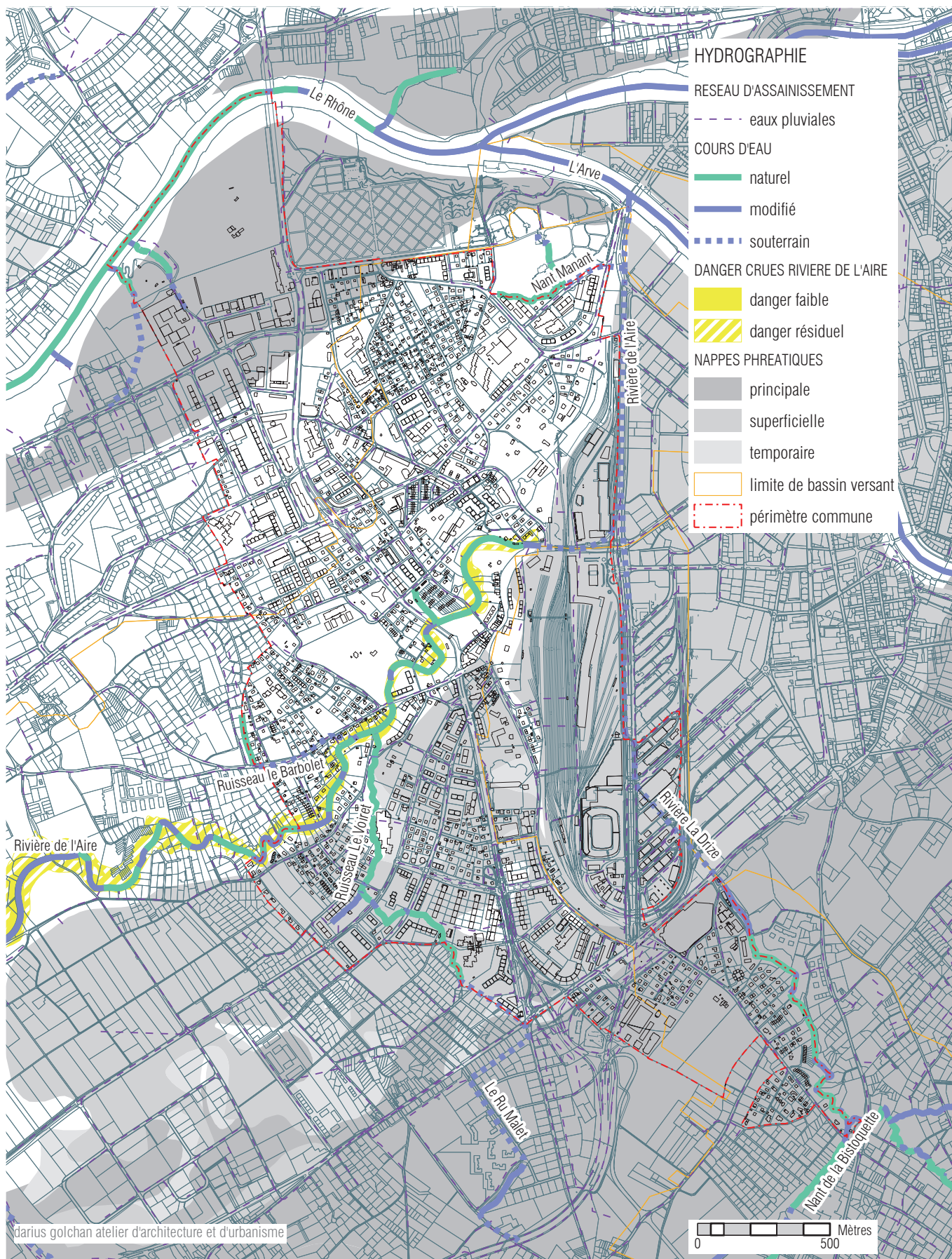
Le réseau hydrographique lancéen est un élément structurant du territoire de la commune. Le Rhône, l'Aire et la Drize ainsi que le ruisseau du Voiret sont des cours d'eau au caractère naturel ayant fait, pour certains, l'objet de mesures de renaturation. Ces cours d'eau construisent l'armature verte de la commune et participent à la continuité des couloirs à faune. La Drize et l'Aire aboutissent, à l'issue de leur parcours sur Lancy, dans l'ancienne plaine alluviale de La Praille dont le drainage a entraîné leur mise en parcours souterrain le long de la route des Jeunes en direction de l'Arve.

Dans l'Aire et La Drize coulent des eaux dont le débit et la qualité sont tributaires de concertations intercommunales transfrontalières. En effet, les eaux étant issues des contreforts du massif calcaire du Salève (France), les débits sont très variables et parfois alimentés uniquement par des stations d'épurations et rejets provenant des secteurs maraîchers et zones villa traversés sur territoire français. C'est, de ce fait, à l'échelle de l'agglomération que le problème de la faible qualité des eaux de ces rivières est traité au travers d'une amélioration des systèmes d'assainissement d'eaux usées et d'écoulement des eaux de surface (Contrat de rivières entre Arve et Rhône reliant entre autres le Canton de Genève et la Communauté de Communes du Genevois).

Les eaux usées de la commune de Lancy sont acheminées vers la station d'épuration d'Aire avant d'être rejetées dans le Rhône et n'ont donc pas d'influence sur la qualité des rivières, contrairement aux eaux pluviales qui suivent la logique des bassins versants. De ce fait, un captage accru des eaux de ruissellement, dû notamment à un accroissement des surfaces imperméables, peut aboutir à une augmentation soudaine du débit des rivières, avec des risques d'inondations si des aménagements spécifiques ne sont pas mis en œuvre.

Les dangers liés aux crues sont relativement peu importants dans le vallon de l'Aire grâce à l'existence d'une galerie de décharge en amont de Lancy. La carte de risques concernant la Drize, en cours d'établissement, ne devrait pas présenter de mauvaise surprise. Cependant, dans les secteurs de Pont-Rouge et Bachet, la plaine de La Praille est exposée aux points de captage des cours d'eau, dans l'hypothèse de l'obstruction des canalisations qui les mènent vers l'Arve.

Les eaux souterraines sont, à Lancy, un enjeu localisé essentiellement dans les parties basses au sud de la commune: secteurs de La Praille et La Chapelle. C'est en ces lieux que des interventions humaines telles qu'excavations ou pollutions risquent de contaminer directement la nappe principale dite du Genevois, qui alimente en eau potable une partie de la ville.



MILIEUX SENSIBLES

> fiche E

Les milieux naturels et espèces menacées font l'objet de mesures de protection diverses à l'échelle cantonale et internationale. Des espèces végétales sont repérées, la forêt est cadastrée, des périmètres de protection et de gestion spécifiques sont définis en fonction de la valeur écologique de certains milieux sensibles (zones humides, réseaux agro-environnementaux).

ESPECES MENACEES

Le Jardin botanique de Genève effectue depuis plusieurs années un relevé des espèces végétales rares présentes sur le canton. Un degré de vulnérabilité leur est attribué en fonction de leur fréquence et caractéristiques propres. Parmi les espèces répertoriées, nous avons représenté les emplacements des espèces les plus menacées (données: C. Lambelet, C. Schneider et R. Mayor (2006). *Liste des plantes vasculaires du canton de Genève avec Liste Rouge*, Editions des Conservatoire et Jardin botaniques, Genève; et Nicolas Wyler, Ville de Genève). On constate que des espèces particulièrement menacées sont présentes le long des voies de chemin de fer de La Praille (*Consolida regalis* Gray, *Galium parisiense* L., ...) et le long des ruisseaux du Ru Malet (*Salix daphnoides* Vill.) et Voiret (*Buglossoides purpureoerulea* L. I. M. Johnst).

La circulation de la faune fait l'objet d'un suivi par le Domaine nature et paysage (DT). Sur Lancy, outre de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs transitant par les zones humides, des terriers de blaireaux ont été repérés dans le vallon de l'Aire en zone de bois et forêts.

CADASTRE FORESTIER

Ce relevé, régulièrement mis à jour par l'inspecteur cantonal des forêts, décrit des zones qui accueillent une végétation correspondant à la définition légale de la forêt. Cette dernière fait l'objet d'une législation spécifique au niveau fédéral (LFo, 4 octobre 1991) et cantonal (LForêts, 20 mai 1999). Ces zones visent à préserver une surface forestière constante à l'échelle du canton (compensations de défrichement, délimitation des zones à bâtir), mais aussi à en protéger les dimensions qualitatives (écologie, paysage) et fonctions sociales (libre accès).

RESEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL

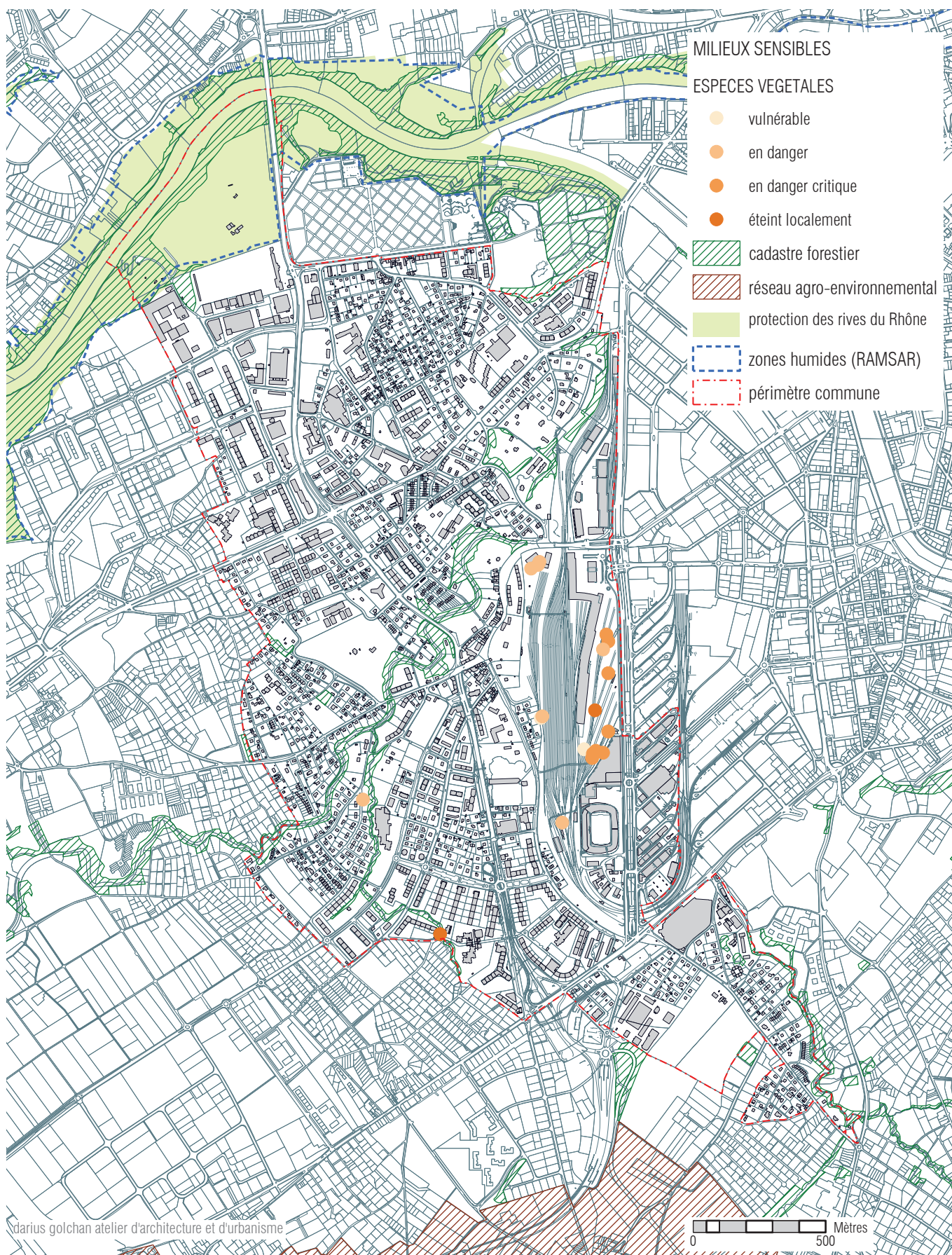
Ce périmètre décrit un territoire dans lequel l'agriculture est l'objet de mesures de soutien financier et de contraintes spécifiques visant au maintien des qualités écologiques (interconnexion) des milieux naturels. Bien qu'aucun de ces réseaux ne soit présent sur Lancy, la proximité du réseau de Compesières, sur Plan-les-Ouates, est d'une importance certaine dans la perspective des développements prévus au sud de la commune.

PROTECTION GENERALE DES RIVES DU RHONE

Est jointe à ces éléments bâtis la portion du territoire communal qui recoupe le périmètre d'application de la loi cantonale de protection générale des rives du Rhône (L 413) dont il convient de rappeler ici le premier alinéa de l'article 3: "aucune construction nouvelle, sous réserve de constructions d'utilité publique imposées par leur destination, ne peut être érigée à l'intérieur du périmètre délimité par les plans visés à l'article 2. L'agrandissement de peu d'importance, l'adaptation, la transformation, voire la reconstruction de bâtiments et d'installations existants, demeurent réservés".

ZONES HUMIDES: CONVENTION DE RAMSAR

La Suisse a ratifié en 1976 la *Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance nationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*. Cette convention internationale protège les rives du Rhône et la faune aviaire qui l'habite. Lancy n'est concernée qu'au niveau de la campagne Saint-Georges, au nord de la commune.



STRUCTURE PAYSAGERE ET MILIEUX NATURELS

La carte distingue les grands types d'ensembles paysagers naturels. Ceux-ci sont représentés en fonction de leur rapport à la morphologie de la commune et de son découpage par les voies de communication:

- le tissu vert actuel de la commune découle de sa topographie, de son passé rural, de sa forte urbanisation dès le début des années 60, ainsi que de ses traversées - voies de communication;
- géographiquement Lancy surplombe la ville de Genève en un belvédère.

Quatre grandes pénétrantes de verdure sont matérialisées par les cordons boisés longeant les rivières qui traversent ou bordent le territoire de Lancy (le Rhône au nord, l'Aire et le Voiret du sud-ouest au nord-est, la Drize au sud). On y trouve de la grande et la petite végétation indigènes à caractère libre et sauvage, offrant des promenades aux allures de sentiers de forêt.

Deux poches agricoles offrant des dégagements visuels subsistent au nord (Ferme de Saint-Georges) et au sud (La Chapelle) de la commune. Cette dernière est vouée à une urbanisation prochaine (PAC La Chapelle – Les Sciers).

> fiche 09

La plupart des parcs et aires de verdure sont attachés soit au vieux village, soit aux secteurs des premiers quartiers résidentiels largement fournis en vieux végétaux.

Les végétaux, souvent de qualité remarquable et de grande taille, s'affirment comme la marque des jardins de villa d'après-guerre.

Le secteur industriel au nord-ouest et au sud-est (la Praille) se révèle dépourvu de plages vertes.

Les accompagnements des voies de circulation par des alignements d'arbres ne sont pas systématiques dans la commune de Lancy.

D'un point de vue général, l'arborisation est plus le fait de sujets isolés ou de petits groupes.

Cependant, depuis quelques années, on constate un développement des alignements d'arbres, notamment sur la route de Chancy, l'avenue des Communes-Réunies ou, exemple le plus probant, l'avenue Eugène-Lance.

> fiche H

L'effort amorcé d'accompagnement végétal des voies de circulation est à poursuivre de manière appropriée en prenant en compte le caractère végétal fort existant.

L'existence sur la commune d'un réseau vert est un gage, non seulement de qualité paysagère, mais également de qualité environnementale. Elle permet la circulation de la faune et une biodiversité préservée au sein même des territoires urbains.

> fiche E



CARACTERE VEGETAL

Cette carte répertorie les "espaces verts" selon trois types correspondant à des usages et des végétations différentes: les bords de rivière associés à des promenades linéaires, les parcs publics et un reliquat de zone agricole.

Les deux premières catégories ont fait l'objet d'un relevé de terrain permettant une description du caractère public et de la végétation (cf. annexes ESSENCES RELEVÉES DANS LES ESPACES VERTS LANCEENS). Il ressort de ce relevé une prédominance de la végétation indigène, très marquée au bord des rivières, mais également dans les parcs et zones résidentielles. Celle-ci est ponctuée par des essences de grande taille plus exotiques amenées dès le début du siècle passé.

> annexe B

1. RIVES DE L'AIRE ET PARC BERNASCONI

Les cheminements en revêtement minéral perméable permettent une liaison directe au fil de l'eau entre les parcs Navazza-Oltremare, Tressy-Cordy, parc du Gué (place de pique-nique et jeux pour enfants) et Bernasconi.

2. RIVES DE LA DRIZE

Une portion de rivière (à la hauteur du Nant de la Bistoquette) a été renaturée afin d'éviter les grandes crues, elle permet une promenade de qualité le long de la rivière.

3. RIVES DU RHONE

Sur les rives du fleuve, des promenades parfois escarpées traversent le canton. Sur Lancy le chemin offre une diversité de paysages: d'un côté les falaises et la végétation du fleuve, de l'autre le dégagement sur des terrains agricoles.

4. RIVES DU VOIRET

Cette promenade aux aménagements minéraux permet une connexion avec les parcs En Sauv'y et du Voiret, ainsi que la promenade le long de l'Aire.

5. AVENUE EUGENE-LANCE

Il s'agit d'une promenade en terrasse le long de l'avenue surplombant le site de la Praille (faible circulation) et d'un petit parc avec jeux pour enfants.

6. PARC CERESOLE

De grands végétaux, plages de gazon, jeux pour enfants et la vue sur le Salève caractérisent cet espace de verdure situé au cœur d'un ensemble moderne.

7. PARC CHUIT ET PARC SURVILLE

Cet enchaînement de deux parcs permet une promenade d'une grande diversité. Espace de jeux, pelouse, grands arbres, rocaille, étang, promenade "parc à l'anglaise", et belvédère sur la ville constituent un parcours varié qui permet un enchaînement vers le vallon de l'Aire.

8. PARC EMILE-DUPONT

Situé dans un quartier de villas arborées de grandes essences, ce parc se caractérise par la qualité de ses chênes et des bâtiments du dix-neuvième siècle. Il accueille aujourd'hui une crèche et des jeux pour enfants.

9. PARC DE LA MAIRIE

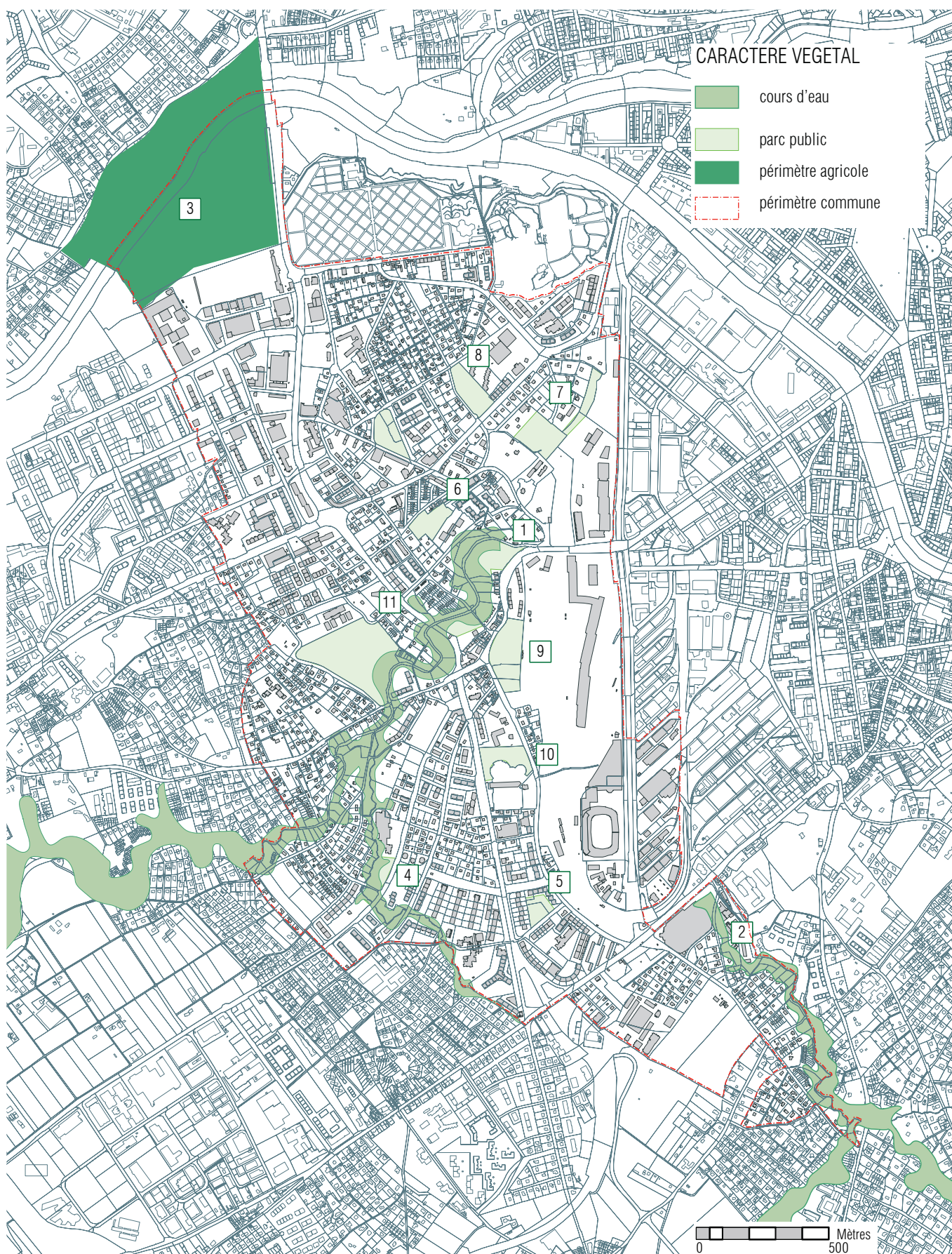
Ce parc se caractérise par le programme public des bâtiments qui y sont implantés. Les grands arbres, la position de belvédère sur la ville, les parterres de fleurs, ainsi que le caractère éclaté de ses aménagements sont ses principales caractéristiques.

10. PARC MARIGNAC

Ce parc permet une intégration mutuelle intéressante entre des équipements publics modernes (stade, piscine) et les éléments de patrimoine historique qu'il contient (ferme et maison de maître).

11. PARC NAVAZZA-OLTRAMARE ET PARC PRE-MONNARD

Cette ancienne propriété est devenue le plus grand parc de la commune. Sa topographie en pente permet une promenade panoramique reliant le collège de Saussure au bord de l'Aire. Il constitue de ce fait un maillon important du réseau pédestre communal. La partie sud du parc fait l'objet d'une gestion paysagère qui valorise les qualités environnementales en réservant un espace destiné à la flore et la faune de prairie.



PAYSAGE: RELEVÉ SENSIBLE ET SYNTHÈSE

La richesse de la commune exige une lecture paysagère à plusieurs échelles. En choisissant différents points de vue nous recherchons les spécificités de ce territoire. Dans ces lieux particuliers, le paysage accompagne le loisir, la circulation ou la promenade.

Cinq types (échelles) de paysage illustrent la lecture de la commune: les ouvertures sur le grand paysage, les secteurs aréolaires des parcs ou des domaines, l'arborisation linéaire des voies de communication, les secteurs résidentiels, les pénétrantes de verdure des rivières résumant les principaux éléments paysagers de la commune.

TYPE 1: OUVERTURE SUR LE GRAND PAYSAGE

La topographie confère à la commune de nombreuses ouvertures et promontoires panoramiques. Ainsi de nombreux espaces publics situés dans de tels emplacements stratégiques jouissent d'une vision dégagée (parc Navazza-Oltramare sur le Salève, parc de la Mairie et parc Chuit dominant la Ville, ...).

Il est essentiel de préserver ces dégagements des obstacles qui pourraient masquer la vue sur le lointain.



parc Navazza-Oltramare

TYPE 2: PARC

La plupart des parcs de Lancy sont issus d'anciens grands domaines, aussi on y trouve souvent une végétation composée de grandes essences à l'âge respectable et une maison de "maître" au cœur de la composition (parc Bernasconi, parc Chuit, parc de la Mairie, ...).

Un réseau piétonnier de qualité assure une bonne connexion entre ces différents espaces plus ou moins concentrés autour de l'Aire au centre de la commune.



parc de la Mairie

TYPE 3: ALIGNEMENT D'ARBRES

Le réseau routier ayant été soulagé du trafic de transit par la construction de l'autoroute de contournement, il ne subit plus la même pression et acquiert un caractère de desserte. Des alignements d'arbres le long des routes, fruit d'aménagements plus ou moins récents (route de Chancy à l'entrée ouest de la commune, avenue des Communes-Réunies, etc.) attestent de cette transformation.

La qualité de l'espace de la rue a tout à gagner d'une telle arborisation. Néanmoins, la végétation particulière de certains secteurs, comme la route de Chancy le long du quartier Surville où les grandes essences dominent, mérite d'être préservée.



avenue Eugène-Lance

TYPE 4: SECTEUR RESIDENTIEL A GRANDE VEGETATION

Les premiers quartiers résidentiels de la commune où l'on trouve domaines et belles propriétés sont abondamment fournis en grands végétaux de qualité (séquoias, pins, cèdres, chênes, ...). Cette végétation a souvent plus de 50 ans et constitue un plafond vert de 30 mètres de hauteur.

Parcs et réseaux piétons y sont intégrés. Il est important de conserver autant que possible un tel patrimoine végétal et d'anticiper les plantations de remplacement afin d'assurer sa pérennité.



avenue du Plateau

TYPE 5: PENETRANTES DE VERDURE

Les cours d'eau et la protection de leurs berges permettent de constituer quatre grandes pénétrantes de verdure. Les rives du Rhône, de l'Aire, du Voiret et de la Drize sont constituées essentiellement d'essences indigènes. Elles offrent une végétation variée, aléatoire et naturelle accompagnée de promenades plaisantes au sein d'un tissu urbain de qualité.



rives de l'Aire

PAYSAGE: SYNTHÈSE

Les différents éléments du paysage, mis en évidence sur la carte ci-contre, montrent leur agencement les uns par rapport aux autres. Cette synthèse permet de considérer les éléments stratégiques qui construisent le caractère végétal de la commune.

La situation topographique particulière de la commune se définit par une rupture de pente qui parcourt la commune des falaises du Rhône au Bachet. Cet événement topographique représente un élément paysager possédant des qualités encore peu valorisées dans son ensemble. Certains points de vue, situés en limite de pente, permettent de profiter de la vue panoramique sur Genève et participent à l'identité communale.

Le territoire de la commune est divisé en quatre plateaux par des pénétrantes de verdure qui accompagnent les cours d'eau. La grande qualité végétale de ces pénétrantes de verdure (le Rhône, l'Aire, le Voiret et la Drize), constitue une diversité de paysages remarquables à l'intérieur d'une commune urbaine. La végétation est indigène et libre, composée essentiellement de chênes, de charmes, d'érables, laissant une impression de nature sauvage.

La qualité et l'importance du réseau hydrographique lancéen en fait un élément de lien à l'échelle intra-communale comme vecteur de biodiversité et de sociabilité, et à l'échelle intercommunale en tant qu'objet de concertation transfrontalière et élément du réseau de circulation de la faune. Les pénétrantes de verdure qui accompagnent la Drize, sur plusieurs centaines de mètres, et l'Aire, de manière ponctuelle à Lancy, ont fait l'objet de mesures cantonales de renaturation qui pourraient, à l'avenir, être intégrées aux objectifs d'aménagement communaux, comme cela s'est fait il y a une dizaine d'années avec le ruisseau du Voiret.

Bien que ne possédant pas d'importantes surfaces de forêt ou de terres cultivées, Lancy présente, en plus de ses nombreux parcs publics aux qualités écologiques reconnues, une armature de cordons boisés. Ceux-ci, légalement assimilés à de la forêt, accompagnent les cours d'eau dans le territoire lancéen et présentent des qualités de couloirs écologiques. Ils permettent une circulation des espèces animales et végétales entre espaces urbains et ruraux. Ces espaces doivent être valorisés en tant que lieux de rencontre pour les habitants, et comme espaces privilégiés pour le développement d'écosystèmes riches accueillant des espèces animales et végétales rares.

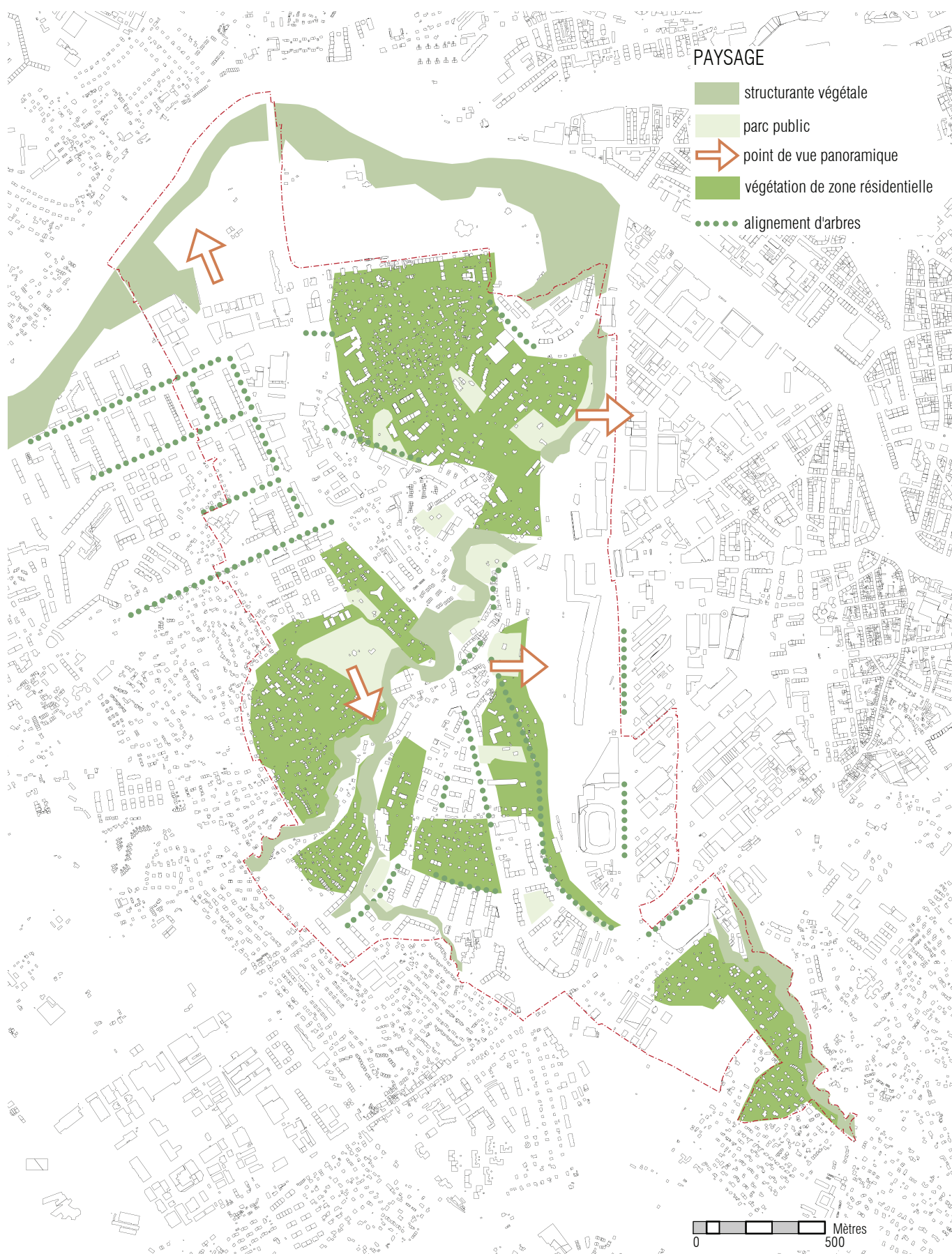
Le fait qu'une partie importante des espaces naturels lancéens se situe en domaine privé est un obstacle à l'ouverture de nouveaux cheminements et à la renaturation des cours d'eau, cependant, ceci peut représenter un avantage pour le maintien d'espèces rares en milieu urbain.

Le réseau de promenade, associé aux pénétrantes de verdure, est particulièrement bien connecté à la campagne genevoise.

Malgré une forte urbanisation, il ressort des premiers quartiers résidentiels construits sur la commune une végétation de grande qualité. Certaines propriétés offrent aujourd'hui plusieurs parcs et promenades qui participent au caractère très végétal de Lancy (particulièrement au centre de la commune). Plusieurs arbres de grande taille servent de points de repères et facilitent l'orientation des promeneurs.

Les alignements d'arbres, récemment développés dans la commune, constituent une amélioration certaine de la qualité des voies de circulation. Malheureusement, ces plantations ont été réalisées de manière autonome, sans rapport direct avec les principaux éléments paysagers de la commune.

De manière générale, le paysage de Lancy alliant cours d'eau, plateaux et ruptures de pente, végétation sauvage et jardinée, points de vue panoramiques et repères visuels, en fait un lieu riche et varié dont il faut conserver les atouts majeurs.



CARTE DES PROMENADES

La Ville de Lancy a édité la carte présentée ci-contre qui décrit les différents itinéraires de déplacement "modes doux" dans le territoire communal. L'ensemble des sentiers pédestres et des aménagements cyclables y sont indiqués. En outre, la localisation des parcs publics y est présentée. Ce document a été publié avant tout en vue des déplacements de détente (promenades), mais il contribue aussi à un développement de l'usage des mobilités douces comme moyen de déplacement utilitaire, en permettant à l'utilisateur intéressé de juger d'un itinéraire non seulement de par sa longueur mais aussi de par sa convivialité.

La constitution de réseaux de voies cyclables et de cheminements pédestres de qualité est un objectif dont les enjeux dépassent l'échelle communale. En effet, une part importante des itinéraires présentés sur cette carte ne s'interrompent pas, dans la réalité, aux limites du territoire lancéen, mais accompagnent la continuité des tissus essentiellement vers Onex et Plan-les-Ouates.

Le plan directeur 2008 intègre pleinement la problématique des déplacements piétons dans le cadre de sa mise en œuvre qui distingue les itinéraires d'agrément tels que présentés sur cette carte et les itinéraires et points de passage utilitaires reliant les différents pôles émetteurs / récepteurs et nœuds de transports collectifs.

> fiche D1

DESCRIPTION ET EVOLUTION DES RESEAUX DE DEPLACEMENT

Le positionnement de la commune de Lancy par rapport à l'agglomération, en fonction des transports collectifs ou des axes routiers (transports individuels) qui la traversent ou la desservent, a beaucoup évolué ces dernières décennies et est appelé à se modifier encore passablement. Par quelques croquis, la situation est présentée.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Du point de vue des transports collectifs (TC), l'arrivée du tramway (Tram Acacias en décembre 2004, Tram Lancy aujourd'hui et TCOB dans le futur) et l'ouverture de la liaison ferroviaire CEVA (gare de Lancy-Pont-Rouge aujourd'hui et du Bachet-de-Pesay dans le futur) conduisent à étendre peu à peu le territoire présentant un haut niveau de desserte TC sur le territoire de la commune de Lancy, avec des lignes radiales qui traversent de part en part la commune.

> fiche D2

Bien que non prévue par les projets validés en 2006 représentés ici, l'option soutenue par la commune d'une liaison entre TCOB et la ligne 13-17 est avancée par le plan directeur communal 2008.

La carte des TRANSPORTS COLLECTIFS ET MOBILITES DOUCES présentée ci-contre illustre dans le détail cette situation.

TRANSPORTS INDIVIDUELS

Avant l'ouverture du contournement autoroutier de Genève (1993), les axes traversant la commune de Lancy (T104 et route de Chancy notamment) étaient empruntés par un trafic de transit important, induisant des volumes considérables. Aujourd'hui, ces axes se retrouvent pris à l'intérieur de la maille autoroutière et ont une vocation plus locale, même si le trafic à écouler reste non négligeable en termes de flux. Le réseau routier présente une structure concentrique.

Les cartes de la HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER (statut administratif) et des CHARGES DE TRAFIC (comptages de véhicules) présentées plus loin illustrent dans le détail cette situation.

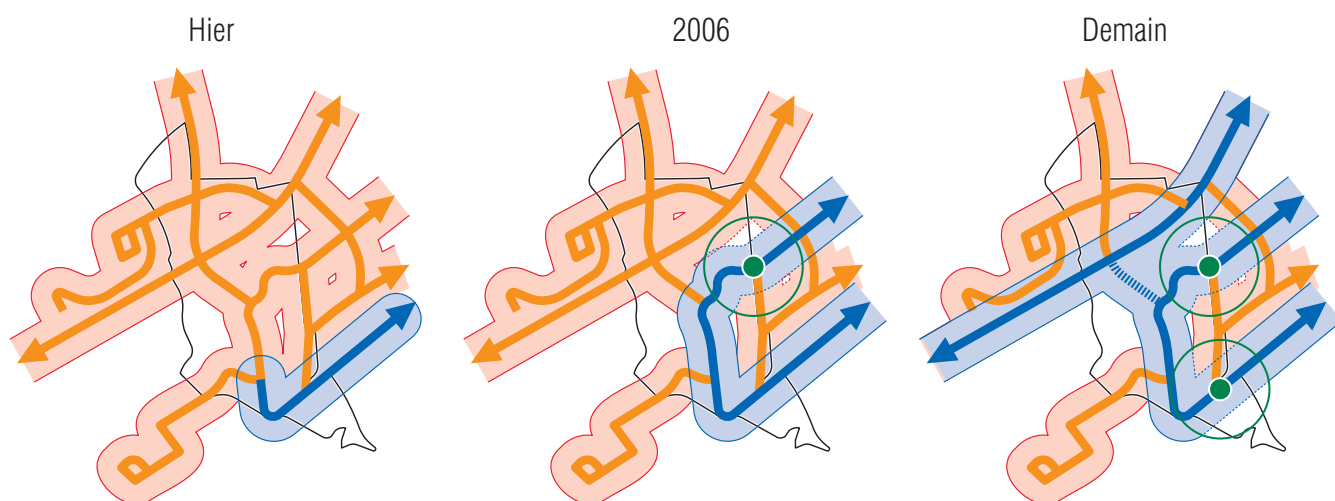
> fiche 02

Demain, deux projets structurants contribueront à modifier l'image du réseau routier de Lancy. D'une part, l'arrivée du tram sur la route de Chancy (TCOB) va redonner un caractère local à cet axe. D'autre part, le projet de complément de la jonction de la Milice, incluant la liaison échangeur Milice – route de Saconnex, a pour objectif de concentrer le trafic en provenance du Sud de l'agglomération genevoise (Veyrier, Troinex) sur l'autoroute, évitant la traversée de Carouge en général et le secteur du Bachet-de-Pesay en particulier. Pour Lancy, ce projet engendrera une nette réduction du trafic sur la route de la Chapelle et la route de Saint-Julien, et permettra d'assurer la pérennité des projets de développement urbanistique prévus dans ce secteur (gare CEVA de Lancy-Pont-Rouge, PAC La Chapelle – Les Sciers).

En complément à la jonction proprement dite et à la liaison avec la route de Saconnex d'Arve, différentes variantes de barreaux routiers ont été étudiées (étude d'accessibilité "Genève Sud"). Le Conseil Municipal de Lancy a manifesté dès 2004 son opposition à la variante "tracé direct", qui propose une liaison vers Carouge et Veyrier via un nouveau viaduc sur le vallon de la Drize. Ce projet qui provoquerait un fort appel de trafic à proximité immédiate du développement résidentiel de La Chapelle, porterait également atteinte au milieu naturel du vallon de la Drize.

ENJEUX COMMUNS

La nature du réseau routier lancé en est largement déterminée par l'amélioration du réseau de transports publics. L'arrivée du tram devrait permettre de requalifier les voiries traversées en leur redonnant une image qui corresponde à leur fonction. Malheureusement, ce qui a été réalisé sur l'avenue des Communes-Réunies ne contribue pas clairement à définir cette route comme un boulevard urbain. Dans sa partie Nord, la T104 présente toujours un caractère quasi autoroutier, qui ne correspond pas à sa vocation actuelle ni aux perspectives de voir le caractère communal évoluer vers une qualité moins routière.



SCHÉMAS TC :



périmètre de la commune de Lancy



ligne de bus à haut niveau de service et zone d'influence (300 m)

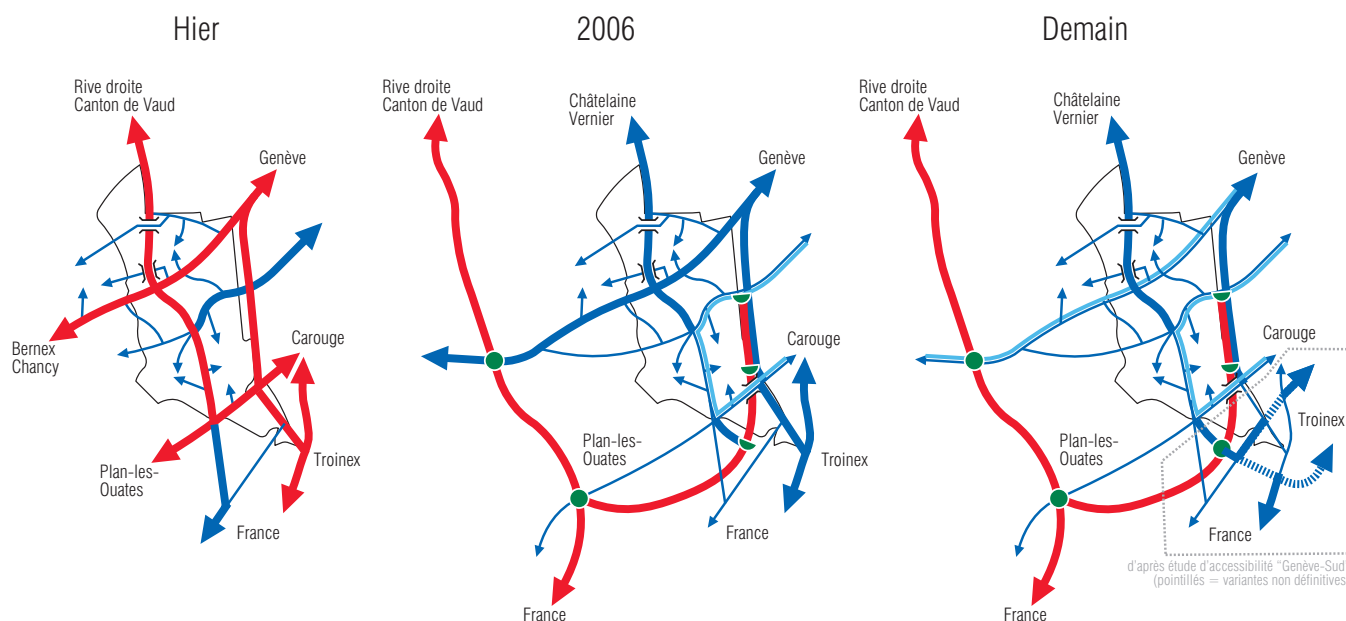


ligne de tram et zone d'influence (300 m)
proposition plan directeur communal 2008



arrêt ferroviaire et zone d'influence (600 m)

transports collectifs



SCHÉMAS TI :



périmètre de la commune de Lancy



pont ou passage inférieur



échangeur
demi-échangeur



axe structurant à vocation de transit par rapport à Lancy



axe structurant à vocation d'échange avec Lancy



axe à vocation locale



axe sur lequel circule le tram

transports individuels

TRANSPORTS COLLECTIFS ET MOBILITES DOUCES

Les principales données en matière de mobilité douce (cycles, piétons) sont représentées sur la figure ci-contre. Elles sont issues de relevés de la situation existante (infrastructures, équipements, aménagements).

La commune de Lancy est actuellement très bien desservie par les transports collectifs : une boucle de tram entre les Acacias et le Bachet, plusieurs lignes structurantes du réseau bus TPG pour la partie nord de la commune (lignes 2, 10, 19, 20) et quelques lignes régionales (21, 22, 23, 43) se rabattant sur le réseau de tram. Cette offre assure de très bonnes liaisons vers les principaux pôles centraux de l'agglomération genevoise.

Quatre parkings d'échange sont relevés sur le territoire (ou à proximité immédiate) de la commune de Lancy : le plus important est celui du P+R de l'Etoile (600 places), les autres étant situés au Bachet-de-Pesay (100 et 50 places) et aux Mouilles (100 places).

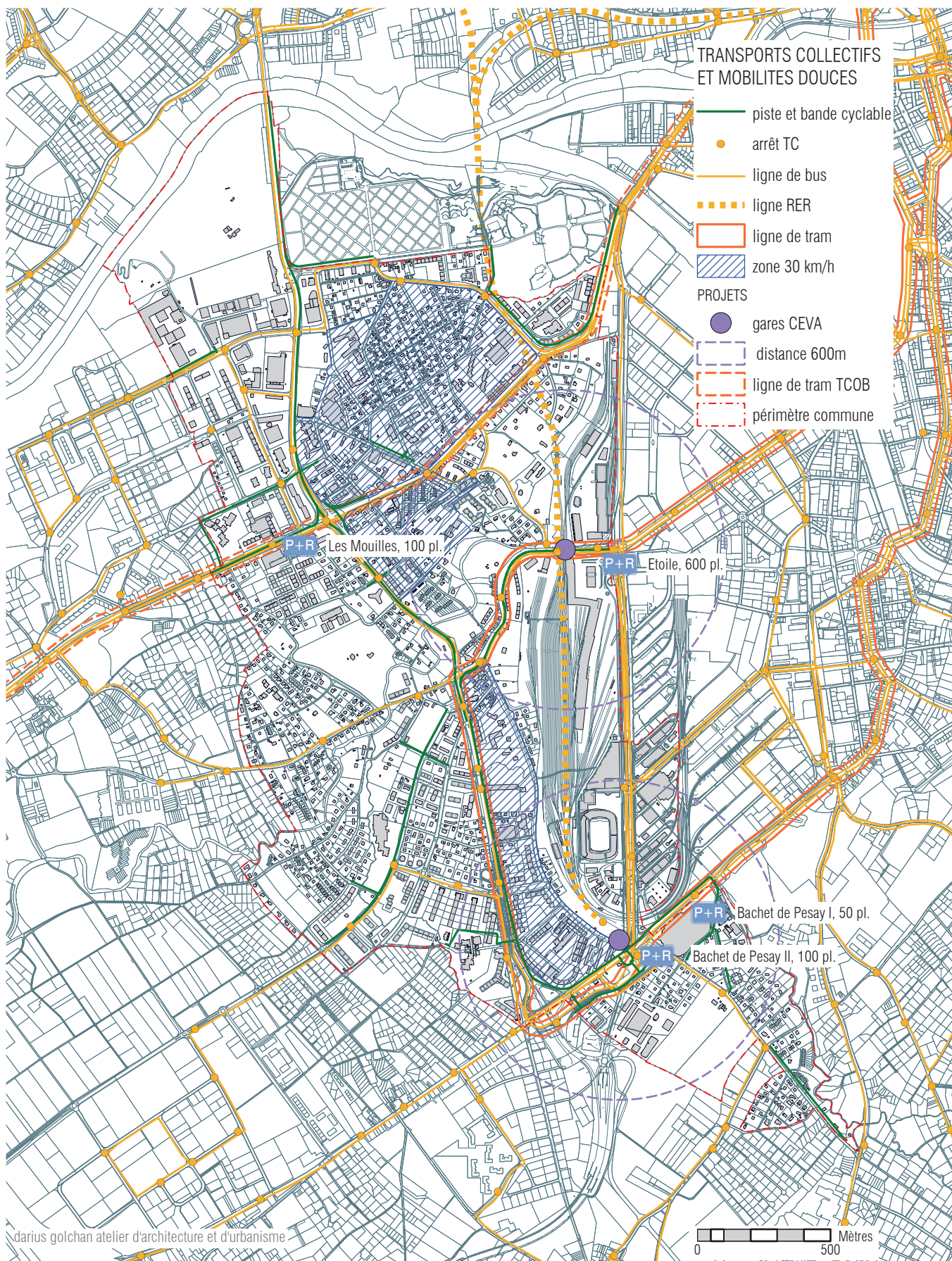
Actuellement, trois zones de modération du trafic (zones 30) peuvent être relevées, toutes situées à l'est de l'axe route du Pont-Butin – avenue des Communes-Réunies. En corollaire, cela signifie que les quartiers pourtant souvent résidentiels de l'ouest de cet axe en sont dépourvus.

Les aménagements pour les deux-roues sont quasiment tous regroupés sur les axes structurants (route du Pont-Butin, route de Chancy, route du Grand-Lancy, avenue des Communes-Réunies, etc.). Des lacunes particulièrement importantes peuvent être relevées sur le bas de la route de Chancy (à compléter avec le TCOB), sur la route de Saint-Georges et sur la partie ouest de la route du Grand-Lancy en direction de la région de Onex – Bernex.

Le territoire de la commune de Lancy se modifie en profondeur pour accroître l'attractivité des modes doux : nouvelles lignes de tramway, modération du trafic, requalification des axes routiers, aménagements cyclables, etc. Naturellement, il reste de nombreux axes et quartiers où des efforts peuvent encore être faits pour renforcer le caractère urbain de la commune. Compte tenu de la densification du territoire et de la saturation inévitable du réseau routier, il est évident que les modes doux joueront un rôle important pour que les Lancéens bénéficient d'une mobilité en hausse respectueuse de la qualité de vie ces prochaines années.

> fiche D1

> fiche D2



HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER

Le schéma ci-contre met en évidence la hiérarchie du réseau routier. Celle-ci est basée sur l'annexe à la *loi sur la hiérarchie du réseau routier* du 18 avril 2005. Outre le réseau local (de quartier) qui n'est pas mentionné sur la carte ci-contre, deux types d'axes sont à relever :

- le réseau primaire, à vocation plutôt routière (en rouge);
- le réseau secondaire, pour lequel les objectifs autres que routiers (transports collectifs, modes doux, etc.) doivent primer (en bleu).

La commune de Lancy se situe dans la maille du réseau routier délimitée par l'autoroute de contournement et la branche de la Praille, ce qui lui assure une accessibilité optimale par rapport à l'agglomération genevoise. Cinq axes font partie du réseau principal :

- l'axe de la T104 (route du Pont-Butin et avenue des Communes-Réunies);
- la route de Saint-Georges;
- la route de Chancy (y c. Rampe Quidort);
- la route du Grand-Lancy;
- la route de Saint-Julien.

Cette situation démontre que ces axes sont appelés à jouer un rôle structurant au sein de cette maille de la Rive Gauche du Rhône.

Plusieurs axes secondaires structurent la desserte des différents quartiers et assurent des liaisons locales avec les communes voisines (Onex, Plan-les-Ouates, Troinex, Carouge, Ville de Genève).

La hiérarchie du réseau routier n'est pas appelée à changer dans le futur dans les secteurs du Petit-et du Grand-Lancy, malgré le futur développement du réseau de tram. Par contre, le développement du sud de la commune devrait avoir des implications assez fortes sur la structure du réseau routier (secteur de La Chapelle) : complément de jonction à la Milice, route interquartier en direction de Troinex-Veyrier, etc.



CHARGES DE TRAFIC

Les charges de trafic représentent des valeurs moyennes de trafic pour un jour ouvrable moyen de 2003 (TJOM 2003) et sont exprimées en véhicules par jour pour chacun des tronçons du réseau routier. Elles sont tirées du plan de charges élaboré par l'OCM basé à la fois sur des comptages et des estimations pour certaines sections.

A noter que les valeurs de trafic de la route de Chancy sont de 2005, car tirées de comptages réalisés dans le cadre des études du tram TCOB.

Par le fait que la majorité des valeurs datent de 2003, elles ne peuvent naturellement tenir compte des derniers développements du réseau de tram (Acacias, Lancy), qui ont eu un impact très sensible sur les charges de trafic.

Dans la situation de 2003, plusieurs éléments peuvent être notés.

- L'axe le plus chargé du secteur reste la route du Pont-Butin (43 à 61'000 véh/j), confirmant, par sa valeur croissante vers le nord, son rôle très important de liaison vers la rive droite (Châtelaine, Vernier, Meyrin), en complément à l'autoroute.
- La route de Saint-Julien, avec environ 40'000 véh/j, constitue la radiale la plus chargée (elle assure toutefois également un rôle de liaison à plus large échelle vers Veyrier-Chêne-Annemasse).
- Les routes de Chancy et du Grand-Lancy possèdent des valeurs comprises entre 22 et 30'000 véh/j selon les tronçons, valeurs appelées à diminuer avec l'arrivée de lignes tram.

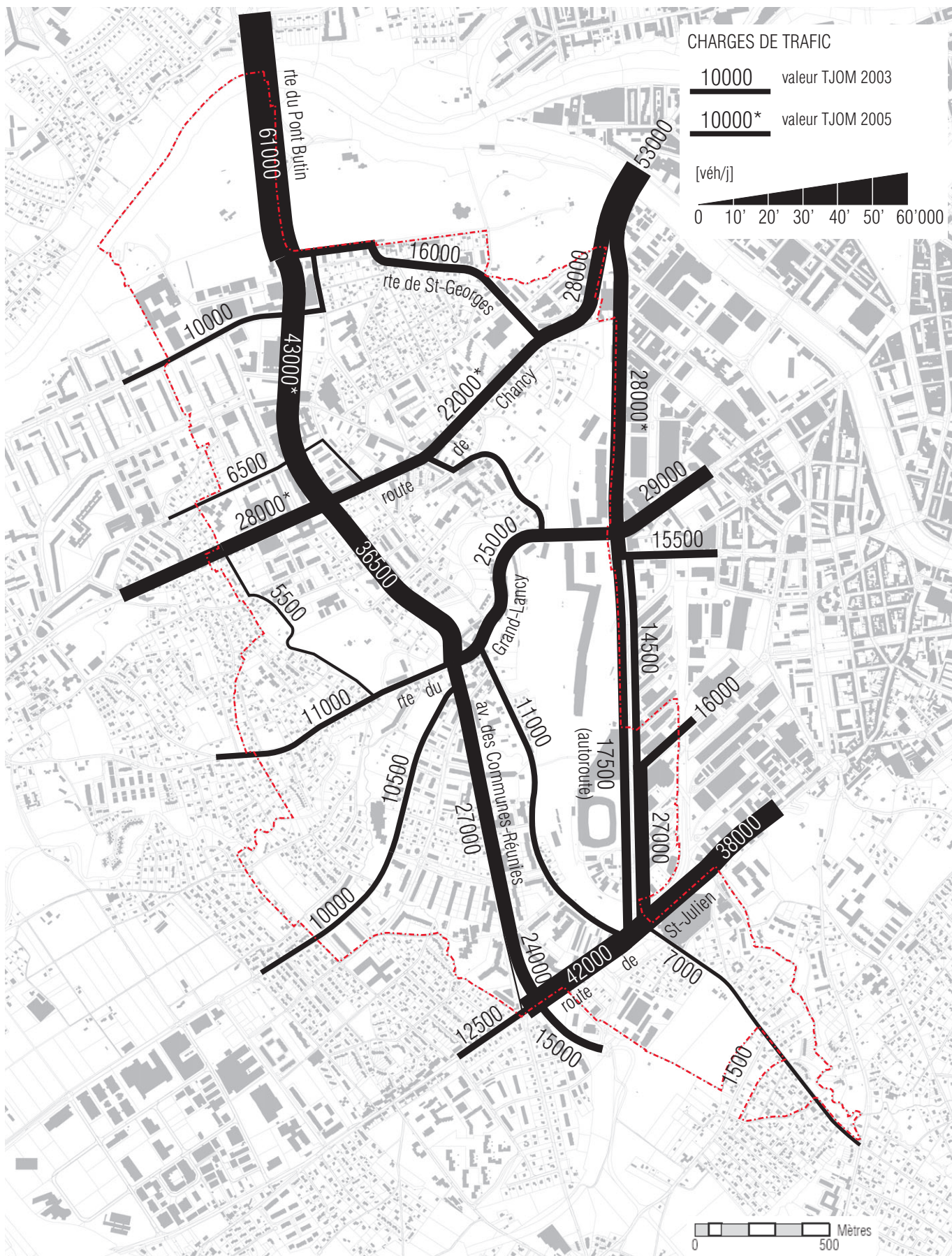
Ces dernières années (1988-2003), les évolutions suivantes peuvent être relevées sur les principaux axes de la commune de Lancy.

- Le trafic sur la route du Pont-Butin a très nettement diminué dès l'ouverture de l'autoroute de contournement, passant de 68'000 véh/j. en 1988 à 58'000 véh/j. en 1998. Depuis, il est légèrement remonté à 61'000 véh/j en 2003.
- Le trafic sur la route de Chancy a également vu une baisse très importante entre 1988 (42'000 véh/j) et 2005 (28'000 véh/j), notamment grâce à l'ouverture de l'autoroute de contournement de Plan-les-Ouates et aux mesures d'accompagnement.
- Le trafic sur l'avenue des Communes-Réunies a également passablement diminué : passé de 30'000 véh/j. en 1988 à 27'000 véh./j. en 2003, il devrait encore régresser suite à la mise en service de la ligne de tram 13-17 entre Pont-Rouge et les Palettes.

Le réseau routier sur le territoire de la commune de Lancy supporte des charges de trafic localement importantes. Toutefois, grâce aux ouvrages autoroutiers ouverts dans les années 90 et aux infrastructures de tram des années 2000, ces valeurs ont diminué de manière très sensible. Trois phénomènes peuvent concourir pour aboutir à ces diminutions:

- le report du trafic de transit traversant inutilement la commune;
- la réorganisation du trafic d'échange pour le faire accéder à la commune de la manière la plus logique;
- le transfert modal vers les transports collectifs et les modes doux, grâce notamment aux nouvelles lignes de tram.

> fiche E
> fiche D2



DEPLACEMENTS: RELEVÉ SENSIBLE ET SYNTHÈSE

La commune de Lancy se distingue par une très grande diversité d'axes routiers : fonctions très contrastées, partage très diversifié de l'espace public en faveur des différents modes, convivialité évidemment très variable d'un type à l'autre, etc. Différentes morphologies ont été répertoriées: les systèmes autoroutiers et axes majeurs, les carrefours structurants, les grandes avenues (avec ou sans tram), les bourgs anciens, les rues de quartier (zones 30 km/h), les cheminements piétonniers urbains et les sentiers en milieu naturel.

TYPE 1: SYSTÈME AUTOROUTIER ET AXES

Les grands axes assurant le lien entre le centre ville de Genève et son agglomération constituent des coupures importantes sur la commune de Lancy, à l'exemple du débouché de l'autoroute dans le quartier de La Praille. Des axes tels que la T104, dont la fonction se situe toutefois aujourd'hui à une échelle plus restreinte que l'autoroute en conservant un caractère très proche : deux fois deux voies, berme centrale, coupure très forte par rapport aux milieux traversés.

Pour l'automobiliste, il s'agit d'axes de traversée de la localité permettant, lorsqu'ils ne sont pas saturés, une vitesse confortable grâce à une limitation des points de conflits potentiels tel que les signaux lumineux, les passages piétons ou les réducteurs de vitesse. Du point de vue urbain, ces axes provoquent des fractures dans le tissu bâti et représentent une source de nuisances importantes pour la commune (bruit, pollution).



route du Pont-Butin

TYPE 2: CARREFOUR STRUCTURANT

Des carrefours historiquement très importants se présentent tels des "déserts de bitume", peu accueillants pour les piétons et défavorables au développement d'une vie locale. La complexité et le volume des échanges routiers à assurer, ainsi que la présence de transports collectifs accroissent encore l'espace dévolu aux modes "lourds" et ne laissent que peu de place pour piétons et deux-roues.

Les modes doux se sentent mal acceptés dans ces espaces, les traversées piétonnes sont notamment rendues difficiles par la largeur des axes multipliant les voies de présélection. La fonction uniquement utilitaire de ces espaces (distribution du trafic) leur confère une qualité très médiocre. Ils sont perçus négativement par la population locale.



carrefour route de St-Julien, route des Jeunes

TYPE 3: GRANDE AVENUE (AVEC OU SANS TRAM)

Plusieurs quartiers sont composés de grands ensembles immobiliers, dont la desserte est assurée par de larges avenues rectilignes, souvent utilisées en grande partie pour le stationnement.

Certains de ces axes se situent à l'intérieur des quartiers (Cité d'Onex, Palettes) et ont été bâtis avec ceux-ci. D'autres sont d'anciens axes de transit qui ont été reconfigurés avec l'arrivée du tram. Il s'agit donc de réseaux linéaires de qualité, dans des secteurs où l'espace est suffisant pour permettre un partage équilibré entre les différents modes.

Malgré des aménagements lourds peu propices à la réduction des vitesses de circulation, les changements induits par la ligne de tram 13 - 17, inaugurée en 2006, attestent du potentiel de réhabilitation de l'espace public inhérent au développement d'un réseau de tramways sur les grandes avenues.



avenue des Communes-Réunies

TYPE 4: BOURG ANCIEN

Les deux anciens bourgs de Lancy sont traversés par un réseau maillé de rues étroites desservant les nombreuses habitations accolées les unes aux autres. Chacun d'eux est situé aux abords d'un axe structurant (route du Grand-Lancy et route de Chancy). Le premier de ces axes a déjà été requalifié avec le tram 13 - 17, le second le sera avec le TCOB.

Ces espaces jouent un rôle clé au sein de la commune par leur fonction de centre historique et le lien qu'ils offrent entre les axes structurants et le cœur des localités. Leur centralité et la mixité des modes y circulant induisent un caractère très particulier du traitement des voiries.



route du Grand-Lancy

TYPE 5: RUE DE QUARTIER

Dans plusieurs quartiers résidentiels aux rues étroites, celles-ci sont aménagées en zone 30 km/h, permettant d'offrir un cadre de vie plus agréable et de favoriser les déplacements non motorisés.

Sur ces espaces, la principale caractéristique est la cohabitation des différents modes de déplacements, favorisée par les aménagements de modération du trafic ou par la sécurisation des modes doux.

Ainsi, l'abaissement de la vitesse des voitures, replace l'automobiliste sur un pied d'égalité avec les cyclistes et permet de conférer un sentiment de sécurité plus important aux piétons.

Ces espaces présentent donc une grande qualité: ils favorisent l'usage des modes alternatifs à la voiture et sont favorables au développement de la vie des quartiers.



chemin du Salève

TYPE 6: CHEMINEMENT PIETONNIER URBAIN

Quelques itinéraires piétons cheminent entre les bâtiments et permettent des déplacements à l'écart des axes de trafic, par exemple la liaison gare de Lancy-Pont-Rouge – centre du Petit-Lancy. Ces éléments complètent de manière très utile les axes routiers pour tous les déplacements piétons à l'intérieur de la commune et enrichissent ce réseau de proximité. Ces espaces de grande qualité sont perçus par les piétons comme des itinéraires privilégiés, à l'écart du trafic et souvent plus courts que les axes motorisés. Ils permettent le développement de la vie des quartiers, contribuent fortement à augmenter la part des déplacements non motorisés et sont souvent utilisés comme aires de loisirs par les habitants des lieux.



chemin des Vignes

TYPE 7: SENTIER EN MILIEU NATUREL

Les vallons formés par les cours d'eau traversant la commune (Aire, Rhône) constituent d'importants espaces naturels dévolus aux déplacements de détente, loin du bruit de la ville. Ils sont constitués de réseaux de sentiers larges ou étroits cheminant le long des berges.

Ces espaces, ignorés des automobilistes, ne sont empruntés que par ceux qui souhaitent expressément s'y promener.

Leur importance pour les habitants de Lancy n'est pas à démontrer, puisqu'il s'agit des plus grands milieux naturels de la commune. Leur position à l'écart et en contrebas des lieux d'activité et d'habitation leur permet d'offrir des espaces de vie de qualité aux usagers qui sauront prendre le temps de les découvrir.



pont sur l'Aire

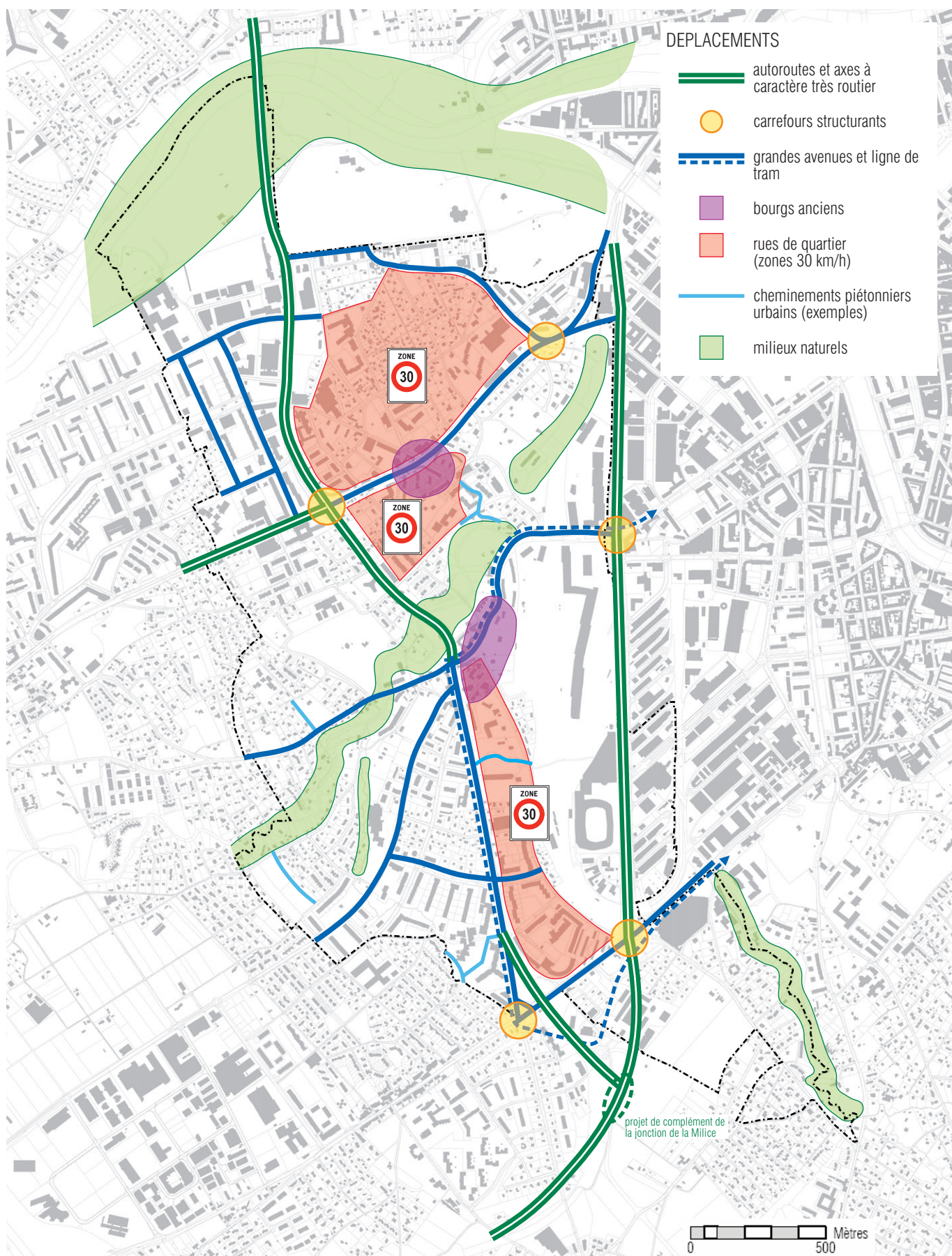
DEPLACEMENTS: SYNTHESE

La commune de Lancy présente un système de déplacement très hétérogène, résultat d'une composition d'éléments divers présentant des fonctions très contrastées. Ainsi, il est possible d'observer, sur un même territoire, un mélange d'éléments de déplacements très différents les uns des autres. Sur quelques centaines de mètres se côtoient des autoroutes, des axes à caractère très routier (reste de l'ossature historique du réseau), de longues avenues donnant accès aux grands ensembles de logement, mais aussi des zones modérées dans les quartiers résidentiels, des itinéraires piétonniers ou des espaces naturels de loisirs non urbanisés. Cette diversité constitue à la fois une faiblesse et une richesse.

Faiblesse d'une part, car le réseau de déplacements de Lancy peine à se définir en tant que tel. L'usager piéton ou cycliste, bien qu'attiré par les espaces de qualité, sera rebuté par les éléments à caractère très routier qui dominent encore nettement le paysage de certains secteurs. Par moments, il est presque possible de se sentir à la campagne, ou du moins dans un bourg rural, et l'instant d'après on se retrouve au milieu d'une artère de trafic dense.

Richesse d'autre part, car bien que constituant une commune suburbaine, la diversité des réseaux et des lieux confère à Lancy une identité qui lui est propre, lui permettant de se démarquer de la Ville de Genève toute proche. Lancy a su concilier un cadre de vie de qualité malgré des traversées routières importantes. En outre, sa mutation actuelle en commune urbaine lui permet de faire diminuer le poids des éléments négatifs (requalification des axes de traversée, développement de transports collectifs performants) tout en préservant ses atouts (situation en terrasse, quartiers résidentiels calmes, espaces verts aux dimensions considérables, etc.).

L'illustration ci-contre permet de localiser les différents types d'axes de déplacement identifiés. Elle est basée sur le relevé sensible et présente donc la situation actuelle.



BRUIT

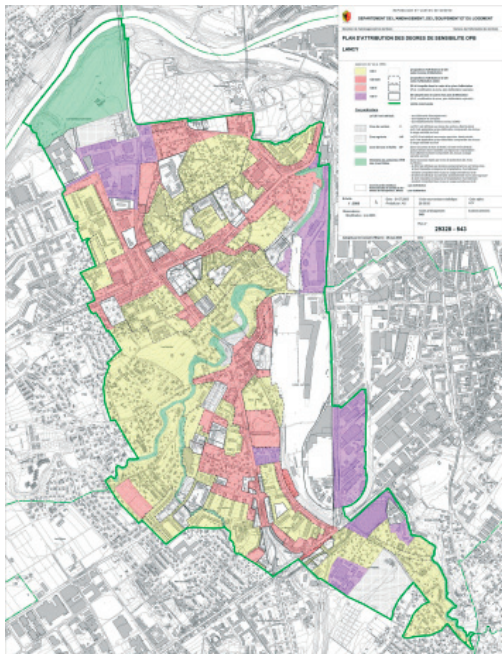
GENERALITE, CONTEXTE

L'ampleur des nuisances sonores représente une contrainte qui pèse directement sur l'aménagement du territoire. En effet, l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) fixe le niveau des valeurs limites d'exposition (ci-après VLE) au bruit toléré en relation avec les degrés de sensibilité au bruit (ci-après DS).

Les VLE concernent principalement le bruit du trafic routier, des chemins de fer, des aéroports civils, de l'industrie et des arts et métiers et des installations de tirs.

Pour la commune de Lancy le plan spécial d'affectation, présenté ci-dessous, définit les degrés de sensibilité attribués aux différents secteurs.

> fiche A
> fiche E



Carte: n°29328-543 - DT - Etat de Genève, 2005

Les degrés de sensibilité au bruit (DS) qui sont attribués au moment de l'élaboration ou de la modification des plans d'affectation (OPB art. 43 et 44), déterminent le niveau du bruit toléré sur le territoire. Le choix du degré de sensibilité que l'autorité attribue, repose sur le principe qu'il est toléré davantage de bruit dans les territoires affectés à des activités bruyantes (zone industrielle, ferroviaire, aéroportuaire, etc.) que dans des zones affectées à du logement ou des équipements publics.

Les degrés de sensibilité sont suivants sont à appliquer:

- le degré de sensibilité I dans les zones qui requièrent une protection accrue contre le bruit, notamment dans les zones de détente;
- le degré de sensibilité II dans les zones où aucune entreprise gênante n'est autorisée, notamment dans les zones d'habitation ainsi que dans celles réservées à des constructions et installations publiques;
- le degré de sensibilité III dans les zones où sont admises des entreprises moyennement gênantes, notamment dans les zones d'habitation et artisanales (zones mixtes) ainsi que dans les zones agricoles;
- le degré de sensibilité IV dans les zones où sont admises des entreprises fortement gênantes, notamment dans les zones industrielles.

On peut déclasser d'un degré les parties de zones d'affectation du degré de sensibilité I ou II, lorsqu'elles sont déjà exposées au bruit.



BRUIT DU TRAFIC ROUTIER

Le bruit routier fait l'objet d'un cadastre issu de mesures effectuées au niveau des façades par le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayons ionisants (SPBR).

> fiche D2
> fiche E
> fiche 02
> fiche 07

A la lecture de la carte des niveaux de bruit routier on constate une concentration des nuisances principalement aux abords immédiats des axes d'importance cantonale.

L'assainissement du bruit des routes cantonales a été programmé dans un plan pluriannuel pour lequel le Grand Conseil a octroyé en 2003 un crédit d'investissement.

Les projets d'assainissement des routes RC38 (route du Pont-Butin, avenue des Communes-Réunies) ont été approuvés et partiellement réalisés. Les projets pour les routes RC29 (route du Grand-Lancy) et RC30 (route de Saint-Georges) font partie du plan pluriannuel.

Des mesures d'assainissement (pas encore formellement programmées) qui devraient accompagner le développement du réseau de tram sur les axes primaires de la route de Chancy et de la route de Saint-Julien devraient augmenter la qualité de vie le long de ces axes et répondre aux exigences de l'OPB.

Pour sa part, la commune de Lancy doit présenter des plans d'assainissement des routes communales après avoir identifié les secteurs où les valeurs limites d'immission, correspondant aux degrés de sensibilité attribués, sont dépassés avant l'échéance légale du 1^{er} avril 2018. Ces objectifs d'assainissement devraient s'appliquer en priorité sur les avenues des Morgines et Eugène-Lance le long desquelles les niveaux de bruit relevés sont les plus élevés.

Les mesures à entreprendre pour l'assainissement des bruits routiers s'appliquent par ordre de priorité à limiter les émissions à la source, à engager des mesures constructives limitant la propagation du bruit et dans les cas où il est impossible de respecter les valeurs limites d'alarme, à appliquer des mesures d'isolation acoustique aux bâtiments concernés.

> fiche 04

BRUIT FERROVIAIRE

Le bruit ferroviaire, non négligeable pour les riverains de la gare de triage, n'est pas répertorié dans les données fournies au canton par les CFF. Cependant, selon les services cantonaux, il est probable que, malgré une augmentation du nombre de trains (projet CEVA), celui-ci soit globalement appelé à diminuer dans les années à venir grâce à des améliorations techniques (suppression des freins de voies) et à une réduction du nombre de manœuvres de triage. Il reste néanmoins impératif que des mesures de protection contre le bruit soient intégrées au démarrage de tous projets (SOVALP, PAV) devant se développer à proximité de la gare de triage.

AUTRE SOURCE DE BRUIT

Les autres sources de bruit classiques ne posent pas de problèmes majeurs à l'échelle de la commune. En effet, la localisation de la commune la met hors de la trajectoire d'approche des avions de ligne, le développement d'activités tertiaires réduit le bruit industriel et d'importants travaux d'assainissement ont largement diminué les nuisances sonores liées au stand de tir de Saint-Georges.

MESURES A PRENDRE

Des assainissements qui impliquent la mise en œuvre de mesures de limitation des émissions à la source, des mesures constructives sur la voie de propagation du bruit et en dernier recours des mesures d'isolation acoustiques devraient être entreprises dans le délai cadre (2012 – 2015) fixé par l'Office fédéral de l'environnement.

Dans l'ensemble, la problématique du bruit à Lancy est liée à la prédominance des modes de déplacement individuels (voiture privée) en transit sur le réseau primaire. Le développement des modes doux et l'extension du réseau de tram sur ces axes stratégiques à l'échelle cantonale devraient apporter des améliorations sensibles et répondre aux exigences fédérales fixées par l'OPB.



POLLUTIONS

Les cartes suivantes représentent deux types de pollution présentes à Lancy: les sites potentiellement contaminés, les sites présentant un risque technologique (données OPAM) et les pollutions atmosphériques (au verso). Ces pollutions représentent les principaux risques pouvant nuire au confort ou à la sécurité des habitants de la commune.

> fiche E

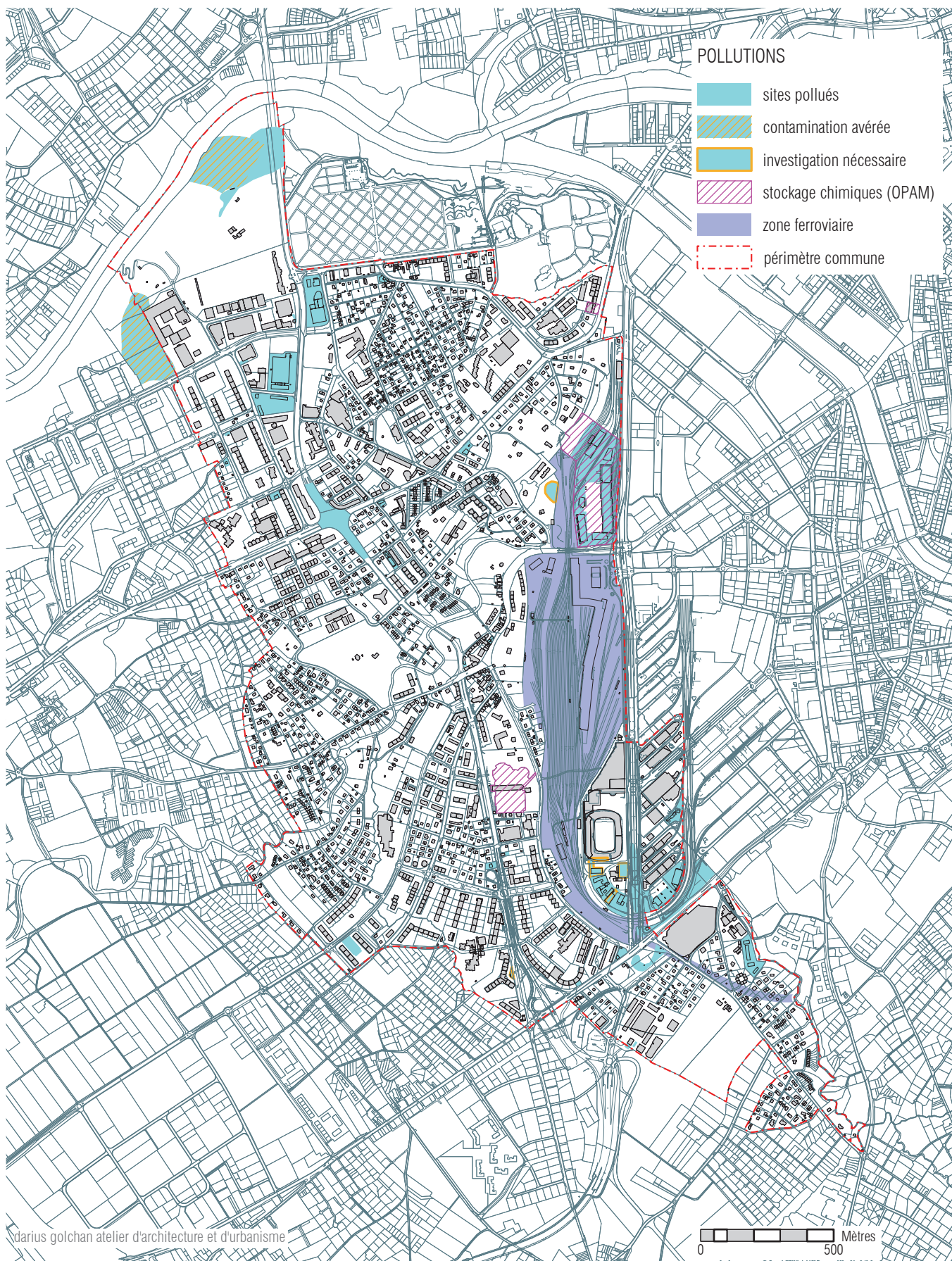
CONTAMINATION DES SOLS ET SOUS-SOLS

Les sites pollués sont ici considérés sur la base du relevé du Service cantonal de géologie qui en établit le cadastre. Sont distingués sur la carte, l'ensemble des sites pollués (38), ceux pour lesquels une investigation est obligatoire (4), et les sites dont la contamination est avérée (2). Cette dernière catégorie désigne les sites dont le sous-sol ou le sol contient des polluants rendant son assainissement obligatoire. Sont exclus de ce registre, les terrains appartenant aux CFF (zone ferroviaire) dont le relevé est en cours d'élaboration au niveau fédéral.

Par ailleurs, certains sites ont fait l'objet d'observations qualitatives non exhaustives quant au type d'atteintes constatées. Celles-ci, non représentées sur la carte, permettent une analyse plus fine des enjeux de la contamination du sol et sous-sol. Sur 38 sites répertoriés à Lancy, cinq sont des sources d'atteintes à l'environnement sans être nécessairement considérés comme contaminés:

- Dans le sud de la zone industrielle de La Praille trois sites portent potentiellement atteinte à la nappe phréatique, deux d'entre eux sont liés aux anciens abattoirs (écoulement de produits chlorés, investigation en cours), le troisième est un ancien site de stockage de remblais (scories d'incinération).
- Sur le plateau de Saint-Georges (nord), deux sites sont concernés. Le premier est contaminé au plomb et aux hydrocarbures (atteinte au sol et eaux de surface) du fait des activités de tir (pigeon d'argile) qui s'y déroulent. Le second, majoritairement situé sur Onex, est une ancienne décharge d'ordures ménagères portant atteinte aux eaux de surface et à la qualité de l'air (en cours d'assainissement).

Les autres sites sont essentiellement constitués de terrains accueillant des activités impliquant la manipulation d'hydrocarbures ou de déchets (16 garages et stations-service, 8 décharges). Ils présentent un danger potentiel mais pas d'atteintes constatées. Que ce soit dans le cas d'atteintes constatées ou d'atteintes potentielles, le repérage de ces sites permet d'anticiper sur d'éventuels surcoûts liés à l'excavation et l'évacuation obligatoire des matériaux incriminés.



RISQUE TECHNOLOGIQUE

L'Ordonnance fédérale pour la prévention des accidents majeurs (OPAM) prévoit que les cantons répertorient les sites potentiellement dangereux à cause des substances chimiques qui y sont stockées ou manipulées.

A Lancy, l'Office cantonal de l'inspection du travail (OCIRT-DSE) en charge du cadastre des risques chimiques, relève trois sites potentiellement dangereux: la piscine de Lancy (produits de désinfection), le curling de Tivoli (refroidissement à l'ammoniaque) et les Ports Francs (stockage de divers chimiques). Bien que non répertorié par l'OCIRT car échappant à son domaine de compétence, la zone ferroviaire de La Praille, représente également un danger potentiel dû au transit de substances chimiques diverses.

Comparée aux autres communes suburbaines et urbaines genevoises, Lancy est relativement peu exposée. En effet, la concentration et l'ampleur des activités à risque y est faible. Cependant, cette situation favorable dépend avant tout du respect des recommandations édictées par les études effectuées dans le cadre des projets CEVA (augmentation du transit ferroviaire) et SOVALP (quartier d'habitation en zone ferroviaire).

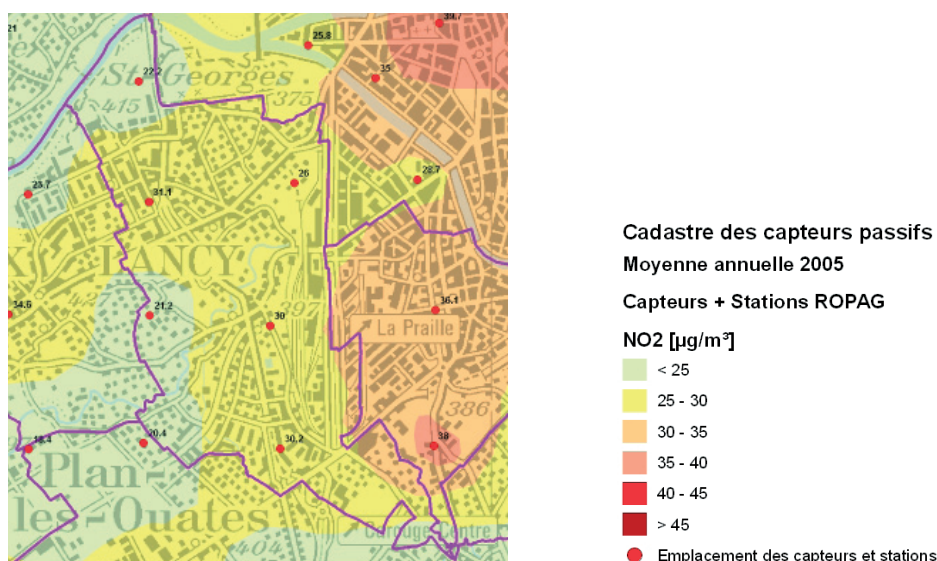
> fiche 04

QUALITE DE L'AIR

La contamination atmosphérique fait l'objet de relevés systématiques à l'échelle cantonale. Parmi les polluants détectés par le Service cantonal de la protection de l'air, le dioxyde d'azote (NO_2) est considéré comme le meilleur indicateur de pollution à l'échelle locale. Ce polluant est issu des véhicules à moteur et des chauffages domestiques et industriels. Il fait l'objet d'une cartographie cantonale établie à l'aide d'un réseau de capteurs passifs dont 6 se trouvent sur territoire lancéen. La moyenne annuelle des concentrations de NO_2 est représentée sur cette carte par des plages de couleur. Les tons rouges délimitent les secteurs où la norme fédérale d'immission maximale (OPair), soit 30 microgrammes par mètre cube d'air, est dépassée. Lancy est quasiment épargnée par les niveaux excessifs de pollution qui caractérisent le centre ville de Genève.

D'autres polluants, tels que les particules fines (PM_{10}), sont également mesurés en termes d'immissions grâce au réseau de stations fixes ROPAG. La station de mesures la plus proche de Lancy, Sainte-Clotilde, est située dans le quartier de la Jonction, en Ville de Genève. Elle indique un niveau de concentration de PM_{10} conforme à la norme OPair, soit 20 microgrammes par mètre cube.

Ces indications, plutôt encourageantes, sur l'état de l'air lancéen ne doivent cependant pas nous tromper sur les enjeux de la pollution atmosphérique à Lancy. Loin de signifier une absence de problème, elles indiquent qu'une faible variation positive des émissions, tant sur son territoire que dans les communes voisines, pourrait faire basculer la commune au-dessus des normes en vigueur.



Carte: SCPA - DT - Etat de Genève, 2005

ENERGIES

> fiche F

Les économies et la diversification des sources d'énergie sont des priorités communales. Une comptabilité énergétique sur l'ensemble des bâtiments administratifs municipaux (ENERCOMPTA) est en cours. Cet état des lieux exhaustif devrait permettre de mieux visualiser les enjeux énergétiques de Lancy.

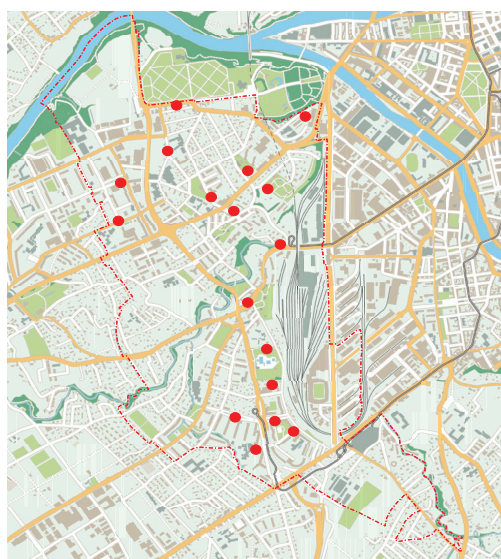
Les réseaux de chauffage à distance sont peu développés sur la commune, néanmoins deux bâtiments (école Caroline et école enfantine des Morgines) sont reliés au réseau CADIOM qui récupère la chaleur issue de l'usine d'incinération des ordures des Cheneviers. Ce réseau ayant atteint ses capacités d'extension maximales, de nouveaux projets sont en cours d'élaboration. Ainsi, la possibilité de chauffer des nouveaux quartiers tels que Les Marbriers grâce de la géothermie est étudiée tant par l'administration cantonale que communale.

GESTION DES DECHETS MENAGERS

La Commune de Lancy assure le ramassage sélectif des ordures ménagères au porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire.

Parmi les déchets collectés à Lancy en 2006, 247,58 kg par habitant ont été incinérés, alors que la moyenne cantonale est supérieure à 280,6 kg/habitant. Le *Règlement communal relatif à la gestion des déchets* de 2005 pose les bases d'une stratégie de réduction de ce chiffre en encourageant le compost individuel (art. 8, al. 6) et par un dispositif de recyclage. Les déchets organiques, les plastiques PET, les papiers, le verre, la ferraille, et les déchets encombrants sont ramassés séparément à dates fixes. Par ailleurs, en 2006, 17 points de récupération sont à la disposition des habitants souhaitant recycler des matières telles que textiles, piles, ou huiles végétales (voir carte ci-jointe). La répartition des nombreux points de récupération sur le territoire communal laisse apparaître une certaine asymétrie entre un secteur est de la commune bien desservi et un secteur sud-ouest moins bien loti.

Lancy est engagée dans une politique de réduction du volume global de déchets qui la place parmi les communes urbaines les plus performantes en la matière. Cet important dispositif a permis à la commune d'assurer un taux de recyclage de 40,84 % des déchets en 2006 (source: Service cantonal de gestion des déchets). Ce taux en progression a évolué de deux point en 2006 et se rapproche de l'objectif cantonal pour 2007 fixé à 45 %.



● Emplacement des points de récupération

Répartition spatiale des points de récupération à Lancy

CONTRAINTES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX: SYNTHÈSE

Un diagnostic environnemental de la commune de Lancy a été réalisé en 1998 dans le cadre d'une étude menée pour le compte de la commune par le Laboratoire d'écologie et de biologie aquatique de l'Université de Genève (Lachavanne, Antoine et Juge, 1998). Les éléments proposés ici sont le fruit d'une synthèse entre cette analyse exhaustive et des données plus récentes présentées plus haut.

Face à la pression que les activités humaines exercent sur les éléments naturels, différentes réponses sont élaborées. Au niveau cantonal, l'accent est mis sur le développement du réseau de transports publics. Au niveau communal, la volonté de correspondre au label "Cité de l'énergie" concrétise les engagements pris par la municipalité en matière de développement durable.

L'analyse des enjeux environnementaux est centrée sur deux aspects: protection contre les atteintes à l'environnement et évaluation des enjeux et moyens d'action pertinents à l'échelle communale: gestion de l'énergie, gestion des déchets.

PROTECTION CONTRE LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Le bruit, la pollution des sols et sous-sols et la contamination de l'air représentent les principales atteintes à l'environnement lancéen.

Bruit

La principale source de nuisances sonores à Lancy est le trafic automobile. Les émissions issues d'autres sources telles que la gare de La Praille ou des activités industrielles sont en voie de diminution. Suivant cet exemple, la réduction des émissions liées au trafic individuel passe par des améliorations techniques (voiries) et une rationalisation des déplacements. Le transfert vers des modes de déplacements doux est la réponse privilégiée par le plan directeur en matière de diminution des nuisances sonores. En dépit de ce diagnostic prospectif optimiste, une mise en garde s'impose: les immissions de bruit liées aux activités ferroviaires sont compétence des CFF qui en assurent eux-même la mesure. Ces données ne sont pas intégrées aux données transmises par l'administration cantonale. Le plan directeur se doit par conséquent de mettre en garde sur l'impact que l'exploitation d'une gare de triage à proximité de programmes de logements tels que proposés par SOVALP pourrait avoir.

Par ailleurs, l'attribution en cours, par les autorités cantonales, de degrés de sensibilité au bruit selon l'affectation du sol, sera un instrument de gestion fine des immissions sonores que la commune et les acteurs privés devront prendre en compte dans leurs futurs projets.

Sols et sous-sols

Divers sites contaminés ou potentiellement contaminés ont été identifiés sur la commune. Les atteintes constatées par le service cantonal de géologie illustrent les enjeux liés au sol lancéen:

- au sud de la commune, la proximité avec la nappe phréatique qui alimente une partie de la ville en eau potable ordonne la plus grande prudence lors de travaux d'aménagements tant sur d'anciens sites pollués (surcoûts d'évacuation des déchets) que sur des sites encore à l'état naturel tels que La Chapelle.
- en bordure des plateaux du Grand- et du Petit-Lancy, c'est essentiellement la problématique de la diffusion en surface de substances toxiques par les eaux de ruissellement (érosion) qui doit être prise en compte.

Le repérage actuel des sites permet de déterminer les cas où des études spécifiques devraient être initiées avant toute nouvelle intervention.

Air

La pollution atmosphérique n'est pas alarmante à Lancy si on la compare au centre-ville, cependant, cette situation favorable est fragile. Globalement, la commune a peu d'influence sur la qualité de son air, si ce n'est en favorisant une réduction des émissions grâce aux mobilités douces. Cependant, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ et de NO₂ passe également par des mesures de compétence communale, telles que des projets de chauffage à distance ou d'amélioration de l'isolation des bâtiments. Cette mesure pourrait s'avérer décisive au vu de la situation de Lancy à la limite des valeurs acceptables.

ENJEUX DE L'ACTION COMMUNALE

Par nature transversale, la problématique environnementale touche, comme cela apparaît ci-dessus, de nombreux domaines qui échappent aux compétences communales. Ils relèvent en majorité à la fois de volontés politiques nationales voire internationales et de comportements individuels. La commune peut néanmoins contribuer à la limitation de la pression que nous exerçons sur l'environnement global en assumant un rôle d'exemple en termes de consommation énergétique et de production de déchets.

La Ville de Lancy vise à long terme l'objectif d'une société à 2000 watts, qui implique une réduction de deux tiers de nos besoins en énergie, sans pour autant perdre en qualité de vie. Les clés de cette transformation s'appellent économies d'énergie et mode de vie intelligent. Cette recherche d'efficacité touche des domaines aussi divers que la mobilité, la construction, l'approvisionnement en énergie, l'espace et les ressources.

Dans ce contexte, Lancy s'engage dans un projet de maîtrise de sa consommation énergétique. Elle s'appuie pour ce faire sur l'expérience et le conseil du réseau Cité de l'énergie, dont elle fait partie depuis 2003. Celui-ci fournit des outils aux collectivités locales pour atteindre les objectifs énergétiques tels que définis par la Confédération en application de son engagement international (Sommet de Rio et suivants, Protocole de Kyoto) et des différentes lois sur la protection de l'environnement votées par le peuple. Il s'agit pour Lancy de diminuer ses émissions polluantes, dues au trafic routier ou au chauffage, de limiter sa consommation en énergies (eau, électricité, gaz) et de diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique en favorisant le recours aux énergies renouvelables. Le programme est vaste et les moyens pour y arriver sont multiples.

> fiche F

- En vue de la maîtrise de la consommation globale, les nouveaux bâtiments construits répondent en général aux normes Minergie, et de nombreux investissements ont été consentis ces dernières années pour améliorer l'isolation des bâtiments anciens. La comptabilité énergétique des bâtiments administratifs de la ville de Lancy est en voie de saisie, au moyen du logiciel EnerCompta, qui permettra de disposer d'un état des lieux des consommations depuis 2005 (définie comme année de référence) et d'un outil de gestion et de correction des consommations dépassant la norme. Il permettra aussi de suivre l'influence des mesures qui seront prises sur la consommation des bâtiments – et de travailler à la sensibilisation des utilisateurs, en développant par exemple des campagnes Display dans les bâtiments. A moyen terme, Lancy devrait se doter d'une véritable politique énergétique, en établissant un bilan énergétique communal.

> fiche F

- Dans le domaine du chauffage, Lancy travaille déjà depuis de nombreuses années à la réduction des émissions polluantes de ses bâtiments tant administratifs que locatifs, en favorisant le recours au gaz naturel dès que cela est possible. La possibilité de recourir au chauffage à bois est également à envisager pour les nouveaux bâtiments.

> fiche F

- Le recours aux énergies renouvelables est également d'actualité, la Ville de Lancy ayant choisi un contrat d'approvisionnement électrique de ses bâtiments administratifs – appelé en 2006 SIG Horizon – qui garantit un approvisionnement avec de l'énergie uniquement produite dans le canton de Genève, de provenance hydraulique et solaire.

> fiche D1, D2, D3

> fiche E

- En matière de transports, Lancy encouragera la venue d'infrastructures de transports publics sur son territoire, et favorisera les déplacements avec des modes de transport non polluants, en améliorant le réseau piéton et deux-roues ou en définissant un plan de mobilité pour les collaborateurs de l'administration.

> fiche E

- En matière de gestion des déchets ménagers, la commune poursuivra ses efforts pour réduire le volume global de déchets produits en favorisant le tri et le compostage décentralisé des déchets organiques là où cela est possible.



secteur la Praille Pont-Rouge

ETUDES EN COURS

Le territoire lancéen est au cœur d'enjeux stratégiques aux échelles régionales et cantonales. A ce titre il est l'objet de plusieurs études récentes ou en cours d'élaboration. Afin de maîtriser au mieux les potentiels et les problématiques analysés dans chaque étude nous les avons répertoriés dans un tableau. Une carte accompagne ce tableau et permet de situer l'emplacement des projets et leurs périmètres d'interventions.

Une présentation du statut légal des études d'aménagement décrit le degré d'engagement que représente chaque projet ainsi que le niveau de participation offert au public.

Ce chapitre prolonge notre regard vers le futur en cherchant à offrir une vision synthétique mais la plus exhaustive possible de ces études. Le tableau retrace les grandes lignes des projets en cours alors que des résumés des études qui les présentent (cf. ANNEXES A) permettent d'en saisir les détails et enjeux.

14 études ont été recensées, certaines, publiées et bien connues des autorités communales, ont fait l'objet d'un classement par ordre de priorité de un à quatre; d'autres, en cours d'élaboration ou encore insuffisamment connues, sont en attente de classement.

STATUT LEGAL DES ETUDES

Six acronymes sont mentionnés dans les pages qui suivent: PDC, PAC, PDL, PDCom, PDQ et PLQ. Ils renvoient à des statuts juridiques, ainsi qu'à des démarches d'aménagement du territoire (PAC) et donc des processus politiques et administratifs différents. Ceux-ci se traduisent, notamment, par la possibilité ou non pour le citoyen de contester ces projets par les voies de la démocratie directe, de même que, pour les autorités, de les faire valoir pour empêcher un projet privé. Il s'agit également de distinguer ce qui est du ressort strictement communal (décisions du conseil municipal), ce qui relève d'un accord entre autorités communales et cantonales et ce qui dépend des décisions du législatif cantonal, le Grand Conseil.

On distinguera trois types de documents:

- plan directeur cantonal;
- plans directeurs localisés;
- plans localisés de quartier.

LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL (PDC) ET SES PERIMETRES PAC.

Ce document est adopté par le Grand Conseil (législatif cantonal) sous forme de loi. Il est destiné à guider les actions et législations spécifiques pour une durée de 10 à 15 ans. Parmi les nombreuses actions que celui-ci prescrit, il définit sur le territoire genevois des périmètres d'aménagement coordonné (PAC). Ceux-ci sont des lieux sur lesquels le canton souhaite voir se développer l'urbanisation. C'est le cas, sur Lancy, des secteurs dits de La Chapelle - Les Sciens et de La Praille - Bachet.

LES PLANS DIRECTEURS LOCALISES: PDCom ET PDQ.

Le plan directeur localisé (PDL) adopté par une commune et approuvé par le Conseil d'Etat a force obligatoire pour ces autorités. Il est le fruit d'un accord entre les législatifs communaux (Conseils municipaux) et les autorités exécutives cantonales (Conseil d'Etat et Département). Il est généralement réalisé par des mandataires privés et fait l'objet de processus de consultation de la population communale lors de son élaboration. Une fois en vigueur, ce document ne produit aucun effet juridique à l'égard des particuliers, lesquels ne peuvent former aucun recours à son encontre. Il ne peut être contesté par les voies de la démocratie directe.

La catégorie des PDL comprend deux types: les plans directeurs de quartier (PDQ), comme celui des Marbriers évoqué ci-après; les plans directeurs communaux (PDCom) tel le présent document.

- Le PDQ (PDL à l'échelle du quartier) considère le périmètre recouvrant une partie du territoire d'une ou plusieurs communes. Il traite des interactions du quartier avec ses voisins, la commune et le canton, détermine et illustre des principes et des sous-secteurs d'urbanisation, prévoit les déplacements, définit une armature d'espaces non bâtis, prend en compte les sites naturels et historiques et évalue l'impact sur l'environnement en veillant à appliquer la réglementation en vigueur. Il affine le contenu des plans directeurs cantonal et communal.
- Le PDCom (PDL à l'échelle de la commune) considère un périmètre recouvrant la totalité du territoire d'une ou plusieurs communes. Il traite de la situation de la commune dans le contexte régional et cantonal, de la planification de l'urbanisation, des déplacements, des espaces publics, des sites naturels et historiques et de la protection de l'environnement à l'échelle communale. Il affine le contenu du plan directeur cantonal.

LES PLANS LOCALISES DE QUARTIER (PLQ)

Si les PDL n'engagent que les autorités, les PLQ font partie des plans d'affectation du sol et ont une force obligatoire pour chacun.

Ces documents permettent de définir le contexte et les impacts des projets immobiliers. Sur un périmètre considérant une ou plusieurs parcelles, ils fixent avec précision le tracé des voies de communication projetées, les alignements le long ou en retrait de ces voies, l'implantation, la volumétrie et la destination des bâtiments à construire, les surfaces de stationnement, les terrains réservés aux équipements publics, la végétation à sauvegarder ou à créer, les espaces libres privés ou publics et les remaniements parcellaires nécessaires à sa réalisation.

Etablis par l'administration cantonale ou communale, les PLQ, après enquête publique et préavis communal (susceptible d'être contesté par référendum), sont adoptés par le Conseil d'Etat. "Toutefois, dans l'hypothèse où une commune a formé une opposition au projet et que le Conseil d'Etat entend la rejeter, il en saisit préalablement le Grand Conseil qui statue sur celle-ci sous forme de résolution. Si l'opposition est acceptée, le Conseil d'Etat doit modifier le plan en conséquence" (art. 6, al. 10, LGZD). Les communes et certaines associations répondant à des conditions précises peuvent également recourir au Tribunal Fédéral.

ETUDES EN COURS A LANCY

Les différentes études en cours sur la commune peuvent être classées selon leur statut légal.

Certaines études peuvent être menées indépendamment soit par la commune, le canton ou le privé. D'autres exigent une coordination entre les différents acteurs concernés.



COMMUNE commission d'aménagement communale	étude Surville ceinture verte Chapelle	PDCo Plan directeur de Lancy 2008	PDQ La Chapelle-les Sciers Les Semailles Les Marbriers Surville	PLQ PLAN DE SITE PLQ/27960A PLQ/29168 PS/29406A-543 PLQ/29220 PLQ/29220D PLQ/27947B PLQ/28619A etc.	DEMANDE AUTORISATION APA 11887/1 APAT 3187/1 DD 96293/3 etc.
CANTON DE GENEVE: Département du territoire Département des constructions, des technologies et de l'information	étude ceinture verte Chapelle PAV				
PRIVE propriétaire privé Fondation Commune CFF etc.	étude				



CARTE ET TABLEAU DE SYNTHESE

Les études en cours ou réalisées sont situées sur la carte ci-contre. Elles sont répertoriées selon deux catégories:

LES ETUDES SECTORIELLES

Les études sectorielles considèrent des périmètres regroupant un ou plusieurs quartiers. Elles traitent de problématiques directement liées à la planification cantonale, leurs enjeux sont intercommunaux et cantonaux.

Ces études sont numérotées selon 5 classes: les classes 1 à 4 expriment un ordre de priorité déterminé par les autorités communales pour la réalisation du projet dans un délai court et la classe 5 les études encore insuffisamment évaluées pour recevoir un ordre de priorité:

- 1.1 PDL PAC La Chapelle-Les Sciens (PDQ)
- 1.2 Ceinture verte PAC La Chapelle-Les Sciens
- 1.3 Tram TCOB
- 1.4 Valorisation urbaine de CEVA
- 1.5 Etude d'écomobilité Lancy Sud
- 2.1 PDL Les Marbriers
- 2.2 SOVALP
- 2.3 PDL Drize (PDQ)
- 2.4 Ligne et gares CEVA
- 3.1 PDL Semailles (PDQ)
- 3.2 Masterplan Praille-Acacias-Vernets
- 4.1 Etude Surveillance
- 4.2 Etude paysagère Surveillance
- 4.3 Plan de site du village du Grand-Lancy
- 5.1 Etude Praille-Bachet

LES ETUDES PONCTUELLES

Les études ponctuelles considèrent un périmètre restreint. Elles traitent de l'aménagement de l'espace public ou de projets d'équipement public et n'ont pas de valeur réglementaire, leurs enjeux sont principalement communaux. Elles accompagnent généralement des plans localisés de quartier ou d'autres projets plus importants. Leur classement ne correspond à aucune hiérarchie particulière:

- P1 Aménagement de la place du Premier Août.
- P2 Aménagement du parc de la Mairie.
- P3 Equipement public communal Etoile-Palettes.
- P4 Aménagement du chemin des Palettes.

TABLEAU DE SYNTHESE

Les études sont présentées dans le tableau ci-après au travers des paramètres suivants:

Etude: nom de l'étude, date de publication et éventuel résumé en ANNEXE A.

Pilotage: nom du ou des mandants.

Surface d'étude, programme: surface estimée des périmètres d'intervention, nombre de logements (soit celui stipulé dans la documentation, soit celui estimé d'après le nombre d'habitants, à savoir 2,5 habitants par logement), types d'équipements et d'aménagements publics, types d'activités.

Éléments déclencheurs: projet de construction ou décision politique ayant motivé l'étude.

Objectifs: thématiques principales traitées par l'étude. A noter que plusieurs études abordent plusieurs thèmes.

Mesures et propositions: mesures administratives, constructives ou d'aménagement concrètement prises.

Situation administrative avril 2006: état d'avancement de l'étude à cette date.

Enjeux prospectifs pour Lancy: identification des enjeux concernant la commune (éléments ayant une incidence dans l'élaboration du plan directeur communal).

Intentions communales: expression de l'ordre de priorité défini par la commune par rapport à la réalisation du projet et indication éventuelle d'une intention d'aménagement spécifique.

> annexe A

No.	Etude	Comité de pilotage	Surface étude Programme	Éléments déclencheurs	Objectifs
1.1	PDL PAC La Chapelle - les Sciens Etude publiée en mars 2005. Cf. annexe 1.1	- Etat de Genève. - Commune de Lancy. - Commune de Plan-les-Ouates.	- 309'270 m2 (122'900 m2 sur Lancy). - 1'500 logements soit 3'750 hab. (SBP 177'000m2). - Ecole:groupe scolaire intercommunal. - Place publique. - Activités & équip. (SBP 37'000m2).	- PAC dans le plan directeur cantonal.	- Urbanisation sur la zone agricole aboutissant à la création d'un nouveau quartier structuré par des espaces publics. -Préservation des qualités paysagères du coteau de Saconnex d'Arve. -Favoriser "l'écocomobilité".
1.2	Ceinture verte du PAC La Chapelle Etude publiée en octobre 2005. Cf. annexe 1.2	- Etat de Genève. - Commune de Lancy. - Commune de Plan-les-Ouates. - Fédération genevoise des jardins familiaux. - Jardins familiaux de la Chapelle.	- 629'965 m2 (28'994 m2 sur Lancy). - 0 logement. - Place publique.	- Projet de plan directeur de quartier PDL N°29'298-529-543.	- Création d'un réseau d'espaces de délaissement. - Aménagement d'un espace de transition entre espace de loisir et espace rural.
1.3	Tram TCOB Etude en cours. Cf. annexe 1.3	- Etat de Genève.	- 6.5 km de double voie (2 km sur Lancy). - 0 logement.	- Loi du 17 mars 1988.	- Relier les importantes zones résidentielles denses et les secteurs de Bernex, Onex et Lancy au centre-ville.
1.4	Valorisation urbaine de la ligne CEVA Etude publiée en mars 2006. Cf. annexe 1.4	- Etat de Genève		- Liaison ferroviaire CEVA. - Première étude: concept d'aménagement de la ligne CEVA (2003).	- Développer des lieux identitaires. - Aménagement de l'espace public. - Favoriser un développement urbain. - Promouvoir l'utilisation des TP et des mobilités douces.

Mesures et propositions	Situation administrative janvier 2008	Enjeux prospectifs pour Lancy	Intentions communales
- Elaboration des PLQ. - Acquisitions foncières sur les zones déclassées. - Ouverture des voiries créant l'ossature de l'espace public. - Réalisation d'une école intercommunale. - Aménagement de la ceinture verte. - Aménagement du réseau de mobilité douce.	- PDL N°29'298-529-543 approuvé le 27 juin 2007. - Déclassement de zone agricole voté au Grand-Conseil le 18 mars 2005. Zone villa en attente. - Opposition au déclassement de la commune de Plan-les-Ouates.	- Travail sur la connexion avec le Grand-Lancy. - Traversée de la route de Saint-Julien. - Mise en oeuvre du projet de mobilité pour "Genève Sud": jonctions "interquartiers". - Question de l'accès direct entre le PAC et l'autoroute: réalisation ou non du rond-point de la Milice. - Coordination étude valorisation ligne CEVA.	- Priorité 1 - Création d'équipements publics tels que crèche ou "jardin Robinson".
- Identification de huit entités paysagères correspondant à autant de périmètres d'aménagement. Sur la commune de Lancy: - Aménagement des espaces publics autour du centre socio-culturel de Lancy-sud Les Palettes (en lien avec la construction d'un centre culturel). - Au nord de la place, aménagement minéral, au sud, mise en place d'un écran de verdure. - Aménagement d'une traversée piétonne sur la route de Saint-Julien.	- Dépend de l'avancement du PDL N°29'298-529-543.	- Travail sur la connexion entre les Palettes et les espaces de déclassement de la ceinture verte. - Traversée de la route de Saint-Julien. - Choix des aménagements du secteur Lancy-Sud (Palettes...). - Relocalisation des jardins familiaux. - Coordination valorisation ligne CEVA, PAC La Chapelle - Les Sciens.	- Priorité 1
- Construction d'une ligne de tram en site propre entre Onex-Bernex et le centre-ville avec quatre arrêts sur territoire lancéen.	- Demande de concession fédérale déposée, réponse attendue début 2007. - Mise en service prévue fin 2010.	- Aménagement de la mobilité douce sur la route de Chancy. - Aménagement de la place des Ormeaux. - Coordination études Surville et Marbriers. - Lien avec tram 13 -17 par le Pont de Lancy (sur l'Aire).	- Priorité 1
- Lancy-Pont Rouge création d'une pièce urbaine, densification selon plans SOVALP, création d'une voie verte depuis la Bâtie. - Carouge-Bachet création d'un espace public (type parc), construction d'un P+R, intégrer le passage sous la route de Saint-Julien existant dans le parc.	- Etude des cheminements piétonniers en cours.	- Liaison de la pièce urbaine de Lancy-Pont Rouge à l'Aire et au coteau de Lancy. - Définition des accessibilités piétonnes à favoriser entre la gare Carouge-Bachet et le quartier Bachet - Palettes - Semailles (franchissement de la route de Saint-Julien). - Coordination études SOVALP, Ports-Francis, PAC La Chapelle - Les Sciens, ceinture verte PAC La Chapelle - Les Sciens (parc des Communes-Réunies).	- Priorité 1

No.	Etude	Comité de pilotage	Surface étude Programme	Eléments déclencheurs	Objectifs
1.5	Ecomobilité Lancy Sud Etude publiée en avril 1999.	- Etat de Genève - Commune de Lancy	- Superficie du périmètre d'étude 451'970 m2. - 0 logement.	- Mise en service de l'évitement routier de Plan-les-Ouates et du tram 13 (1997). - Motion du groupe municipal socialiste.	- Optimiser l'accessibilité aux arrêts TPG. - Contrôler l'offre et la demande de stationnement. - Limiter le trafic de transit sur les axes communaux.
2.1	PDL du quartier des Marbriers Etude publiée en janvier 2005. Cf. annexe 2.1	- Etat de Genève. - Commune de Lancy.	- 127'970 m2. - 460 logements soit 1'150 hab. (SBP 48'031 m2). - Ecole: groupe scolaire. - 3 places publiques. - Equip. public de quartier (SBP 756 m2). - Equip. médico-social (SBP 4'460 m2). - Activités (SBP 38'498 m2).	- Abandon en 1999 du projet de route. - Recherche de terrains pour un projet d'EMS.	- Densification du quartier. - Redéfinition des fonctions du réseau routier. - Maintien des activités liées au cimetière.
2.2	SOVALP Mandat attribué en février 2005 (en cours). Etude paysage publiée en mai 2004. Cf. annexe 2.2	- CFF. - Etat de Genève.	- 110229 m2. - 600 logements soit 1'500 hab. (SBP 70'000m2). - Ecole: groupe scolaire. - Place publique. - Equip. publics dont crèche(SBP 20'000m2). - Activités (SBP 130'000m2). - Hôtel (SBP 10'000m2).	-Modernisation de la gare. - Nouveaux terrains constructibles. - Enjeux financiers.	- Urbanisation en coordination avec le projet CEVA et l'offre ferroviaire en général. - Maintien des qualités environnementales (durabilité). - Forte densification en adéquation avec les besoins du marché.

Mesures et propositions	Situation administrative janvier 2008	Enjeux prospectifs pour Lancy	Intentions communales
- Douze propositions (fiches) d'aménagement des voiries et de l'espace public: avenue Eugène Lance, chemin des Palettes et rue du Bachet, Etoile, Triangle des Palettes, Communes-Réunies, Trèfle-Blanc, route de Saint-Julien, Chapelle - Bachet, Mail Plan- les-Ouates Collège de Staël, Pontets - passerelle, Ilôt des Pontets, Rambossons.	- Etudes sans statut légal. - Propositions partiellement réalisées.	- Requalification de l'espace public aux Palettes et le long de route de Saint-Julien à coordonner avec le PAC La Chapelle - Les Sciers et le projet d'équipement socioculturel aux Palettes.	- Priorité 1
- Détermination de plusieurs périmètres de PLQ. - Définition de cheminements piétons. - Localisation des arrêts TPG.	- PDL N°29'373-543 approuvé le 10 janvier 2007. - Un PLQ en cours d'élaboration sur parcelles 29; 13; 15; 27 et 25.	- Recherche de connexions avec le Petit-Lancy (traitement de l'avenue du Petit-Lancy). - Exploitation de l'avantage topographique de la "croisée de Saint-Georges". - Développement de l'accessibilité "douce" du quartier. - Lien entre le collège Florimont et le reste de la commune. - Coordination étude tram TCOB.	- Priorité 2 - Création d'un centre de loisirs et un bureau d'agents municipaux (secteur E).
- Etablissement d'un schéma directeur (en cours). - Procédures légales en vue d'un changement de zone d'affectation. - Elaboration de nouveaux PLQ. - Construction de logements et d'infrastructures médico-sociales. - Construction de bureaux. - Végétalisation extensive et maintien de l'existant au sommet du côteau. - Maintien des "vues" en direction du Salève.	- En attente de modification de zone.	- Un projet fortement connecté au centre-ville et au réseau de chemins de fer. - Traitement de la rupture topographique entre le nouveau quartier et le Grand-Lancy - Hauteurs des nouveaux bâtiments: il en va du panorama sur et depuis le Grand-Lancy. - Problématique des accès cyclistes et routiers. - Eventuel projet de passerelle ou tunnel perpendiculaire aux voies CFF. - Liaison avec le parc de la mairie. - Coordination avec les études valorisation ligne CEVA, Ports-Francs, tram Lancy.	- Priorité 2 - Création d'un équipement de quartier.

No.	Etude	Comité de pilotage	Surface étude Programme	Eléments déclencheurs	Objectifs
2.3	PDL de Drize Cf. annexe 2.3	- Etat de Genève - Commune de Lancy - Commune de Carouge	- 204'000 m2. - 190 logements soit 4705 hab. (SBP 20'000m2). - CO et zone sportive. - 6'000 m2 activités tertiaires, industrielles et artisanales.	- Proposition du CA de la Ville de Carouge 2001. - Réponse à une demande pour la construction d'un nouveau CO.	- Répondre à la demande en équipements publics. - Densifier le quartier.
2.4	Lignes et gares CEVA		- Parcours hors sol: 1'933 m de voies. - 0 logement		
3.1	PDL du quartier des Semailles Etude publiée en juin 2005. Cf. annexe 3.1	- Etat de Genève. - Commune de Lancy.	- env. 600 logements soit 1'500 hab. (SBP env 66'000m2). - Ecole: demi groupe scolaire. - Parc public. - équipements publics et activités commerciales.	- Initiative populaire. - Contre-projet communal.	- Densification du quartier. - Limiter l'emprise automobile.
3.2	Masterplan Praille - Acacias - Vernets Etude en cours. Cf. annexe 3.2	- Etat de Genève	- Périmètre d'étude: quartiers Praille - Acacias - Vernets. - 9'000 logements. - 40'000 emplois. - équipements et espaces publics.	- Concours FAS "Genève 2020". - Discours de Saint-Pierre 2005.	- Création d'un nouveau centre urbain. - développement d'une zone d'activités à forte valeur ajoutée. - Création de logements - valorisation des infrastructures de transport présentes sur le site.

Mesures et propositions	Situation administrative janvier 2008	Enjeux prospectifs pour Lancy	Intentions communales
- Intégration du collège existant - Création d'un CO et des espaces de sport. - Porter une attention particulière au milieu sensible représenté par la Seymaz. - Relation aisée avec le centre ville de Carouge.	- PDL N° 29407 adopté le 27 avril 2007. - PLQ en force ou en cours d'élaboration.	- Développement de la zone industrielle et artisanale existante. - Participation à la valorisation de l'écosystème de la rivière.	- Priorité 2
		- Stationnement protégé et accessibilité pour les modes doux.	-Priorité 2
- Identification de différents périmètres opérationnels pour création de PLQ, 3 demandes de renseignement en cours. - Construction de logements R+4, R+6 selon opportunités. - Projet de report de droits à bâtir. - Acquisition d'un terrain pour l'extension de l'école.	- PDL N° 29'524 en projet. - Un PLQ en préparation dans la propriété Vodoz (parcelles 4011 et 4010). -Deux demandes de renseignement en cours (2007) (DR 17'373 et DR 17'345).	- Principe de centralité à la croisée des chemins des Semailles et Rambossons. - Définition des limites du quartier. - Prolongement ou non du chemin du Bachet vers La Praille. - Relations piétonnes qui privilégient l'intérieur du quartier.	- Priorité 3
- Elaboration d'un masterplan comme outil de programmation concerté. - Engagement du projet dans les priorités de l'aménagement cantonal.	- Validation du masterplan. - Etude en vue d'une procédure de changement de zone d'affectation.	- Mutation du paysage bâti dans la séquence sud de la route des Jeunes. - Renforcement de l'attractivité des pôles du Bachet et du Pont-Rouge. - Développement d'activités tertiaires. - L'activité de la gare de triage de la Praille reste inchangée.	- Priorité 3

No.	Etude	Comité de pilotage	Surface étude Programme	Eléments déclencheurs	Objectifs
4.1	Etude Surveillance Etude publiée en mars 1994. Cf. annexe 4.1	- Commune de Lancy.	- 121'957 m2. - 360 logements soit 900 hab. (SBP 40'000 m2). - 1 équipement public de quartier. - Parc et promenade publics.		- Urbanisation résidentielle. - Maintien de la végétation (parcelles privées et parc public).
4.2	Etude paysagère Surveillance Etude publiée en 2001. Cf. annexe 4.2	- Commune de Lancy.	- 121'957 m2. - 0 logement. - Enchaînement de parcs.	- Contre-projet communal à l'initiative: "Pour des quartiers verdoyants".	- Evaluation de la valeur patrimoniale et paysagère de la végétation.
4.3	Plan de site village du Grand-Lancy Etude publiée en avril 2004. Cf. annexe 4.3	- Etat de Genève. - Commune de Lancy.	- 25'130 m2. - 0 logement.	- Projet de démolition et construction au No 59 de la route du Grand-Lancy.	- Préserver l'identité du village du Grand-Lancy, l'implantation et l'architecture des bâtiments.
5.1	Etude Praille - Bachet Etude publiée en janvier 2000. Cf. annexe 5.1	- Etat de Genève.	- 0 logement.	- Projet du Stade de La Praille. - Projet de liaison ferroviaire vers Annemasse.	- Proposer des mesures d'accompagnement et d'insertion urbaine des projets déclencheurs. - Requalification de l'espace public.

Mesures et propositions	Situation administrative janvier 2008	Enjeux prospectifs pour Lancy	Intentions communales
- Détermination de trois à dix périmètres de PLQ. Différentes options de gabarits proposées dont les densités varient de 0,8 à 1,2. - Maintien et développement des espaces publics à l'intérieur du périmètre.	- Aucune mesure en force. - PLQ refusé en 1998 suite à un référendum. - Aménagements refusés par la population lancéenne au travers de l'initiative "pour des quartiers verdoyants" (septembre 2001) mais compatibles avec le contre-projet municipal voté en même temps. - Refus du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur une sortie du secteur de la zone de développement 3 pronée par l'initiative.	- Difficultés d'aménagement le long de la route de Chancy (bruit, chaussée en tranchée). - Recherche de connexions piétonnes avec les quartiers adjacents. - Evaluation impact CEVA et Ports Francs. - Coordination études tram TCOB et gare CEVA.	- Priorité 4
- Création d'une promenade sur ligne de crête au dessus du coteau sud. - Constructions respectant la trame historique et végétale donnée par le parcellaire existant.	- Contre-projet communal à l'initiative pour des "quartiers verdoyants" acceptée en 2001. - Périmètre actuellement classé en zone de développement.	- Valorisation du parc Chuit et de la promenade à l'échelle communale. - Lien avec les projets d'urbanisation. - Coordination avec l'étude Ports Francs.	- Priorité 4
- Identification des bâtiments ne pouvant pas être démolis. - Renforcer la végétation le long de l'avenue des Communes-Réunies. - Développer les cheminements piétons.	- Plan de site No 29/406A-543 déposé. - La commune de Lancy a fait opposition.		- Priorité 4
- Requalification de la route de Saint-Julien. - Aménagement paysager reliant l'Etoile Palettes et le secteur La Chapelle. - Construction d'un centre d'activités tertiaires de proximité ("Grand Médiateur"). - Aménagement d'une place publique au Bachet. - Construction d'équipements sportifs et accès piétonniers autour du stade (passerelles).	- Projets non réalisés.	- L'analyse et le diagnostic posés par l'étude restent en grande partie pertinents. - Nouvelles propositions pour le site du "Grand Médiateur". - Propositions reprises dans de nombreux projets.	

